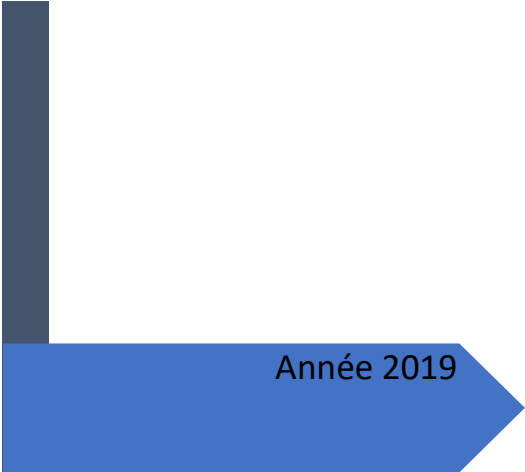
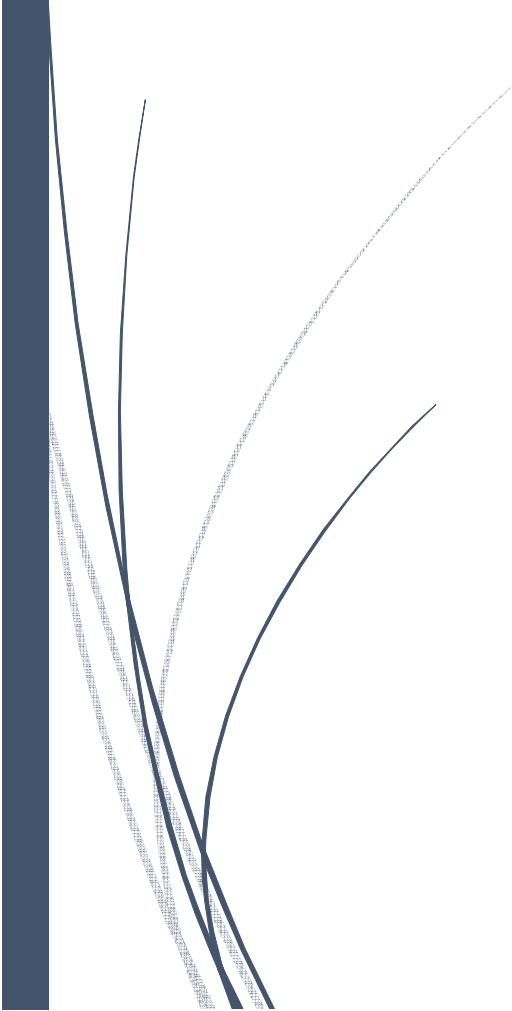


A dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow points to the right from the bar, containing the text "Année 2019".

Année 2019

Registre des délibérations 2019



Sommaire

D2019_001	8
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 POUR LA SECURISATION DU CENTRE-VILLE.....	8
D2019_002	14
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA SECURISATION DU CENTRE-VILLE	14
D2019_003	16
PARTENARIAT ACABRED – KIT “NOUVEAUX ARRIVANTS”	16
D2019_004	17
ADOPTION DES TARIFS POUR LA VENTE DU LIVRET SUR LA VILLE DE CREMIEU	17
D2019_005	17
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : DROITS DE PLACE.....	17
D2019_006	18
DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – DIAGNOSTIC HALLE	18
D2019_007	18
DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – DIAGNOSTIC PORTE DE LA LOI.....	18
D2019_008	19
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – DIAGNOSTIC HALLE	19
D2019_009	20
DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – MAITRISE D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI	20
D2019_010	20
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – MAITRISE D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI.....	20
D2019_011	21
DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – ETUDES FACADES CLOITRE ET HOTEL DE VILLE.....	21
D2019_012	21
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – ETUDE FACADES CLOITRE ET HOTEL DE VILLE	21
D2019_013	22
CREATION DE POSTE FILIERE ADMINISTRATIVE	22
D2019_014	23
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CREMIEU VTT.....	23
D2019_015	23
PRISE DE COMPETENCES OPTIONNELLES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2019.....	23

D2019_016	25
ENQUÊTE PUBLIQUE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU GIRONDAN.....	25
D2019_017	28
ETUDE ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES AVEC LE REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.....	28
D2019_018	29
ARCHIVES ANCIENNES A DEPOSER AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ISERE	29
D2019_019	29
APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA NATATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE CYCLE 2 2018/2019 ENTRE LA CCBD ET LA COMMUNE DE CREMIEU	29
D2019_020	35
COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE.....	35
D2019_021	38
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 COMMUNE.....	38
D2019_022	38
TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2019.....	38
D2019_023	38
BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE	38
D2019_024	40
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	40
D2019_025	41
SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT	41
D2019_026	43
APPROBATION DE LA CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET 30 MILLIONS D'AMIS.....	43
D2019_027	44
APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET L'ASSOCIATION DE RESTAURATION DES REMPARTS DE CREMIEU (ARRC)	44
D2019_028	51
APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	51
D2019_029	53
APPROBATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)	53
D2019_030	54
APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT.....	54
D2019_031	55

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN	55
D2019_032	57
VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES AE 836 ET AE 837	57
D2019_033	57
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC – MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI – PHASE AVP	57
D2019_034	58
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE – MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI – PHASE AVP	58
D2019_035	58
SIGNATURE ACCORD-CADRE DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DES TRAVERSÉES DE VILLE	58
D2019_036	59
CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES « ANIMATIONS »	59
D2019_037	60
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1	60
D2019_038	62
TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « LES MEDIEVALES »	62
D2019_039	63
TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « FOIRE AUX ANTIQUITÉS »	63
D2019_040	64
TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « FESTIV'HALLE DE L'ARTISANAT ET DES SAVEURS »	64
D2019_041	64
TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « CLUEDO »	64
D2019_042	64
SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTÉE – ECOLE MATERNELLE	64
D2019_043	65
TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020	65
D2019_044	65
TARIFS GARDERIE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020	65
D2019_045	65
DOSSIER SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020	65
D2019_046	66
ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE MME BASAGAC – RESTAURATION SCOLAIRE	66
D2019_047	72
RÉSILIATION DU BAIL A LOYER ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE RENAUD ET DONATION DE LA PARCELLE AE 752 CONTRE UN EURO SYMBOLIQUE	72

Registre délibérations année 2019

D2019_048	73
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL ANNULATION DÉCISION MODIFICATIVE N°1	73
D2019_049	73
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	73
D2019_050	75
APPROBATION TARIF MEDIEVALES « TIR A L'ARC »	75
D2019_051	75
APPROBATION DU RAPPORT N°1 DE LA CLECT EN DATE DU 15 AVRIL 2019.....	75
D2019_052	76
APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA CLECT EN DATE DU 15 AVRIL 2019 – LYCÉE LA PLÉIADE.....	76
D2019_053	77
APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA CLECT EN DATE DU 15 AVRIL 2019 – COMPÉTENCE JEUNESSE	77
D2019_054	79
PRIME DE FIN D'ANNÉE AU PERSONNEL COMMUNAL - COMPLÉMENT	79
D2019_055	81
PERSONNEL COMMUNAL - REMBOURSEMENT FRAIS DE VISITE MÉDICALE	81
D2019_056	81
CRÉATION DE POSTES - AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE	81
D2019_057	84
PERSONNEL COMMUNAL - RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	84
D2019_058	84
TARIF UTILISATION SALLE 1- MAISON DES ASSOCIATIONS	84
D2019_059	85
MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE	85
D2019_060	87
VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA PRÉSENCE D'ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES	87
D2019_061	90
MUTUELLE COMMUNALE – AVIS DE LA COMMUNE DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE « MA COMMUNE, MA SANTE » AU NOM DU CCAS.....	90
D2019_062	92
TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES	92
D2019_063	94
SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRANCHE 2	94

D2019_064	95
CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES - FILIERE TECHNIQUE - FILIERE MEDICO-SOCIALE	95
D2019_065	96
RÉGIME INDEMNITAIRE - COMPLÉMENT	96
D2019_066	97
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CREMIEU TRADITION COMMERCE	97
D2019_067	99
AVIS DE LA COMMUNE DE CREMIEU – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 DES BALCONS DU DAUPHINE	99
D2019_068	117
SUPPRESSION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE AU TAUX DE 19 % SUR LE SECTEUR « DELORME »	117
D2019_069	119
APPROBATION DE LA CONVENTION DE CESSON DES PARTIES COMMUNES AU LOTISSEMENT « JARDIN DES PAGES » ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET GANOVA CONSTRUCTION	119
D2019_070	121
ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE AI 611 POUR RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT RUE VIE BORGNE	121
D2019_071	122
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – INTERVENTION D'URGENCE SUR LA TOITURE DE LA HALLE	122
D2019_072	122
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DEPARTEMENT DE L'ISERE – INTERVENTION D'URGENCE SUR LA TOITURE DE LA HALLE	122
D2019_073	123
APPROBATION DE TARIFS « MANIFESTATIONS »	123
D2019_074	124
APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 3 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SEDI) – RÉNOVATION LUMINAIRES SUD	124
D2019_075	125
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)	125
D2019_076	125
APPROBATION CONVENTION ANCRAGE DE CAMERA SUR FAÇADES D'IMMEUBLES – VIDEOPROTECTION	125
D2019_077	127
APPROBATION DU BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET PERRINE CANAUD POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET D'OPHTALMOLOGIE	127
D2019_078	131

DEMANDE D'ADHESION AU LABEL "PETITES CITES DE CARACTERE"	131
D2019_079	143
APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE L'EPORA, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE CREMIEU- SECTEUR OUEST DE LA VILLE (DELORME / EZT)	143
D2019_080	147
APPROBATION DE LA MISE A JOUR ET MODIFICATION PARTIELLE DE LA NUMÉROTATION DE LA VOIRIE.....	147
D2019_081	147
MODIFICATION DU TRACE ET DE LA CONFIGURATION DE CERTAINES VOIES CONSECUTIVEMENT A LA REFONTE DE LA NUMEROTATION	147
D2019_082	148
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019.....	148
D2019_083	150
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUVENIR FRANÇAIS – EXPOSITION 14/18.....	150
D2019_084	150
APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA NATATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE CYCLE 2 2019/2020 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE CREMIEU	150
D2019_085	150
SCI FRANCE IMMOBILIER – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DANS L'EXÉCUTION DES MODALITÉS DE L'ARRÊT RENDU PAR LA COUR D'APPEL	150

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

- Présentation par l'association Actiom Ma commune / Ma santé pour la mise en place d'une mutuelle au niveau communal à 19h00
- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018

OBJET :

- **Finances :**

- Demande de subvention DETR 2019 – Sécurisation voirie centre-ville
- Demande de subvention Amendes de police – Sécurisation voirie centre-ville
- Partenariat ACABRED – Kit « Nouveaux arrivants »
- Adoption du prix de vente du livret de Crémieu
- Modification tarifs droit de place

- **Urbanisme :**

- Demande de subvention auprès de la DRAC et du département de l'Isère pour le diagnostic de la Halle
- Demande de subvention auprès de la DRAC pour le diagnostic de la Porte de la Loi
- Demande de subvention auprès de la DRAC et du département de l'Isère pour la maîtrise d'œuvre – Porte de la Loi
- Demande de subvention auprès de la DRAC et du département de l'Isère pour l'étude sur la réfection des façades du Cloître et de l'hôtel de ville

- **Personnel :**

- Création d'un poste de contractuel « Chargé de communication et animation » à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019

Culture et vie associative :

- Attribution d'une subvention à Crémieu VTT

- **Affaires diverses :**

- Balcons du Dauphiné : Prise des compétences optionnelles eau et assainissement au 31 décembre 2019
- Syndicat Mixte du Girondan : Enquête publique système d'assainissement (extension STEP)
- Balcons du Dauphiné : Adhésion groupement de commande « Etude et accompagnement pour mise en conformité RGPD »
- Dépôt d'une partie des archives municipales aux archives départementales
- Balcons du Dauphiné : Convention natation

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mme CANDY, MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC, GEOFFRAY, Mme GOICHOT, MM. HODIESNE, MICHELLAND, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALAGNON, SALERNO,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mme CLAPISSON à M. ASLANIAN, Mme LABRUNE à Mme PELLETIER, M. MAGNIN-FIAULT à Mme GOICHOT,

EXCUSES : M. N'KAOUA, Mme SAUVAGEOT

Mme CANDY a été élue secrétaire.

D2019_001

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 POUR LA SECURISATION DU CENTRE-VILLE

M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances et de la voirie explique aux membres du conseil municipal que la commune va engager une opération de travaux de sécurisation du centre-ville et des carrefours Boulevard de la Porte Neuve (RD65) / Route de Siccieu (RD52) et Cours Baron Raverat / Faubourg des Moulins (RD517) pour un montant total prévisionnel de 1 810 809 € H.T. et que la commune peut demander une subvention dans le cadre de la DETR 2019, selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	200 000 € (plafond)	18 janvier 2019		20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département	40 000 € (plafond)			50 %
Sous-total (total des subventions publiques)	240 000 €			13,25 %
Participation du demandeur : autofinancement emprunt	1 570 809 €			
TOTAL	1 810 809 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Contre : 4

Abstention : 0

Pour : 17

- **APPROUVE** l'opération de sécurisation du centre-ville et des carrefours Boulevard de la Porte Neuve (RD65) / Route de Siccieu (RD52) et Cours Baron Raverat / Faubourg des Moulins (RD517)
- **AUTORISE** la Commune de Crémieu à effectuer dans le cadre de la DETR 2019, une demande de subvention pour ces travaux
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de subvention

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Nous votons contre car nous aurions aimé savoir quand même de quoi il s'agit, nous aurions aimé avoir des plans, savoir si un rond-point va être fait dans le fameux carrefour qui va être aménagé devant la salle des fêtes...

Alain BAYART : Nous sommes en pré études avec le bureau d'études, il va y avoir une réunion le 6 février avec l'ABF, le bureau d'études, qui vont venir nous présenter les derniers travaux qu'ils ont fait et à la suite de ça, on va déclencher une réunion de la commission « voirie » pour représenter les plans, puisqu'ils ont déjà été présentés une première fois, qui sont affinés maintenant, on avance un petit peu et il nous fallait absolument, pour qu'on puisse prendre cette délibération, avoir un montant maximum de travaux, donc il fallait qu'on fasse travailler le bureau d'études sur ce montant.

Donc rien n'est arrêté au niveau du projet, qui est étroitement lié avec le département puisqu'il s'agit de voiries départementales, donc nous ne faisons pas comme nous voulons, c'est le département qui décide ce qu'il se passe sur ces voiries.

Philippe NARTZ : Mais les plans sont déjà existants, vous l'avez dit. On aurait aimé savoir de quoi il s'agit avant de voter.

Alain BAYART : On est pas en train de voter le projet, on est en train de voter l'autorisation de demande une subvention, c'est différent. Sauf que pour ça il nous faut un chiffrage, qui a été fait par le bureau d'études, mais rien n'est figé au niveau de ce qui va être fait.

Philippe NARTZ : Oui mais si on chiffre, c'est bien sur quelque chose. Sur un rond-point ou...

Alain BAYART : Il n'y a pas de rond-point de prévu.

Philippe NARTZ : Bah peut-être mais on ne sait pas, vous voyez. On aimerait bien savoir si c'est uniquement des dos d'ânes, si la voirie va être complètement reprise etc...vous voyez, on aimerait en savoir un peu plus. Vous savez qu'on est très sensibles à la sécurisation devant le pré Minssieux car c'est un sujet fort...

Alain BAYART : C'est justement pour cela qu'on y travaille, M. NARTZ...

Philippe NARTZ : Voilà, mais on aurait aimé être associés avant de dire ça y est c'est parti, on y va, on vote des subventions.

Alain BAYART : De toute façon on a pas les compétences techniques pour réaliser ce genre de choses, donc on s'appuie sur un bureau d'études qui nous donne son avis, justement sur la voirie, qui sont force de décision sur les voiries.

Joseph ASLANIAN : Il faut l'expertise aussi du conseil départemental.

Philippe NARTZ : Tout ça c'est vrai, mais on a bien demandé quelque chose...

Alain BAYART : On a rien demandé pour l'instant. On a demandé une sécurisation des endroits dangereux de Crémieu qui sont notamment la Porte Neuve, le carrefour de...

Philippe NARTZ : Oui, tout ça c'est écrit, mais on aurait aimé en savoir plus. Est-ce qu'il va y avoir un rond-point de fait...

Alain BAYART : Non.

Philippe NARTZ : Alors quoi ?

Sabrine SALERNO : Philippe tu étais là il y a un an environ, en réunion, nous avons regardé tout ce projet de ralentisseurs sur le Cours...

Philippe NARTZ : Oui mais à ce moment-là on avait pas parlé de la Porte Neuve.

Sabrine SALERNO : Si on en avait parlé.

Philippe NARTZ : Non.

Sabrine SALERNO : Il y avait une réunion où on en avait parlé.

Philippe NARTZ : Pour les ralentisseurs, et d'ailleurs merci, devant chez moi il y en a un qui a été mis en place et on en avait jamais parlé. C'est pas grave, mais pour dire...c'est très bien d'ailleurs, il fallait le faire, rien à dire. Mais on aimerait bien être un peu plus associés. On aimerait bien participer nous aussi, peut-être donner une idée par rapport à cette sécurisation, après ça va tomber d'un coup et on va nous dire « bah oui mais vous étiez d'accord puisque vous avez voté la demande de subvention » et là on a de plus en plus de mal avec ça, vous comprenez.

Monsieur le maire : Alors, deux choses, puisque nous ne sommes pas là pour s'accaparer le projet, ni qui que ce soit. J'ai invité il y a quelques temps un ami qui est le vice-président départemental en charge de la voirie, qui s'appelle M. Pérazio, pour justement voir comment on pouvait se programmer dans les financements du département, puisque le département n'a pas que nous à financer. Et il fallait prendre une délibération rapidement pour avoir une subvention pour l'année prochaine. Sinon on repartait encore sur une année, et pour l'État de la même façon.

Philippe NARTZ : Mais tout ça c'est vrai. Et ce n'est pas la première fois, c'est toujours rapidement les demandes de subvention. C'est vrai et puis il n'y a rien à dire, mais cela nous suffit pas.

Monsieur le maire : Alain BAYART vient de dire que le 6, Mme FLEURQUIN allait venir, je vous invite !

Joseph ASLANIAN : C'est pour le choix des matériaux.

Monsieur le maire : Justement, on a rien à cacher. Vous venez sans problème ! Vous savez ce sont des dossiers difficiles, voire « merdiques ».

Philippe NARTZ : Oui, on le sait tout ça.

Monsieur le maire : Mais oui mais si on pouvait par un coup de baguette magique régler les problèmes ce serait parfait, donc vous venez le 6 à 9h30 en mairie. Il y aura Mme l'ABF et vous en saurez autant que moi.

Alexandre FLORES : Alors si nous nous sommes un petit peu en colère de ne pas avoir été consultés, il y a beaucoup de monde qui n'a pas été consulté, les habitants ont été consultés de quelle façon ? On va travailler devant chez eux, réaménager devant chez eux, peut-être avaient-ils de bonnes idées à soumettre ?

Alain BAYART : Là on parle de sécurisation.

Alexandre FLORES : Oui mais ils savent mieux que nous, car ce sont des trottoirs qu'ils empruntent tous les jours, quels sont les points dangereux et ce qu'il faut revoir.

Patricia SALAGNON : On ne peut pas faire des réunions publiques chaque fois que l'on prend une décision.

Alexandre FLORES : On parle d'une dépense d'1,8 million, 1,5 million à notre charge, ça va passer par de l'emprunt ?

Alain BAYART : Je vous ai expliqué que ça c'est une enveloppe, ils nous ont fait un chiffrage avec des matériaux très chers, pour qu'on ait justement un chiffrage maximum mais on n'en sera pas à 1,5 million.

Philippe NARTZ : Cela veut bien dire qu'un projet existe.

Monsieur le maire : Oui mais c'est le bureau d'études qui...

Philippe NARTZ : Qui a fait les plans, des plans qui existent bien donc ?

Monsieur le maire : Oui mais attendez...

Philippe NARTZ : Mettez-vous à notre place. Vous, vous les connaissez les plans, vous savez ce que ça peut coûter, que ce n'est pas délirant cette somme-là. Mais pour nous cette somme elle est délirante puisqu'on ne sait pas sur quoi on s'appuie. S'ils s'agit d'un simple dos d'âne ou si on refait tout...vous voyez les choses de l'intérieur mais nous ça nous paraît...

Monsieur le maire : Je veux avancer. Depuis des années on parle de la sécurité dans Crémieu et on a beaucoup investi dans Crémieu pour la sécurité, entre autres pour le Cours Baron Raverat. Et chaque fois malheureusement, l'administration, le conseil départemental, la DDE précédemment, DDT maintenant, nous mettent des règles. Vous savez, on avait fait au centre du Cours des espaces pour les piétons et on nous dit « non, il faut les enlever », on avait fait une surélévation, on nous a dit « non, ça ne se fait plus », maintenant on dit « bah vous pouvez faire des dos d'âne ». Sur la rue de la Chaîte, le dos d'âne, c'est qu'on nous l'a autorisé, avant on ne pouvait pas les faire. Tout évolue mais la vie s'est fait pour ça, pour évoluer et s'adapter.
Donc dans le cadre du projet sur la sécurité, on a fait de multiples réunions, vous avez dû participer à des réunions, des commissions.

Alain BAYART : Ah bah il y a eu des commissions « voirie ».

Monsieur le maire : Voilà, des commissions et de multiples réunions. On a demandé à un bureau d'études car il faut passer par là, un bureau d'études qui coûte cher par ailleurs, et ensuite ils prennent contact avec la DDT, le département, pour voir comment il faut faire, ne pas faire, avoir les avis, les autorisations etc...c'est très lourd et très long. On avance, pour un projet qui sera pour la sécurité, dans la traversée de Crémieu. Et ce projet, tant que je

serai maire, je le mènerai à bout parce que si on demande l'avis de chacun, on ne fait rien. Vous savez tout à l'heure j'ai reçu des personnes qui n'étaient pas d'accord avec le PLU, mais voilà c'est comme ça et dans une commune, comme dans un État, regardez au niveau national, on fait des grands débats, on va discuter et puis à la sortie qui décidera ? C'est le Président, parce que sinon, c'est la gabegie, c'est la chienlit, comme aurait dit un grand chef d'État. Donc à un moment donné, le maire doit décider et je déciderai.

Alexandre FLORES : On est bien d'accord, mais quand on parlait de ces dos d'âne, il était question de 180 000 € en deux tranches si mes souvenirs sont bons, tout était clair, d'accord ou pas, tout était clair, et là on parle d'une somme dix fois supérieure, on a rien vu, on nous a rien expliqué.

Joseph ASLANIAN : Le débat n'est pas sur le projet, la délibération elle est sur une demande de subvention. Comme vous l'a dit Alain cela a été chiffré car il faut absolument qu'on ait un chiffrage pour cette demande mais le projet n'est pas figé.

Philippe NARTZ : Mais on chiffre bien sur quelque chose !

Monsieur le maire : C'est le bureau d'études qui nous l'a fait, maintenant il y a encore des accords, des avis puisque je vous dis l'ABF...

Philippe NARTZ : A la rigueur vous nous dites « on a chiffré à la louche, on ne sait pas ce qu'on va faire, on demande le maximum pour en avoir le plus ».

Joseph ASLANIAN : Eh bien voilà, c'est ça !

Philippe NARTZ : Et bien pourquoi vous ne le dites pas ?

Monsieur le maire : Oui mais on ne peut pas le dire nous-mêmes, on est obligés de prendre un bureau d'études.

Philippe NARTZ : Justement, là où on a un doute c'est que vous nous avez dit que vous aviez des plans. Vous nous l'avez annoncé en réunion.

Monsieur le maire : Le bureau d'études, pour faire un chiffrage ou un pré chiffrage, est bien obligé de se baser sur des documents...

Philippe NARTZ : Bah voilà...

Martine PELLETIER : Mais vous n'avez pas vu de plans ?

Philippe NARTZ : Non, on a jamais vu de plans.

Monsieur le maire : Quand on a fait le Cours Baron Raverat, les pieds dans l'herbe ont fait un projet, monté avec l'ABF, la DDT et le conseil départemental. Ils ont fait un projet de 4 millions d'euros, avec un espace central etc...ce n'était pas possible, donc on leur a rendu le dossier et nous n'en avons fait qu'une partie et cela nous a coûté 1 million d'euros. Donc on regarde pour que ça coûte le moins cher possible, pour avoir des accords de l'État, du département et de l'ABF.

Alain BAYART : Il faut savoir également que ce qui était présenté tout au début, c'était des ralentisseurs pour sécuriser les passages piétons, or l'ABF a rejeté ce projet car il fallait prendre en compte l'aspect patrimonial du Cours Baron Raverat. Donc c'est cette étude là que nous sommes en train de mener, pour tenter de trouver une cohérence d'ensemble qui satisfasse tout le monde.

Pascal ROCHE : Je rappelle quand même, lorsqu'on avait parlé de ces ralentisseurs en conseil municipal, que j'avais demandé à ce qu'on soit associés à cette réflexion et on a rien vu venir de la part de la commune sur les solutions possibles pour sécuriser le cours Baron Raverat. Et là on voit un projet sur lequel on a pas été associés. C'est à qu'il faut comprendre. On est intéressés pour participer aux discussions mais vous ne nous donnez pas la possibilité de le faire. C'est pour ça qu'on vote contre, ce n'est pas la peine d'en discuter pendant des heures, mais ce sont des choses qui se répètent, c'est une méthode, à chaque fois on nous présente des choses qu'on découvre, si on est juste là pour enregistrer « ok, on vote » même si on vote contre, de toute façon ça passe, on ne sert vraiment à rien d'autre et je pense quand même qu'on s'investit un peu, ça serait bien qu'on puisse apporter des idées et surtout participer à des échanges. Moi je pense que les ralentisseurs, ce n'est pas la seule solution et je l'avais dit.

Philippe NARTZ : Pour le carrefour, tous les jours on nous pose des questions. Car les gens sont inquiets.

Monsieur le maire : Quel carrefour ?

Philippe NARTZ : Bah le fameux qui va être réaménagé, à juste titre encore une fois, qui file sur Annoisin, parce que les voitures roulent trop vite, il y a des choses qui devraient être faites, paraît-il...

Monsieur le maire : Oui, c'est le projet.

Philippe NARTZ : Oui mais justement on ne sait pas puisqu'on a rien vu. Un rond-point ?

Pascal ROCHE : Dans un projet il y a plusieurs étapes, il y a l'étape de la réflexion qui aboutit à des esquisses et dans les esquisses, c'est à partir de ça qu'on peut chiffrer. C'est ce que vous avez dû faire j'imagine et ensuite on passe à des stades plus avancés, qui sont avant-projet, avant-projet détaillé ou projet, mais là on est bien au stade de l'esquisse et c'est là que se décident les choses finalement, parce qu'après les projets se développent sur la base d'un choix qui a été fait à ce moment-là.

Alain BAYART : Mon objectif c'était d'attendre la réunion du 6 par exemple et de réunir une commission « voirie » pour présenter justement le projet du bureau d'études, en association avec l'ABF. On est liés. On est dans la même position que vous, sauf que nous on en sait un petit peu plus je vous l'accorde mais...

Philippe NARTZ : Bah oui puisque les plans sont faits.

Alain BAYART : Mais non, arrêtez de dire ça. Vous savez ce que c'est une esquisse ?

Philippe NARTZ : Donc l'esquisse est faite. Donc si elle est faite, pourquoi vous la cachez ? C'est pour ça qu'on vote contre. Vous l'avez annoncé en réunion que vous avez eu le jour même les plans, ou l'esquisse, donc pourquoi le cacher ?

Monsieur le maire : Ce n'est pas un projet.

Alain BAYART : On ne vous cache rien du tout, j'attendais la réunion du 6 avec l'ABF.

Philippe NARTZ : On ne va pas discuter des heures. Vous ne voulez pas les montrer, c'est votre droit, vous le dites et puis voilà.

Monsieur le maire : On peut aller vous les chercher. Mais sachez que, par exemple c'est le croisement de deux voies départementales...

Martine PELLETIER : Je me dis, est-ce que la commission « travaux » a fonctionné ?

Monsieur le maire : Oui.

Philippe NARTZ : Non.

Monsieur le maire : Vous avez fait deux réunions...

Alain BAYART : Si c'est pour faire une réunion pour que tout le monde s'exprime et qu'on ne sache pas ce qu'on peut faire, ça ne sert à rien. Il faut quand même qu'on ait de la matière pour faire une réunion.

Alexandre FLORES : Mais il faut s'exprimer, je ne suis pas d'accord avec...

Philippe NARTZ : S'il n'y a que deux personnes qui décident...

Alain BAYART : Mais qui vous dit qu'il n'y a que deux personnes qui décident ?

Philippe NARTZ : Alors, je ne sais pas...vous êtes à combien ? 50 ?

Joseph ASLANIAN : Il y a le bureau d'études, l'ABF, le département...

Philippe NARTZ : Non mais l'ABF elle dit oui ou non. Mais avant ça on décide ce qu'on pourrait faire et on lui demande si on peut.

Monsieur le maire : Mais c'est bien ce qui a été fait.

Philippe NARTZ : Bah je ne sais pas.

Alexandre FLORES : Les conseillers municipaux de l'opposition ne sont pas associés. J'entends monsieur le maire qui dit que si on écoute la population on ne fait rien, et bien on ne l'écoute pas alors, et on fait sans elle.

Monsieur le maire : On a été élus par la population.

Alexandre FLORES : Mais bien sûr. Donc vous pouvez vous passer de leur avis maintenant et faire tout ce que vous voulez.

Monsieur le maire : Ah mais naturellement ! On va proposer de faire un parking sous la Halle vous voyez...et puis on peut avoir des idées naturellement...

Alexandre FLORES : Je suis content que les choses aient été dites.

Monsieur le maire : Bon, allez, nous votons la délibération car il vaut mieux le prendre sous le coup de l'amusement.

D2019_002

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA
SECURISATION DU CENTRE-VILLE**

M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances et de la voirie explique aux membres du conseil municipal que la commune va engager une opération de travaux de sécurisation du centre-ville et des carrefours Boulevard de la Porte Neuve (RD65) / Route de Siccieu (RD52) et Cours Baron Raverat / Faubourg des Moulins (RD517) pour un montant total prévisionnel de 1 810 809 € H.T. et que la commune peut demander une subvention au département de l'Isère dans le cadre des amendes de police, à hauteur 50 % du montant hors taxes, plafonné à 40 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Contre : 4

Abstention : 0

Pour : 17

- **APPROUVE** l'opération de sécurisation du centre-ville et des carrefours Boulevard de la Porte Neuve (RD65) / Route de Siccieu (RD52) et Cours Baron Raverat / Faubourg des Moulins (RD517)
- **AUTORISE** la Commune de Crémieu à effectuer dans le cadre des amendes de police, une demande de subvention au département de l'Isère pour ces travaux, la plus élevée possible
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de subvention

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Nous pourrions dire que vous vous êtes opposés sur ce projet.

Pascal ROCHE : Nous on peut dire qu'on est d'accord sur la sécurisation mais pas sur la méthode car on ne peut pas participer à la réflexion, parce que ce vous dites « vous êtes contre la sécurisation » c'est quand même assez choquant.

Monsieur le maire : Il y a des commissions. Ceux qui sont membres des commissions viennent.

Philippe NARTZ : Il n'y a pas eu de commissions.

Monsieur le maire : Si, vous avez été invités à deux reprises.

Philippe NARTZ : Non. C'est pas vrai.

Pascal ROCHE : La réunion du 6, on ne nous a pas invité...

Philippe NARTZ : On a jamais parlé de ça. On n'a jamais vu les plans.

Stéphanie CANDY : Bah si Sabine les a vus ces plans...

Sabrine SALERNO : Alors après, on a travaillé ensemble, l'ABF a refusé, bon il y a eu une nouvelle esquisse, on sera mis au courant après le 6.

Philippe NARTZ : Sur le boulevard de la Porte Neuve et ce qu'il y a derrière, je n'ai jamais vu de plans.

Sabrine SALERNO : Mais si.

Monsieur le maire : Est-ce que vous étiez à la réunion ?

Philippe NARTZ : Je n'étais pas invité.

Sabrine SALERNO : Peut-être que tu n'étais pas à la réunion. Il y avait Laurent GRANDJACQUES qui nous a fait tous les plans.

Monsieur le maire : On a convoqué tous les membres de la commission.

Sabrina SALERNO : Cela remonte à un certain temps.

Philippe NARTZ : Il y avait des plans du Cours effectivement, sur les parties surélevées, il y en avait certaines qui étaient très larges...

Alain BAYART : Mais c'est justement ça, donc vous les avez vu les plans.

Philippe NARTZ : Ceux-là oui. Mais on a jamais vu les plans...

Alain BAYART : Mais non, c'est parce que celui-là on l'a ajouté après.

David MICHELLAND : C'est justement sur ça qu'on est pas d'accord.

Philippe NARTZ : Si on rajoute des plans derrière, on aurait aimé les voir, mais on les a pas vus.

Monsieur le maire : Mais vous allez les voir.

David MICHELLAND : Après.

Alain BAYART : Mais non puisqu'on a pas passé commande.

Joseph ASLANIAN : Cela fait 4 ans que vous êtes élus et ça fait 4 ans que vous nous tapez dessus.

Philippe NARTZ : Mais non, on veut être associés c'est tout et vous, vous refusez de le faire.

Alexandre FLORES : Souvent vous dites qu'on est systématiquement contre et qu'on est une opposition bête et méchante. Si on reprend l'ensemble des délibérations depuis 2014, on a voté contre dans 5 % des cas à peine. Donc quand on entend des gens dire « il paraît que vous votez tout le temps contre » c'est qu'il y a des gens qui disent « ils votent tout le temps contre ». Dans 5 % des cas à peine nous avons voté contre, voilà.

Monsieur le maire : Ah non, moi je ne dis rien.

Alexandre FLORES : Mais si.

Monsieur le maire : Mais non, il y a des délibérations importantes à prendre et puis il y a celles qui le sont moins. Voyez, sur l'aménagement du Cours, c'est une délibération importante, et bien celle-ci vous votez contre. Qu'il y ait des délibérations moyennes, quotidiennes, ça naturellement vous votez.

Alexandre FLORES : Le prix de la crêpe, oui.

Monsieur le maire : Oui, de partout, dans toute assemblée c'est comme ça.

Alexandre FLORES : Je trouve normal de voter parfois contre sans être taxé d'opposition stérile. Voilà

D2019_003

PARTENARIAT ACABRED – KIT “NOUVEAUX ARRIVANTS”

M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal de développer un partenariat avec l'association ACABRED, à hauteur de 500 € pour l'opération Kit « Nouveaux Arrivants », selon le courrier joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Commune de Crémieu à développer un partenariat avec l'association ACABRED, à hauteur de 500 € pour le Kit « Nouveaux Arrivants ».

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_004

ADOPTION DES TARIFS POUR LA VENTE DU LIVRET SUR LA VILLE DE CREMIEU

Sur proposition de M. Didier DEMARS, conseiller municipal délégué en charge de la communication :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de 7 € par livret pour la vente aux particuliers
- **FIXE** le tarif de 6 € par livret pour la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (par lot de 100 exemplaires soit 600 € au total)
- **FIXE** le tarif de 6 € par livret pour les commerçants de la ville de Crémieu

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : La distribution représente quelle somme ?

Didier DEMARS : Environ 500 €.

Alexandre FLORES : Oui, ce n'est pas énorme.

Didier DEMARS : Nous sommes à peu près sur les mêmes montants, que ce soit Osez Groupe ou la Poste.

D2019_005

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : DROITS DE PLACE

Sur proposition de M. Alain BAYART, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer à compter du 1^{er} mars 2019 les tarifs de place suivants :
 - Abonnés : 0,75 € le mètre linéaire + 0,10 € par mètre linéaire de redevance pour l'animation et la promotion du commerce non sédentaire fixée par convention du 28 mars 2007 + 5 € par mois pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité
 - Occasionnels : 1 € le mètre linéaire + 0,10 € par mètre linéaire de redevance pour l'animation et la promotion du commerce non sédentaire fixée par convention du 28 mars 2007 + 2,50 € par jour pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité
 - Voiture en exposition : 2,50 € par véhicule
 - Camions hors marché (outillage, linge, etc...) : 35 € par jour d'occupation

- Commerces ambulants hors marché (emplacement aménagé îlot Montginoux) : 5 € par jour d'utilisation + 2,50 € pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité soit 7,50 € au total
- Petits cirques (diamètre inférieur à 15 m) : 60 € par jour de représentation + caution de 150 €
- Grands cirques (diamètre supérieur à 15 mètres) : 160 € par jour de représentation + caution de 250 €
- Fête foraine : 1,00 € le mètre linéaire par semaine

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_006

**DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – DIAGNOSTIC
HALLE**

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes peut accompagner financièrement la commune pour le diagnostic de la Halle à hauteur de 50 % du montant hors taxes soit :

Coût total du diagnostic : 24 300 € H.T.

Subvention DRAC : 12 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour le diagnostic de la Halle, à hauteur de 50 % du montant H.T.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_007

**DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – DIAGNOSTIC
PORTE DE LA LOI**

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes peut accompagner financièrement la commune pour le diagnostic de la Porte de la Loi à hauteur de 50 % du montant hors taxes soit :

Coût total du diagnostic : 25 500 € H.T.

Subvention DRAC : 12 750 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour le diagnostic de la Porte de la Loi, à hauteur de 50 % du montant H.T.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Sur la Porte de la Loi, le diagnostic est fait, les travaux sont faits ou pas ?

Joseph ASLANIAN : Ah non, juste la mise en sécurité.

Pascal ROCHE : Il n'y a pas de difficultés pour avoir des subventions de la DRAC et du département une fois que le diagnostic est fait ?

Joseph ASLANIAN : Sur le diagnostic, la DRAC est en train de se pencher, notamment sur la Porte de la loi, on a pas le retour encore de la DRAC sur les travaux qui vont être engagés sur la Porte de la loi. On attend le retour des conservateurs pour pouvoir lancer le DCE et après avec ce montant on pourra faire une demande de subvention à la DRAC. C'est ça Fabien ?

Fabien CAIRON : Ce qu'il s'est passé c'est que la DRAC a changé de réglementation, avant il était possible de commencer les études avant la demande de subvention, il suffisait simplement de faire un courrier en disant « on doit faire une étude en urgence, on demandera une subvention ensuite », eux donnaient l'accord et on pouvait commencer. Sauf que ça a changé depuis, maintenant on est obligés de faire une demande, d'attendre l'accusé de réception et ensuite de débiter les travaux.

Pascal ROCHE : Bon d'accord, ça me rassure car j'avais peur qu'on perde les subventions pour ça.

Joseph ASLANIAN : Non non, de toute façon M. VERMOREL de la DRAC a bloqué les crédits. Pour la Porte, normalement fin 2019 début 2020, nous pourrions démarrer les travaux.

Monsieur le maire : Le problème, nous n'avons pas de Lauzes et ils veulent de la Lauze de Crémieu sauf qu'à l'heure actuelle il n'y en a pas. Nous sommes en train de voir comment nous pourrions rouvrir une carrière qui se trouve à Chatelans, dans le périmètre classé qui se trouve dans le camp de Larina. L'ABF serait d'accord. Je vais faire une réunion avec tous les organismes concernés pour les mettre en phase.

Quand nous avons fait la couverture de la Halle, j'avais déjà engagé une procédure de réouverture mais l'administration n'a pas bougé. Et nous avons cette information dans le rapport de M. POULAIN. Nous recommandons. La réglementation a évolué plutôt favorablement. A l'époque la DRAC nous a dit de mettre de la Lauze de Bourgogne, sans changer les bois, sauf que cette Lauze est 30 % plus lourde que la Lauze de Crémieu et le poids fait que malheureusement, la charpente présente des signes de faiblesse.

Avant de refaire la couverture de la Halle cela va être compliqué. Et l'étude de M. POULAIN porte là-dessus. Il va faire un rapport et nous verrons.

Joseph ASLANIAN : L'objectif de l'étude de POULAIN est de prévoir des travaux préparatoires pour qu'on ne soit pas obligé de refaire toute la toiture, de faire des mises en sécurité qui puissent être pérennisées pendant au moins 50 ans. Il est hors de question comme le dit le maire qu'on s'engage à changer la toiture, sachant qu'au niveau de l'extraction, pour avoir 100 m² de Lauzes, il faut en extraire 400.

D2019_008

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – DIAGNOSTIC HALLE

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que le département de l'Isère peut accompagner financièrement la commune pour le diagnostic de la Halle à hauteur de 40 % du déficit du montant H.T. non subventionné :

Registre délibérations année 2019

Coût total du diagnostic : 24 300 € H.T.

Subvention DRAC : 12 150 €

Subvention Département Isère : 4 860 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du département de l'Isère pour le diagnostic de la Halle, à hauteur de 40 % du montant H.T. du déficit du montant H.T. non subventionné

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_009

**DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – MAITRISE
D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI**

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes peut accompagner financièrement la commune pour la mission de maîtrise d'œuvre de la restauration de de la Porte de la Loi à hauteur de 50 % du montant hors taxes soit :

Coût prévisionnel maîtrise d'œuvre : 42 500 € H.T.

Subvention DRAC : 21 250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de la Porte de la Loi, à hauteur de 50 % du montant H.T.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_010

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – MAITRISE D'ŒUVRE
PORTE DE LA LOI**

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que le département de l'Isère peut accompagner financièrement la commune pour la mission de maîtrise d'œuvre de la restauration de de la Porte de la Loi à hauteur de 40 % du déficit du montant H.T. non subventionné :

Coût prévisionnel maîtrise d'œuvre : 42 500 € H.T.

Subvention DRAC : 21 250 €

Subvention département : 8 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la

maîtrise d'œuvre de la restauration de la Porte de la Loi, à hauteur de 40 % du déficit du montant H.T. non subventionné

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_011

**DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES – ETUDES FACADES
CLOITRE ET HOTEL DE VILLE**

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes peut accompagner financièrement la commune pour une étude sur la réfection des façades du cloître et de l'hôtel de ville à hauteur de 50 % du montant hors taxes soit :

Coût total : 8 700 € H.T.

Subvention DRAC : 4 350 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour une étude sur la réfection des façades du cloître et de l'hôtel de ville, à hauteur de 50 % du montant H.T.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_012

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – ETUDE FACADES
CLOITRE ET HOTEL DE VILLE**

M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge du patrimoine, explique au conseil municipal que le département de l'Isère peut accompagner financièrement la commune pour une étude sur la réfection des façades du cloître et de l'hôtel de ville à hauteur de 40 % du déficit du montant H.T. non subventionné :

Coût prévisionnel maîtrise d'œuvre : 8 700 € H.T.

Subvention DRAC : 4 350 €

Subvention département : 1 740 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du département de l'Isère une étude sur la réfection des façades du cloître et de l'hôtel de ville, à hauteur de 40 % du déficit du montant H.T. non subventionné

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Est-ce qu'il y a un caractère d'urgence pour ces travaux dans la mesure où on a aujourd'hui probablement des sommes importantes à engager sur la Porte de la loi et sur la Halle ? On se demande si c'est bien opportun d'engager des travaux sur ces façades ? Bon, il y a effectivement une subvention mais peut-être que ça peut être demandé plus tard.

Joseph ASLANIAN : Là c'est dans le cadre du financement exceptionnel qu'on peut obtenir pour ces travaux puisqu'ils ont été chiffrés à la louche à 200 000 € H.T., sur lesquels on peut attendre 100 000 € H.T. de la DRAC et sur les 50 % restants on peut obtenir 40 % de la Région ce qui fait 140 000 € H.T. plus les 40 000 € de la Région, on en arrive à 180 000 € de subventions, il resterait 20 000 € à la charge de la commune, ce serait dommage de se priver, sachant que les 40 000 € de la Région sont caduques à fin 2020.

Monsieur le maire : On risque de ne pas engager les travaux aussi vite que nous le pensions sur la Porte de la loi, cela risque de reporter car il y a ce problème de Lauzes.

D2019_013

CREATION DE POSTE FILIERE ADMINISTRATIVE

Mme Patricia SALAGNON, Adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Mme SALAGNON propose :

- la création d'un emploi contractuel à temps complet de chargé de mission en communication et animations à compter du 01.03.2019

Après en avoir délibéré, et après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi contractuel à temps complet de chargé de mission en communication et animation à compter du 01.03.2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Ce poste aura des missions élargies par rapport à Sylvie ?

Patricia SALAGNON : On a rajouté le poste animation oui.

Alexandre FLORES : Il ne risque pas d'y avoir doublon avec le poste d'Anim'Crémieu.

Patricia SALAGNON : Alors je ne sais pas ce qu'il va se passer avec Anim'Crémieu. Nous avons étoffé le poste en animation pour le cas où nous aurions besoin d'en faire.

Pascal ROCHE : Il se peut que des fonctionnaires territoriaux postulent pour ce poste.

Patricia SALAGNON : C'est bien marqué « contractuel » donc ils n'ont pas trop intérêt à postuler.

Pascal ROCHE : ça m'étonne que vous puissiez l'affichiez comme ça...parce qu'un fonctionnaire qui serait intéressé par le poste...

Patricia SALAGNON : Il se met en détachement pour être contractuel.

Alexandre FLORES : A ce jour vous avez reçu beaucoup de candidatures ?

Patricia SALAGNON : Nous en avons reçu pas mal oui, mais nous ne les avons pas encore étudiées.

D2019_014

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CREMIEU VTT

Mme Françoise SAUVAGEOT, Adjointe en charge de la vie associative, propose d'attribuer une subvention de 450 € à l'association Crémieu VTT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 450 à l'association Crémieu VTT

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : C'est eux qui occupent le pré Minssieux ?

Alain BAYART : Non, c'est l'association Cycle Wheel qui l'occupe. Et ils ne nous l'occupent pas, ils ont fait passer une demande.

David MICHELLAND : On m'a rapporté qu'ils y allaient déjà et qu'ils avaient la clé.

Monsieur le maire : Cycle Wheel organise chaque année une compétition et avant ils faisaient le départ dans le parc du château de Haute Pierre, mais cette année ils ne peuvent plus le faire, donc ils nous ont sollicité pour faire le départ du pré Minssieux mais c'est tout, il n'a eu aucune autorisation.

Sabrine SALERNO : On a accepté.

Monsieur le maire : Oui, pour le départ et l'arrivée uniquement.

D2019_015

**PRISE DE COMPETENCES OPTIONNELLES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 31
DECEMBRE 2019**

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'article 64 de la loi NOTRe rendait obligatoire au 1^{er} janvier 2020 les compétences eau et assainissement au niveau intercommunal.

La loi 2018-702 du 3 août 2018, assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert de ces compétences aux communautés de communes en permettant aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25 % d'entre elles, représentant au moins 20 % de la population, s'expriment en ce sens. Il est précisé que dans ce cas, le transfert est repoussé de 2020 à 2026.

Le calendrier initial de l'étude préparatoire en cours prévoyait 18 mois (de juillet 2018 à janvier 2020) de travaux préalables.

Les dispositions de la loi du 3 août dernier ont pour effet de réduire à 6 mois le temps de préparation pour la prise de ces deux compétences.

Registre délibérations année 2019

C'est la raison pour laquelle la communauté de communes propose d'opérer une modification de ses statuts permettant de recueillir dès la fin de l'année 2018 (au plus tard fin février 2019) l'avis des élus communautaires et municipaux.

Cette modification propose de prendre les compétences optionnelles eau et assainissement au 31 décembre 2019 en précisant que ces deux compétences deviendront obligatoires le 1^{er} janvier 2020.

- Vu les articles 64 et 68 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »

- Vu le CGCT et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16, L.2224-7 et L.2224-8

- Vu les termes de la loi n° 2018703 du 3 août 2018

- Vu les statuts actuels de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

- Considérant la nécessité pour la communauté de communes de recueillir l'avis des élus communautaires et municipaux avant début 2019 au titre de la prise des compétences eau et assainissement

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la prise des compétences optionnelles eau et assainissement au 31 décembre 2019
- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes correspondant à ce double transfert de compétences

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise des compétences optionnelles eau et assainissement par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné au 31 décembre 2019
- **APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes correspondant à ce double transfert de compétences

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Dans la nuit du 31 janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020, que se passe-t-il ?

Joseph ASLANIAN : C'est à la commune de décider de les transférer et s'il n'y a pas de minorité de blocage, ces compétences deviendront obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

David MICHELLAND : C'est bien 2020.

Joseph ASLANIAN : C'est bien 2020.

D2019_016

ENQUETE PUBLIQUE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU GIRONDAN

Le SYNDICAT MIXTE DU GIRONDAN a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement du Girondan, pour les communes de CHOZEAU, CREMIEU, DIZIMIEU, LEYRIEU, ST ROMAIN DE JALIONAS et VILLEMOIRIEU.

Par arrêté préfectoral 38-2018-257-DDT SE01 en date du 14 septembre 2018, une enquête publique a été prescrite en mairie de ST ROMAIN DE JALIONAS du 15 octobre 2018 au 16 novembre 2018.

L'enquête portait sur le projet de :

- extension et réhabilitation de la station d'épuration du Girondan, située sur la commune de ST ROMAIN DE JALIONAS, pour le respect des normes réglementaires de traitement des effluents par temps de pluie et la réponse à l'augmentation des charges polluantes à l'horizon 2050,
- raccordement de la commune de CHOZEAU au système d'assainissement du Girondan visant la mise en conformité du traitement des effluents de cette commune,
- mise en conformité de l'ensemble des ouvrages existants ou futurs des réseaux de collecte et de transport des eaux usées domestiques raccordées à la station d'épuration du Girondan.

Un dossier complet du projet ainsi qu'un registre d'observations ont été mis à la disposition du public en mairie de VILLEMOIRIEU pendant toute la durée de l'enquête.

Aucune observation du public n'a été consignée durant cette période.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis motivé sur ce projet, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

Après consultation du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Contre : 4

Abstention : 0

Pour : 17

- **ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement du GIRONDAN

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : C'est un peu compliqué cette affaire car au départ on se dit très bien, il va y avoir des travaux sur la station d'épuration, ça va permettre d'avoir une meilleure épuration des eaux, notamment pour Chozeau, mais le problème c'est qu'avec l'urbanisation, qu'on développe à Crémieu mais pas seulement, c'est en grande partie des gens qui vont aller travailler à Lyon, car les prix dans la périphérie lyonnaise sont de plus en plus élevés, donc les gens veulent habiter plus loin car c'est moins cher, et donc on a une urbanisation comme ça, on a beaucoup de demandes certes, mais on a de plus en plus de problèmes de bouchons et de circulations pour aller à Lyon. Moi ça fait 20 ans que j'habite à Crémieu et ça fait 20 ans qu'on attend une solution de Tram Train sur l'ancienne voie ferrée. Alors vous

avez annoncé lors des vœux cette année que la Région avait délibéré pour que le projet démarre mais ce serait un projet en bus à haut niveau de services.

En se renseignant sur le sujet, le Tram train permettrait de transporter deux fois plus de passagers, avec une fréquence plus importante. Donc avec cette solution-là, grâce à la station d'épuration qui se développe, on va avoir plus de problème de circulation donc quelque part je pense qu'on ne devrait pas mettre la charrue avant les bœufs c'est à dire développer tout ce qu'il faut pour l'urbanisation sauf les voies de communication. Et on a récemment appris que l'agence de mobilité n'était plus une priorité pour la communauté de communes et donc cette décision de la Région qui ne prend pas en compte assez l'avenir ne nous convient pas. Nous décidons de voter contre l'agrandissement de la station d'épuration car nous pensons que ce n'est pas une bonne chose de favoriser les projets d'urbanisation tant qu'on a pas une bonne solution pour que tous ces gens aillent plus facilement à Lyon. C'est aussi une question de bien-être pour tout le monde et les gens qui vont venir habiter ici vont être vite déçus car ils vont se rendre compte qu'ils vont mettre plus d'une heure, une heure et demie pour aller à Lyon.

Joseph ASLANIAN : Ta remarque est bonne sauf qu'au niveau du PLU, la patate d'urbanisation de la commune de Crémieu a été réduite, on est passé de 60 ha à 10 ha donc il ne reste pratiquement plus rien à urbaniser sur Crémieu donc on peut maîtriser l'urbanisation d'une commune par le PLU et puis il y a un nouveau SCOT qui est en train d'être approuver et ce nouveau SCOT a réduit les patates d'urbanisation du territoire. Il y a quand même des outils qui permettent de restreindre, donc c'est le PLU et le SCOT.

Pascal ROCHE : Est-ce que dans le SCOT il y a une action possible pour afficher, au niveau de notre territoire, une option Tram train plutôt que le bus.

Joseph ASLANIAN : Oui, il y a de la mobilité dans le SCOT.

Pascal ROCHE : Tu y participes ?

Joseph ASLANIAN : Non.

Pascal ROCHE : Donc nous n'avons plus d' élu qui représente Crémieu au SCOT.

Joseph ASLANIAN : Si, il y a Pascal N'KAOUA.

Pascal ROCHE : Mais ce que je veux dire c'est que dans le SCOT, c'est qu'il soit mentionné ça quelque part, parce qu'on n'est pas les seuls à avoir des stations d'épuration comme ça, sur Charvieu ils ont le cas également. Donc le SCOT serait l'opportunité de viser une solution qui prenne en compte le développement de la population.

Joseph ASLANIAN : Il faudrait que tu consultes le site du SYMBORD car je ne sais pas si le SCOT a été mis en ligne sur leur site.

Monsieur le maire : Lors de la réunion du SYMBORD à Villemoirieu, le sujet avait été abordé par les responsables. Il est vrai que le SCOT bloque. PARFER et le président de Région ont donné leur accord pour un bus car le Tram train sera beaucoup trop cher.

Pascal ROCHE : Il y a eu une réunion de PARFER il y a deux jours et ce n'est pas ce qui a été dit.

Monsieur le maire : C'est écrit dans le compte-rendu, le président de PARFER est allé expliquer aux membres de PARFER qu'il fallait prendre cette solution qui coûte moins cher et qui fait perdre 2 minutes je crois. Vous avez une emprise pour pouvoir maintenir ou faire un transport rapide, un bus à haut niveau de services. Parce qu'il faut savoir également que la Région n'a pas que nous à penser, ils ont un projet sur la partie nord de Lyon qui leur coûte très cher et c'est soit eux soit nous.

Pascal ROCHE : C'est juste une question de programmation ça. Ils pourraient travailler par tranches. Ils pourraient faire la partie Tram train et puis décaler ensuite s'ils n'ont pas l'argent pour ce mandat. Il vaut peut-être mieux faire moins long mais sur une solution qui sera la meilleure à long terme car elle serait plus efficace et permettrait en plus de faire une voie cyclable à côté, ce qui n'est pas forcément le cas avec le bus. L'idée est de quand même se dire est-ce qu'on part sur cette solution de bus qu'on va peut-être regretter dans 15 ans, ou alors est-ce qu'on étale la dépense quitte à retarder un peu le projet dans le temps.

Monsieur le maire : La Région a décidé l'étude avant la fin 2019, à partir du moment où la Région met le financement, et c'est ce que je suis allé plaider la semaine dernière avec le directeur de la Région pour qu'il y ait le financement, il ne m'a pas donné son accord, il m'a dit qu'il regarderait encore une fois. Car il faut qu'il y ait cette étude dans le cadre du plan État-Région, et après ça permettra d'engager un processus qui d'après eux est un bus pour l'instant. Par ailleurs, vous avez une société comme Alstom qui est intéressée pour faire un site expérimental, afin que l'industrie française soit performante, car actuellement la majorité des batteries qui alimentent les bus électriques viennent de Chine. Et la Chine tient tout le marché.

Toutes les communes aux alentours ont construit et avec le SCOT tel qu'il a été décidé, il y a des règles à respecter. Quand vous prenez la déviation de Flosailles, il y a 25 000 voitures par jour et aux heures de pointe c'est insupportable. Ils ont fait des travaux sur la partie plus haut, Les Tuches, et bien tous les habitants sont venus me voir en me disant que c'était inadmissible.

Didier DEMARS : Je pensais que maintenant que la compétence soit régionale et plus départementale, on allait sortir de ces querelles depuis 20 ans et je suis tout à fait d'accord pour dire que la meilleure solution c'est le Tram train mais je n'y crois pas du tout car c'est une solution politiquement impossible. S'il y a un budget qui part dans une solution intermédiaire, qui n'est pas la meilleure, un bus dédié sur une ancienne voie ferrée, à minima...

Pascal ROCHE : Effectivement l'obstacle des deux départements s'est levé puisque maintenant c'est la Région, il faudrait en profiter pour essayer d'avoir cette meilleure solution. Je pense que l'argent n'est pas forcément un obstacle majeur, c'est aussi un problème de réflexion à long terme et comme on démarre à nouveau une étude, je pense que c'est à nouveau le moment pour essayer d'avoir quelque chose de plus adapté pour le territoire.

Didier DEMARS : Oui mais entre ça ou rien, j'ai peur que ça soit rien pendant encore 10 ans et je pense qu'il vaut mieux cette solution intermédiaire.

Monsieur le maire : Les études faites par le département de l'Isère démontrent que ce n'est pas rentable.

Pascal ROCHE : C'est pas rentable, ça dépend de la population et puis les modes de rentabilité ne sont plus les mêmes qu'il y a 10 ans.

D2019_017

**ETUDE ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE DES
TRAITEMENTS DE DONNEES AVEC LE REGLEMENT GENERAL POUR LA
PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDE**

Monsieur Joseph ASLANIAN, propose aux membres du conseil municipal, la constitution d'un groupement de commande ayant pour objet la mutualisation d'une mission d'accompagnement pour la mise en conformité du traitement de données avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Ce groupement permettra d'obtenir de la part du candidat sélectionné les meilleures conditions financières et commerciales pour l'exécution des prestations demandées d'une part, et la mutualisation des commandes d'autre part.

Le marché sera lancé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Les prestations seront passées sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, et seront décomposées en tranches :

- une tranche ferme d'une durée d'un an : diagnostic de la conformité des traitements de données avec le RGPD et accompagnement dans la mise en conformité, comprenant la mission externalisée de Délégué à la Protection des Données (DPD).
- une tranche optionnelle d'une durée d'un an : Poursuite de l'accompagnement dans la mise en conformité et mission externalisée de DPD.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné sera nommée coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, pour mission de procéder à la consultation des entreprises, à la signature et notification du contrat, ainsi qu'à la notification de l'ensemble des bons de commande au prestataire retenu.

Chaque membre du groupement de commande s'acquittera directement auprès du prestataire, des factures relatives aux prestations réalisées pour son propre compte.

La convention constitutive du groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande relatif à la mission d'étude et d'accompagnement des collectivités dans la mise en conformité du traitement de leurs données avec le RGPD, avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, comme coordonnateur ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous autres documents afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_018

**ARCHIVES ANCIENNES A DEPOSER AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE
L'ISERE**

Au vu des normes relatives à l'archivage et pour assurer une meilleure conservation et une communication sécurisée des documents, en application de l'article L.212.12 du code du Patrimoine, M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il conviendrait que la commune dépose aux Archives départementales de l'Isère le ou les documents inscrits sur la liste jointe en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que la commune reste pleinement propriétaire du ou des documents déposés.

Les Archives départementales se chargeront du classement, du conditionnement et de la communication au public desdites archives, selon la réglementation en vigueur. Un exemplaire du répertoire des archives déposées sera adressé, dès sa réalisation, à M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le maire à déposer ces documents aux archives départementales de l'Isère

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_019

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA NATATION SCOLAIRE
DES ÉLÈVES DE CYCLE 2 2018/2019 ENTRE LA CCBD ET LA COMMUNE DE
CREMIEU**

Sur proposition de M. Denis GASC, Adjoint aux affaires scolaires :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'organisation de la natation scolaire des élèves de cycle 2 2018/2019 entre la CCBD et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** M. le maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la commune

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Adjoints :

Patricia SALAGNON : Une demande de conteneur enterré au SMND a été faite en prévision d'éventuellement sur 2019, mais il y a tellement de demandes que celle de Crémieu n'a pas été acceptée. Nous en avons déjà fait 6 sur Crémieu, nous ne sommes donc pas prioritaires pour le SMND.

La collecte de sapins a bien fonctionné, la benne de 30 m³ a été remplie et une autre benne a été remplie en plus et il n'y avait qu'un seul sapin dans les rues alors qu'ils y en avaient beaucoup plus les autres années.

Il y aurait la possibilité d'exploiter le jardin de la maison de retraite d'environ 300 m², pour en faire éventuellement un jardin partagé.

Alexandre FLORES : C'était le jardin aux plantes aromatiques de l'apothicairerie, à vocation médicinale. Jardin partagé je suis tout à fait pour, mais pas à cet endroit-là.

Patricia SALAGNON : Après, il peut y avoir des conditions spécifiques. Après il faut qu'on y réfléchisse.

Monsieur le maire : Aujourd'hui les pensionnaires ne sortent plus dans ce jardin qui est laissé à l'abandon. Ce sont nos employés communaux qui vont entretenir mais ils n'ont pas le temps d'entretenir en totalité, c'est pourquoi il y aurait cette solution de jardin partagé.

David MICHELLAND : Il y aurait peut-être quelque chose à réfléchir avec les écoles.

Patricia SALAGNON : Oui, après je vous en parle mais toutes les réflexions sont les bienvenues.

Martine PELLETIER : En sachant qu'il y a pas mal de touristes qui passent là-bas donc il ne faut pas non plus que ça tombe dans le potager. Il faut que ça reste harmonieux.

Pascal ROCHE : Je trouve la proposition intéressante en tout cas.

Patricia SALAGNON : Oui, on va en reparler.

David MICHELLAND : Il ne faut pas confondre jardin partager et jardin ouvrier, on a souvent une mauvaise image du jardin ouvrier, mais c'est totalement différent.

Monsieur le maire : Bien, on en reparle et on avance.

David MICHELLAND : Par rapport au conteneur enterré sur le cours, avec les mauvaises odeurs, qu'est-il prévu de faire à terme ?

Patricia SALAGNON : On a refait les joints, on va attendre cet été.

David MICHELLAND : Cela sentait toujours après les travaux, là ça ne sent plus car on est en hiver mais...

Patricia SALAGNON : On les fait nettoyer régulièrement, après malheureusement, avec la chaleur, même si ce sont des containers aériens il y a les mêmes problèmes. Mais pour l'instant il n'est pas prévu de le déplacer.

Monsieur le maire : Par ailleurs, on vous avait parlé d'un compost municipal et j'ai rencontré trois personnes qui sont intéressées pour faire une association et s'en occuper. Deux de Crémieu et une de Dizimieu et leur projet est très intéressant, ils y ont travaillé, avec des plans etc...il y a quelque chose d'intéressant à faire. Sur les trois personnes, deux font de la permaculture, les habitants iraient porter leurs déchets ou produits mais ça servira à leurs jardins, ce sera leur compost.

Martine PELLETIER : Le CCAS a été sollicité pour des ateliers entre février et avril, qui s'adressent éventuellement aux retraités (en journée) : atelier mémoire, en mouvement vers le bien-être et sécurité, sérénité, conduite senior. L'engagement de la commune est de simplement mettre à disposition une salle et puis de communiquer autour de ces ateliers.

Alain BAYART : Le travail de dénomination des voies avance avec la Poste, il va y avoir des communications qui vont être faites sur le site Internet, la page Facebook et vers les

habitants pour les informer de ces modifications.

Il y aura une réunion de la commission « finances » la semaine prochaine, suivie d'une réunion du conseil municipal à huis-clos pour présenter et ne parler que du budget 2019 pendant cette réunion, le 13 février à 19h00, un mail d'information sera envoyé au conseil municipal. Nous espérons faire un conseil municipal pour voter le budget début mars, sous réserve d'avoir le compte de gestion de la trésorerie.

Résultats Médiévales 2018 : Hors frais de personnel, 160 000 € de recettes pour 149 000 € de dépenses.

Joseph ASLANIAN : Je vous avais parlé au dernier conseil municipal d'une convention avec le CAUE pour une consultation de la population sur les différents modes de déplacement, de stationnement, de modes doux...cette consultation de la population va se faire autour de deux balades urbaines, prévues les 12 et 26 mars à 15h00. Ce sont des balades ouvertes à la population, les réservations sont à faire en mairie, en sachant que l'on pourrait monter à deux groupes pour un total de 50 personnes. Il y aura deux personnes du CAUE qui guideront les visites et feront les prises de note à l'issue de ces deux ballades. Une exposition sera montée avec le CAUE sur les espaces publics de Crémieu, prévue aux alentours de juin 2019. Ces balades sont uniquement des remontées d'informations de la population faite au CAUE, il n'y a pas de projet défini derrière. Une balade est prévue pour le centre-ville, le centre historique et une autre est prévue pour les extérieurs, le trajet exact n'est pas encore finalisé, il y aura 4 ou 5 points d'arrêt où la population pourra donner son ressenti sur différents problèmes.

Malheureusement, il va falloir se séparer de deux tilleuls emblématiques de la ville, on a demandé un diagnostic de l'ONF pour 4 tilleuls. Les deux arbres abattus sont ceux situés de part et d'autre de l'entrée du parking de la Chaîte. L'abattage est prévu pendant les vacances de février, une communication sera faite dessus et une déclaration préalable a été déposée et acceptée par l'ABF.

Monsieur le maire : Nos employés communaux nous ont alertés sur les risques présentés par ces arbres, une entreprise spécialisée a confirmé cela et nous avons ensuite demandé le diagnostic de l'ONF pour en être sûr.

Joseph ASLANIAN : Une réunion publique est prévue le 7 mars à 18h00 pour le très haut débit.

Didier DEMARS : Dans les jours qui viennent, vous allez recevoir un livret, accompagné d'un flyer annonçant les ballades et un second flyer pour annoncer la réunion publique du 7 mars. Pour ce qui est de la communication, une réunion sera organisée début mars pour les objectifs de l'année 2019 et un petit pot sera organisé pour ceux qui ont travaillé sur le livret.

Gilles HAREL : Fin 2018, il y a eu un éboulement d'un rempart chemin du Lunimaire. Quelque chose de prévu pour la sécurisation de cet éboulement ?

Monsieur le maire : Concernant cet éboulement, d'un accès difficile, sur la propriété de la maison de la retraite, pour l'instant on a rien regardé. On va regarder ça au printemps. ça fait partie des plaisirs de Crémieu, c'était pas prévu au budget. On a refait un mur banché du côté de Bethenaz et cela a coûté 19 000 €, pour une vingtaine de mètres, mais c'était vraiment une question de sécurité car il fallait stabiliser le mur qui sert de soutènement à la route qui passe dessus.

Gilles HAREL : Oui mais concernant le mur écroulé, je n'ai pas eu ma réponse sur la stabilisation sur les côtés car quand il y a un effondrement de ce type, on essaye de stabiliser au moins les deux côtés pour éviter la continuité de l'effondrement.

Monsieur le maire : Fait nous un devis Gilles, et on regardera ! Car les entreprises ne sont pas très emballées pour ce genre de travaux.

Gilles HAREL : On peut stabiliser simplement, avec de la chaux.

Conseillers municipaux :

Pascal ROCHE : Il semble que les employés qui n'étaient pas présents à l'arbre de Noël n'ont pas eu de chèques cadeaux alors que ceux présents en ont reçus. Cela nous a paru étonnant et on voulait savoir si une règle avait été établie ou votée en conseil municipal, notamment sur les règles d'attribution des chèques cadeaux et même aux cadeaux en nature aux employés.

Patricia SALAGNON : Cela a toujours été comme ça, cela a toujours été la même règle. Je ne sais pas si cela a été voté ou pas, j'ai continué dans cette lignée. Mais le souci que j'ai avec ça, c'est qu'on organise un arbre de Noël pour les agents, qui a un coût important et j'ai peur qu'en faisant autrement, en distribuant les chèques cadeaux à tout le monde, personne ne vienne plus.

David MICHELLAND : Du coup, si on ne vient pas, on n'a rien.

Patricia SALAGNON : Oui, ça a toujours été comme ça. Les gens présents, on leur donne leur chèques cadeaux. C'est normal que les agents viennent remercier la mairie, le maire également, on le fait pour eux et j'ai un peu peur qu'on bascule dans l'autre sens et que plus personne ne vienne, pourquoi faire un effort finalement ?

Pascal ROCHE : Oui, il y a quand même un buffet, une animation etc... Dans les entreprises et administrations, les gens reçoivent des chèques cadeaux, des bonifications et il n'y a pas de sélection comme c'est le cas à Crémieu.

Stéphanie CANDY : Ils sont aussi souvent distribués lors de petites fêtes uniquement. Il y a de tout.

Pascal ROCHE : ça dépend. Moi je travaille, ils sont distribués à tout le monde, après on fait un repas de Noël, les gens viennent s'ils peuvent, s'ils ont envie de venir. S'ils ont pas envie de venir, je trouve quand même pas ça normal.

Daniel HODIESNE : C'est un peu comme les médailles du travail dans les entreprises, celui qui a fait 20 ans dans l'entreprise aura plus que celui qui n'en a fait que 5.

Pascal ROCHE : Est-ce qu'il y a une ligne dans le budget là-dessus.

Alain BAYART : C'est dans le fonctionnement global, il n'y a pas de ligne spécifique là-dessus.

Pascal ROCHE : Moi je pense qu'il faudrait qu'il y ait quelque chose décrit.

David MICHELLAND : Au niveau du règlement, les employés sont au courant ?

Patricia SALAGNON : Oui, ils le savent.

David MICHELLAND : Seul un empêchement médical peut faire foi, comment ça marche, si

un conjoint travaille qu'il faut garder les enfants, empêchement associatif etc.

Patricia SALAGNON : Pas de discernement, si on vient on les a, sinon on ne les a pas.

David MICHELLAND : Autant j'entends votre peur des mauvaises raisons, autant j'en ai plein de bonnes à vous donner.

Patricia SALAGNON : Oui après il y a différentes excuses pour ne pas y aller, après la règle a été édictée comme ça donc...

Monsieur le maire : C'est une affaire ancienne, qui date de l'ancien responsable du personnel, voilà, ça a continué comme ça car il y avait eu des différends et on n'a pas plus approfondi la question.

Pascal ROCHE : On en a discuté entre nous et ça ne nous paraît pas normal et je l'exprime, ce serait bien d'en discuter et de se demander s'il n'y a pas des choses à améliorer de côté-là car ça crée aussi des ressentiments chez les employés.

Martine PELLETIER : Le problème est pourquoi l'employé ne vient-il pas ? S'il est malade ou autre...

Pascal ROCHE : C'est compliqué comme système, je pense qu'il vaudrait mieux laisser le choix à tout le monde de venir ou non, ce sera pas vide non plus.

Patricia SALAGNON : C'est du travail l'arbre de Noël et c'est dommage de dire, j'ai pas envie de venir.

David MICHELLAND : Oui mais c'est dommage de dire j'ai envie de venir juste pour toucher un truc. Ils ont peut-être pas envie d'y aller mais ils y vont quand même.

Patricia SALAGNON : Oui, certainement.

Pascal ROCHE : On pourrait trouver un système intermédiaire, par exemple les chèques cadeaux pour tout le monde et un cadeau pour les enfants de ceux qui viennent.

Monsieur le maire : On leur donne à tous un chèque cadeau ACABRED, et les retraités également.

Alexandre FLORES : Uniquement dans les petits commerces.

Monsieur le maire : Oui, seulement les adhérents ACABRED.

Deux informations pour conclure : - Mise en place d'un registre citoyen à l'accueil

- Organisation d'un grand débat le 9 février de 10h à 12h

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

OBJET :

- **Finances :**

- Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la commune
- Affectation du résultat 2018 commune
- Vote des taux d'imposition 2019
- Adoption du Budget primitif 2019 de la commune
- Demande de subvention FIPD 2019 - Vidéoprotection

- **Affaires diverses :**

- Approbation plan de financement du SEDI – Éclairage public
- Approbation convention de stérilisation et d'identification des chats errants – 30 millions d'amis
- Approbation convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARRC et la commune de Crémieu

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSEON
MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES,
GASC, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-
FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE,
Mmes SALAGNON, SAUVAGEOT

EXCUSE AVEC POUVOIRS : M. GEOFFRAY à Mme SAUVAGEOT

EXCUSEE : Mme SALERNO

Mme CANDY a été élue secrétaire.

M. le maire se retire pour le vote des compte administratif et compte de gestion communaux 2018.

D2019_020

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur ASLANIAN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Monsieur BAYART, adjoint en charge des finances communales,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite :

1.- Du compte administratif qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 2 588 361,47 € et un déficit en section d'investissement de 612 392,00 €.

2.- Du compte de gestion qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 2 588 361,47 € et un déficit en section d'investissement de 612 392,00 €.

Et après vote :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 4

- **ADOpte** le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Pour nous c'est clair mais après, bon le public n'est pas nombreux mais c'est peut-être plus parlant si nous projetons quelque chose...

Monsieur le maire : Nous sommes prêts, si le public veut avoir une copie du budget, à l'envoyer aux personnes qui en feront la demande. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Alexandre FLORES : Nous aimerions justifier notre vote. Nous allons voter contre. Comme vous l'avez dit justement, ce budget a été présenté, il a été commenté, je ne suis pas d'accord pour dire comme vous que la commission a beaucoup travaillé. On nous a effectivement présenté les colonnes, pour les recettes, pour les dépenses, en investissement, en fonctionnement, très bien, mais moi en tant que simple conseiller municipal, membre de la commission « finances », je n'ai pas eu mon mot à dire. J'ai pu poser toutes les questions que j'ai voulu, mais je n'ai pas eu de suggestions à faire, la commission n'a pas eu son mot à dire.

Le conseil municipal a effectivement été réuni à huis-clos et on nous a fait à nouveau une présentation mais il n'y a pas eu moyen de bouger un centime.

Alain BAYART : Rien ne nous a été demandé dans ce sens.

Alexandre FLORES : Mais rien ne nous a été demandé dans ce sens.

Alain BAYART : C'est à vous de poser les questions, à nous demander.

Alexandre FLORES : Nous avons posé les questions, vous y avez répondu, mais rien n'était à l'arbitrage, vous nous avez présenté les travaux finis.

Alain BAYART : Nous vous avons présenté les travaux que nous avons faits. Ces travaux-là étaient discutables et...

Alexandre FLORES : Non, ils n'étaient pas discutables. J'ai pu poser beaucoup de questions, j'ai pris énormément de notes mais il n'y a pas eu moyen de bouger un centime...

Alain BAYART : J'ai pas le souvenir qu'on nous ait demandé de bouger un centime.

Françoise SAUVAGEOT : Vous avez fait des propositions ?

Didier DEMARS : Non, pas de propositions.

Alexandre FLORES : J'ai posé des questions et je crois que j'ai été le seul à le faire. J'ai énormément travaillé sur ce document et je peux répéter qu'il n'y a pas eu un centime à l'arbitrage, la commission « finances » à laquelle j'appartiens, n'a pas eu son mot à dire. La dernière fois à huis-clos, nous avons eu à nouveau une belle présentation mais sans avoir la possibilité de changer quoi que ce soit, je ne parle même pas de la population crémolane qui n'a pas été du tout consultée, donc déjà sur la forme cela pose problème.

Sur le fond également quelques critiques à formuler. Vous avez largement surestimé les dépenses, largement sous-estimé les recettes, je peux reprendre les chiffres des calculs que j'ai fait, c'est quelquefois extravagant, le delta est énorme, donc pour ça aussi nous votons contre. On est à la limite, pour moi, de l'insincérité, je vous le dis comme je le pense. Je vais vous donner un exemple, je suis entraîneur d'athlétisme, j'ai un enfant qui fait du 400m et il fait le 400m en 60 secondes, il court et il les fait en 50 secondes, la fois d'après je lui demande de les faire en 60 secondes ou en 65 secondes, sachant très bien qu'il les fera en beaucoup moins. C'est ce qui s'est passé pour le budget.

On regarde ce qui a été prévu par exemple en dépenses, on est très largement en-dessous de l'estimé au départ et malgré tout l'année suivante, au budget primitif 2019, on en rajoute, et là ce n'est pas logique.

Alain BAYART : Je me suis déjà expliqué deux fois là-dessus, je ne vais pas refaire une troisième explication qui sera la même, je pense que les choses sont claires. Les finances publiques sont ainsi faites, il faut qu'on provisionne toutes les rubriques de notre budget et c'est exactement ce qui se passe. Ce ne sont pas des chèques en blanc que l'on fait comme ça...

Alexandre FLORES : Si vous voulez nous pouvons rentrer dans le détail, ce serait long et un petit peu pénible pour les personnes présentes ici, mais encore une fois, ce n'est pas la première fois, on surestime largement les recettes, on sous-estime largement les dépenses et cela crée des situations qui ne sont pas tenables.

Monsieur le maire : Voilà. Alors j'ai seulement le souvenir de la réunion entre nous, vous nous avez félicité de faire un emprunt.

Alexandre FLORES : Bien sûr.

Monsieur le maire : Voilà. Et j'ai dit « bravo » car si on veut avancer, si on veut investir, il faut emprunter alors qu'il y a des communes qui font sans emprunt...

Alexandre FLORES : Mais quand on emprunte pour investir, pour construire, c'est une très

bonne chose, M. GASC était le premier à le dire.

Denis GASC : Oui, tout à fait. Par contre, je reviens sur les échanges, il y a eu quand même un travail en commission qui a été fait, et chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Je prends par exemple le cas des affaires scolaires. On a quand même discuté ensemble de sécurité, me semble-t-il, on avait parlé de sujets qui étaient quand même assez techniques, aujourd'hui qu'est-ce que je vois dans le budget de fonctionnement, ces points de sécurité qui sont mis à l'ordre du jour. On ne peut pas dire que les choses se soient construites en 5 minutes bien évidemment. Et après la différence entre le budget et le réalisé, il n'y a que 6,8 % d'écart, ce n'est pas non plus quelque chose d'exceptionnel sur une base de 5 millions d'euros.

Alexandre FLORES : Par exemple pour les frais de personnel, on sait très bien que chaque année on est en dessous, largement en dessous d'un million cinq et cela ne nous empêche pas de mettre un million six pour le BP 2019. Il va y avoir un emploi en plus, c'est pas 150 000 € que ça va coûter.

Alain BAYART : Il y a plus qu'un emploi en plus puisqu'il va y avoir aussi la police municipale, donc c'est plus qu'un seul emploi.

Alexandre FLORES : On était presque de 150 000 € en dessous d'un million cinq et malgré tout en 2019 on met un million six. Et je regrette finalement qu'on ait renoncé à certains investissements qui m'apparaissaient, pour moi, prioritaires.

Joseph ASLANIAN : Et quand vous dites que le budget doit être présenté à la population, vous êtes sérieux ? Vous souhaitez que le budget soit présenté avant d'être voté ?

Alexandre FLORES : On est pas obligés de faire un débat d'orientation budgétaire, c'est dans les communes de plus de 3 500 habitants que cela devient obligatoire. Il n'empêche que la commission « finances » aurait très bien pu intégrer des membres de la société civile, des personnes non-membres du conseil municipal. Ces personnes auraient pu aussi nous apporter de bonnes idées.

Monsieur le maire : Voilà, je me retire pour le vote.

D2019_021

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'AFFECTER** une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 au Budget prévisionnel 2019 – investissement, de la manière suivante :
 - **612 392,00 €** pour combler le déficit d'investissement antérieur

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_022

TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2019

Sur proposition de Monsieur BAYART, Adjoint en charge des finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018 sur l'année 2019, soit :
 - taxe d'habitation : 10,40 %
 - foncier bâti : 19,70 %
 - foncier non bâti : 52,68 %

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_023

BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après présentation du Budget Primitif 2019,

- Section de fonctionnement : 5 053 269,00 €
- Section d'investissement : 2 767 245,00 €

et après vote :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 4

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Nous allons voter contre pour les raisons évoquées précédemment. Pour répondre à une question qui vient d'être posée, à savoir si nous avons fait des propositions en commission « finances », la réponse est non car nous savons très bien que ça ne sert à rien. L'an dernier nous avons proposé quatre amendements qui n'ont pas été lus et qui ont été évacués en trois secondes.

Pascal ROCHE : Justement par rapport à ces amendements, nous avons fait des propositions pour investir dans le budget, notamment dans une étude sur le centre-ville et les problèmes de circulation et une étude sur les déplacements doux, visiblement cela a quand même fait son chemin puisque malgré le vote contre, il y a quand même des études qui s'engagent en ce sens, donc c'est plutôt une bonne chose.

Nous avons également déposé un amendement sur l'analyse des besoins sociaux, nous avons demandé à ce qu'une certaine somme soit prévue, 15 000 € de mémoire, sur une étude des besoins sociaux. Je pense que c'est quelque chose qui reste d'actualité et nous aimerions le voir inscrit au budget, pas forcément aujourd'hui mais ça peut être fait en cours d'année par une décision modificative, si vous estimez que c'est utile.

Monsieur le maire : Très bien, merci. Pour ce qui est du CCAS, la vice-présidente Martine PELLETIER, adjointe aux affaires sociales, va provoquer une réunion...

Martine PELLETIER : On retourne beaucoup la question, Philippe NARTZ le sait aussi, Eliane LABRUNE également, de cette analyse qui demande un gros investissement budgétaire d'une part et puis peut-être humain également.

Monsieur le maire : Et il y a une réunion provoquée par Martine PELLETIER pour des aides spécifiques, il y a des personnes qui viennent nous trouver, qui sont en difficulté et nous sommes toujours à l'écoute et Martine particulièrement, soit pour la banque alimentaire, soit dans le cas précis des personnes qui ont eu leur voiture complètement défoncée, qui n'ont aucun moyen, avec des jeunes enfants et Martine réunit sa commission pour voir de quelle façon on peut les aider. Tous les dossiers sont toujours ouverts et nous pouvons adapter les lignes en fonction des besoins.

Martine PELLETIER : La question de Pascal ROCHE portait sur l'analyse globale des besoins sociaux et non pas sur des besoins spécifiques.

Pascal ROCHE : Après le montant proposé, 15 000 €, n'est pas non plus une somme très importante au regard du budget de la ville.

Denis GASC : En fait il s'agit d'étude d'études qu'on va financer mais je pense qu'à un moment ce serait bien de passer à la phase concrète, vous êtes élus depuis 6 ans, en fait on n'entend que des études et des choses qui ne sont jamais concrètes, à quel moment vous allez faire des propositions concrètes ? Parce que là, le CAUE on ne vous a pas attendus pour le lancer, si on a voté contre l'amendement c'est parce qu'on avait déjà travaillé en amont et avancé sur le sujet et le fonctionnement est plutôt optimum puisque les rencontres auront lieu la semaine prochaine. Donc c'est un travail qui est quand même important sur la commune.

Après sur l'analyse des besoins sociaux, on se demande s'il n'est pas préférable d'aider directement pour 15 000 € des personnes qui sont dans le besoin plutôt que de financer des études dont on a absolument rien à faire aujourd'hui puisqu'on a pas d'argent pour le faire, tout simplement. Il vaut mieux peut-être aider directement avec la même enveloppe, les études ça suffit. Tout le monde fait des études, tout le monde ne fait que ça, il y en a des pleins tiroirs dans toutes les collectivités et en concret qu'en ressort-il ? Rien.

Pascal ROCHE : Pas de commentaires.

Alexandre FLORES : C'est dommage car si je reprends le budget, il y a plein d'études qui ont été financées ou qui vont l'être...

Denis GASC : Oui mais qui aboutissent sur des sujets très concrets.

Monsieur le maire : Et les administrations nous obligent à faire des études, par exemple pour la Porte de la Loi, c'est une étude qui coûte excessivement chère et vous en avez d'autres qu'on mentionne encore aujourd'hui, pour des diagnostics, qui sont encore des études, mais il faut passer par cette voie pour bénéficier de subventions.

D2019_024

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'approuver une demande de subvention dans le cadre du FIPD pour les travaux d'extension du système de vidéoprotection de la commune pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 4

- **APPROUVE** les travaux d'extension du système de vidéoprotection pour l'année 2019
- **AUTORISE** la commune de Crémieu à effectuer une demande de subvention auprès du FIPD
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Simplement, on continue à douter de l'efficacité de la vidéosurveillance. Nous trouvons que c'est une dépense élevée pour des résultats difficiles à évaluer.

Monsieur le maire : Vous avez vu ce que je viens de vivre, qu'ont fait les gendarmes en premier lieu ? Ils ont regardé partout éventuellement où des voitures, à cette heure-ci, seraient passées. Ils ont fait le tour des banques pour savoir si elles avaient la vidéoprotection, mais ils ont également demandé dans toutes les communes pour savoir s'il y avait eu un passage de véhicules. Hier soir il y avait une discussion de la conférence des maires à la communauté de communes, et des élus ont dit que la gendarmerie leur demandait de plus en plus de vidéoprotection pour sécuriser les villages, nos concitoyens et arrêter celles et ceux qui ne respectent pas les lois et se comportent comme on le voit.

Prenez Grenoble qui y était opposée, maintenant ils s'y mettent car ils ont compris que c'était une nécessité de nos jours. C'est pour que nos forces de sécurité puissent avoir les moyens de lutter contre la délinquance, de lutter contre des comportements inadmissibles. Évidemment que cela coûte cher et évidemment que nous pourrions mettre cet argent ailleurs mais nous l'avons toujours fait et nous continuerons de le faire.

Alexandre FLORES : Vous parlez de Grenoble, je connais très bien ce quartier, où depuis trois nuits on voit des mouvements, de la violence et il y a plein de caméras dans ce quartier,

Mistral, Place des géants, et je sais qu'il y a des caméras à peu près partout, est-ce que ça empêche la violence ?

Monsieur le maire : La municipalité a fait enlever la vidéoprotection et maintenant ils se rendent compte, comme c'est le cas de Paris, qu'il est nécessaire d'en mettre. Mais on ne va pas s'occuper des affaires de Grenoble, ni de Paris.

Joseph ASLANIAN : Avant la pose des caméras, Place du 8 mai 1945, les voitures étaient fréquemment fracturées et après la pose on s'est aperçu qu'il y avait une baisse de 40 % de la délinquance sur ces parkings. Donc il y a quand même une utilité.

Alexandre FLORES : Est-ce qu'on a besoin de vidéosurveillance pour savoir que sur cette place tous les soirs, il y a un trafic ? On le sait.

Joseph ASLANIAN : Il n'y a pas que là. Il y a sous la Halle.

Alexandre FLORES : Oui, sous la Halle aussi.

Monsieur le maire : Oui mais vous savez, vous avez raison, c'est la même chose devant les collèges, les lycées, vous avez des trafics et on condamne et il faut essayer de l'arrêter mais malheureusement ce n'est pas le cas.

D2019_025

SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances communales et à la voirie, présente le plan de financement suivant, après études du SEDI, pour les travaux sur les réseaux d'éclairage public :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **130 276 €**

Le montant total des financements externes s'élève à : **50 905 €**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **4 493 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **74 878 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

du projet présenté et du plan de financement définitif
de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : **130 276 €**
 - Financements externes : **50 905 €**
 - Participation prévisionnelle : **79 371 €**
- **APPROUVE** la participation financière de la commune de Crémieu aux frais du SEDI d'un montant de **4 493 €**
- **APPROUVE** la contribution de la commune de Crémieu aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive

d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **74 878 €** (ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération)

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : J'ai une question par rapport au coût de fonctionnement de l'éclairage, est-ce qu'on a moyen de savoir quel est le coût lié à l'éclairage par rapport au coût général lié à l'électricité ?

Georges MAGNIN-FIAULT : Oui.

Pascal ROCHE : D'accord. Il y a déjà un certain nombre de lampadaires qui ont été installés, Cours Baron Raverat et ailleurs, est-ce que l'on voit déjà des différences ou est-ce que l'on prévoit de regarder ça ?

Alain BAYART : Oui, on prévoit de regarder ça assez précisément. Là j'avoue qu'on n'a pas de chiffres précis à vous donner pour l'instant. Alors par contre on va aussi regarder à couper les éclairages la nuit, ou au moins les diminuer, c'est déjà le cas sur le Cours puisque c'est diminué à 50 %. Toutes les armoires vont être revues car certaines sont très fatiguées, certaines vont être changées et dans chaque armoire il y aura une horloge astronomique qui va justement permettre de régler la puissance sur l'éclairage public.

Monsieur le maire : Nous ne sommes pas favorables à éteindre. Il y a certaines communes qui éteignent par exemple de minuit à 5 heures du matin mais je n'y suis pas favorable. Dernièrement on a encore vu une commune pas très loin où il y a eu des méfaits et là les caméras ne fonctionnent pas, rien ne fonctionne, on ne voit rien etc. Nous regardons ça de manière précise et la première étude faisait état d'une baisse du coût de 60 %.

Pascal ROCHE : C'était du prévisionnel ?

Monsieur le maire : Oui.

Pascal ROCHE : Oui donc c'est ça, il y a vraiment des économies.

Monsieur le maire : Oui bien sûr il y a des économies importantes à faire, près de 60 %, et nous aurons encore l'occasion d'en discuter.

Pascal ROCHE : Mais je pense qu'il y a quand même des secteurs où on doit pouvoir couper la lumière, entre 1 heure et 5 heures du matin, sans risque particulier. Je pense que ça peut être possible.

Joseph ASLANIAN : Enfin la personne qui habite à Beptenaz et qui n'a plus d'éclairage, je ne pense pas qu'elle soit contente.

Pascal ROCHE : Oui mais il y a beaucoup de communes qui le font.

Georges MAGNIN-FIAULT : Je ne suis pas d'accord avec vous. Au niveau du département il y a très peu de communes qui ont opté pour une extinction de l'éclairage public la nuit.

Pascal ROCHE : Non mais, à ma connaissance il n'y a pas de communes où ils décident de tout éteindre. Mais par contre c'est des secteurs où il y a très peu de passage et ils remplacent par des éclairages qui effectivement s'allument automatiquement quand il y a du passage, ça fait partie des choses que l'on peut...

Monsieur le maire : Voyez-vous il y a quelques temps je passais aux Abrets, c'était minuit passé, noir, lugubre et pourtant il s'agit d'une ville. Maintenant il faut reconnaître, par le travail on se déplace à toute heure du jour et de la nuit et quand on va pour prendre sa voiture, ou naviguer pour retrouver un collègue de travail, c'est ennuyeux et je n'y suis pas favorable.

Daniel HODIESNE : Ce qu'il faut savoir, avec le phénomène de gaz à effet de serre, c'est qu'un kWh correspond à 100g d'émission de CO2.

Céline CLAPISSON : Moi j'ai l'impression, mais c'est peut-être seulement une impression, que les lampadaires le long de l'avenue Roland Delachenal jusqu'à Montginoux sont très puissants.

Alain BAYART : Justement, maintenant il y a des nouveaux lampadaires où on n'a plus cet effet d'éblouissement.

Monsieur le maire : Tout se corrige avec les LED, on peut en enlever, on peut modifier, on peut même sur des anciens éclairages mettre des LED mais c'est compliqué et le risque au niveau de la maintenance n'est pas évident.

D2019_026

APPROBATION DE LA CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET 30 MILLIONS D'AMIS

Sur proposition de madame Patricia SALAGNON, Adjointe en charge des questions environnementales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune de Crémieu et 30 millions d'amis
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Mme Patricia SALAGNON se retire pour les débats et le vote de la délibération n°D2019_027.

D2019_027

**APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET L'ASSOCIATION DE RESTAURATION DES
REMPARTS DE CREMIEU (ARRC)**

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 4

- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Crémieu et l'association de restauration des remparts de Crémieu (ARRC)
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Céline CLAPISSON : Je me demandais cette convention, si elle permet de clarifier une certaine situation, ne va-t-elle pas dans le même temps pénaliser à la fois la commune et l'association ?

Patricia SALAGNON : L'association sera automatiquement pénalisée puisque désormais nous ne pouvons pas facturer plus de 16 000 € à la commune alors qu'avant on ne prêtait pas tellement attention à ça, puisque l'année dernière on a facturé je crois 25 000 € et avec le nouveau montant, nous avons dû refuser des travaux pour la commune.

Monsieur le maire : Oui, et nous devons respecter la loi et l'appliquer puisqu'il y a eu un recours.

Didier DEMARS : Et désormais ces travaux vont être effectués par qui ? Par des entreprises locales ?

Patricia SALAGNON : Oui, des sociétés.

Monsieur le maire : Et ce ne sera peut-être pas au même coût.

Denis GASC : Le manque à gagner pour l'ARRC va être rechercher...

Patricia SALAGNON : On recherche des chantiers, on travaille avec des particuliers ou d'autres communes.

Monsieur le maire : Oui car l'ARRC se comporte comme une entreprise en quelque sorte mais une entreprise d'insertion.

Pascal ROCHE : On a une interrogation de l'article 4, sur la mise à disposition de la colline Saint-Hippolyte. On ne voit pas tellement quel est l'objet de cet article, il manque peut-être de précision, mais en tout cas on pense quand même qu'il y a ici une ambiguïté sur le fait qu'on utilise l'ARRC pour faire des travaux pour la commune sans que l'association soit

payée, donc faire des travaux gratuits. C'est un peu douteux comme article, donc est-ce qu'il faut le mettre dans la convention ou est-ce que simplement, s'il y a des travaux au coup par coup à faire et à ce moment-là cela rentre dans le cadre des prestations ?

Autre chose, on avait soulevé ce problème des adjoints, en tous cas des élus municipaux qui sont aussi élus de l'ARRC, c'est une situation qui n'est pas très saine, donc elle a été en partie corrigée, en revanche la présidente est encore une élue de la commune, je comprends qu'on ne peut pas tout changer d'un coup mais on aimerait qu'il y ait une indépendance complète entre les deux structures, qui évite d'avoir des ambiguïtés sur une éventuelle influence de la commune sur l'ARRC.

Céline CLAPISSON : Mais il ne peut pas d'éventuelle influence de la commune sur l'ARRC dans la mesure où le conseil d'administration de l'ARRC n'est pas composé uniquement de membres du conseil mais également de membres qui sont directement inscrits à l'ARRC et qui n'ont aucun lien avec la commune.

Pascal ROCHE : Tant qu'il y a quelqu'un qui est dans le conseil d'administration, enfin c'est même plus que ça puisque la présidente est une élue.

Céline CLAPISSON : Oui mais tu as 8 membres au conseil d'administration.

Pascal ROCHE : Oui mais toutes les décisions ne se font pas avec les membres présents.

Céline CLAPISSON : Tu as forcément un quorum, si ce quorum n'est pas respecté, les décisions ne peuvent pas être prises. Et le président n'a qu'une voix, pas quinze.

Pascal ROCHE : Je connais un peu le fonctionnement des associations, dans la vie de tous les jours il y a des décisions qui se prennent régulièrement...

Céline CLAPISSON : Oui mais ce sont des décisions de gestion courante...

Pascal ROCHE : Oui enfin bon, je vous invite à relire le courrier qui avait été envoyé suite à notre questionnement à la CRC, c'est assez clair sur le conseil qui est donné. Je voulais le redire en disant que ce n'est pas quelque chose de bloquant mais que cela doit être absolument changé à l'avenir à notre avis et c'est pour cela que nous votons contre la convention, dans sa forme actuelle.

Et un dernier point, dans l'objet de la convention on ne parle pas des remparts, on parle de l'insertion qui est une très bonne chose, mais il n'y a pas de mention de la restauration des remparts.

Alain BAYART : Vous ne voulez pas qu'on mette Saint-Hippolyte mais vous voulez qu'on mette les remparts, il y a un problème là ?!

Pascal ROCHE : Bah Saint-Hippolyte il s'agit de travaux d'entretien de la végétation, qui finalement bénéficient à la commune sans que ça soit payé.

Alain BAYART : C'est pareil pour les remparts.

Pascal ROCHE : Les remparts sont l'objet principal de l'association d'insertion, donc qu'on les mentionne dans l'objet, ça me paraît assez logique.

Monsieur le maire : Alors, différents points. Avant de donner cette convention, parce que vous avez fait un recours, ça nous a meurtris.

Pascal ROCHE : On a posé des questions, on n'a pas fait de recours.

Monsieur le maire : Oui enfin, cela revient au même. Le résultat était le même, vous aviez écrit au préfet, vous avez écrit au directeur des impôts et à la DRAC et donc cela nous est revenu et on a rien à cacher, alors là sachez bien que le but de cette association c'est l'insertion et elle fait un travail extraordinaire. Tous les présidents successifs se sont beaucoup impliqués car c'est un gros travail, de dévouement, de générosité, car il n'y a pas que la gestion au quotidien, il y a la gestion également avec les administrations puisqu'on perçoit des aides de l'État, de la Région et du Département et après tout ça il faut négocier, il faut faire des dossiers. Je félicite les personnes qui s'y impliquent, que ce soit le personnel ou la présidente en particulier.

Nous avons questionné le cabinet Delsol, cabinet d'avocats spécialisé dans la vie des associations, et c'est lui qui nous fait modifier l'article 4 en nous indiquant ce qu'il fallait y inscrire. Par ailleurs, quand on a fait le projet de convention, on l'a envoyé à la CRC afin d'avoir leur avis, ils nous ont répondu immédiatement en indiquant qu'ils n'avaient pas d'objections ou de remarques à faire sur ce projet.

Alexandre FLORES : Une fois de plus, vous avez l'air de dire que pour nous il y a un problème de personne, ce n'est pas un problème de personne, on connaît très bien l'adjointe qui s'en occupe, présidente de l'association, on connaît ses qualités, ce n'est pas le problème de Mme SALAGNON, pour moi il y a d'autres choses qui posent problème.

Prenons un exemple, M. MAILLARD a écrit un bel article la semaine passée sur ce bout de rempart qui s'est écroulé et j'apprenais par la même occasion que l'ARRC était chargée d'établir un devis, si j'ai bien compris. Le vice-président n'était absolument pas au courant, M. HAREL n'est pas au courant, ce sont des personnes qui appartiennent au bureau de l'association. Est-il normal que l'ARRC s'engage dans ces démarches sans que le vice-président n'ait été consulté ?

Alain BAYART : S'il faut consulter chaque fois qu'on peut faire un devis...

Alexandre FLORES : Ah bah si on doit consulter personne on va plus vite alors.

Monsieur le maire : La présidente a fait une demande de devis, rappelez-vous la dernière réunion, j'ai même dit à Gilles HAREL s'il voulait nous faire un devis pour engager le travail. On a dit à l'ARRC de nous faire un devis, car c'est un sujet compliqué, cette partie des remparts appartient à la maison de retraite et nous ne voudrions pas que les pensionnaires de la maison de retraite, qui payent déjà un montant élevé mais modeste par rapport à d'autres maison de retraite, aient à payer la restauration des remparts qu'ils ne voient même pas. Précédemment, à la commune nous avons déjà refait les couvertures des chapelles alors que cela appartient à la maison de retraite.

Vous savez dans le budget, Crémieu, il y a des imprévus qu'il faut malheureusement assumer et on assumera cela, le devis on va voir car si c'est trop élevé...nous avons déjà pris le mur de séparation entre une propriété privée et la maison de retraite car ce mur s'était écroulé sur les terrains de la maison de retraite. C'est la commune qui a fait faire à l'ARRC.

Voilà, ce sont des problèmes que nous vivons à Crémieu car vous avez également le chemin de Beptenaz qui s'est écroulé et l'ARRC est en train de refaire le mur en pierre, actuellement, et cela a un coût. On peut dire c'est la commune qui commande l'ARRC mais pas du tout, la commune ne pourra plus le faire car on a atteint le plafond.

Alexandre FLORES : Mais je ne suis pas d'accord pour laisser dire, comme c'était le cas tout à l'heure, que le changement entraîne davantage de difficultés pour l'ARRC. La 1ère des difficultés pour l'ARRC, c'est la mise à disposition de la colline Saint-Hippolyte, ce que vous considérez comme un cadeau fait à l'ARRC est en fait une charge importante pour l'ARRC, ce sont des personnels qui travaillent presque tous les jours, payés par le département.

Monsieur le maire : Oui.

Alexandre FLORES : Nous avons transféré des charges qui normalement incombent à la mairie, vers une association d'insertion, avec des personnels payés par le département. Ce n'est pas un cadeau que la commune leur fait.

Monsieur le maire : C'est un peu surprenant tout cela. Vous savez qu'on a créé l'association, en 1990, c'était juste bon pour faire des travaux d'entretien de ce patrimoine de Crémieu qui partait à la dérive, on ne connaissait plus la colline Saint-Hippolyte tellement elle était envahie par la végétation. Il y a eu un travail extraordinaire de fait et on ne peut que s'en féliciter et c'est déjà le cas, le personnel était payé par les services sociaux, il faut bien reconnaître dans notre pays que nous avons une organisation de soutien social de grande qualité, mais nous commune nous mettons gratuitement à disposition les locaux, l'espace...

Alexandre FLORES : Nous leur demandons tellement déjà, qu'on ne peut pas leur demander de travailler gratuitement pour Saint-Hippolyte.

Monsieur le maire : Ah bah si vous croyez que c'est gratuitement, avec tout ce qu'on leur donne. Une remarque faite par le cabinet d'avocats, c'est que l'ARRC ne travaille pas que pour la commune. La partie communale n'est qu'une petite partie. IL n'y aurait qu'un travail à la commune, effectivement les élus n'auraient pas le droit, mais ce n'est pas le cas, ce n'est que de l'ordre de 25-30 %, le reste ce sont des travaux que l'association s'efforce de faire. J'ai fait des démarches auprès de toutes les communes du secteur pour essayer de leur obtenir des chantiers.

Nous souhaitons que cela puisse perdurer car c'est une action exemplaire dans le département. C'est la seule association qui reste pour faire des actions comme cela dans tout le département.

Didier DEMARS : Les personnes qui rentrent dans l'ARRC sont déjà des personnes qualifiées ou l'ARRC a une vocation de formation ? Donc est-ce que la colline de Saint-Hippolyte n'est pas un outil de formation pour des gens qui ne sont pas des professionnels et qui vont grâce à cet outil-là devenir professionnel et pouvoir après vendre des prestations qui vont servir de fond à l'ARRC. Donc la colline Saint-Hippolyte, c'est comme une école pour former des gens. Alors on peut leur supprimer cette école, pourquoi pas ?

Alexandre FLORES : Il n'a jamais été question de suppression.

Didier DEMARS : De ce que j'entends...

Pascal ROCHE : Cela n'a rien à voir, on n'a pas dit qu'il fallait supprimer, on a dit que ce qui est écrit dans la convention nous paraît un peu bizarre.

Alain BAYART : Mais c'est une simple mise à disposition. Si demain l'ARRC décide de ne plus intervenir sur Saint-Hippolyte, ils n'interviennent plus et on a rien à dire.

Didier DEMARS : C'est la mise à disposition d'un lieu d'apprentissage.

Pascal ROCHE : Je pense que tous les chantiers d'insertion sont des lieux d'apprentissage. Il n'y a pas la colline Saint-Hippolyte d'un côté et le reste. Les associations d'insertion travaillent comme ça...

Didier DEMARS : Vous ne pouvez pas aller sur les chantiers s'ils n'ont pas de formation.

Pascal ROCHE : Qu'on leur mette à disposition un local, c'est très bien, éventuellement un terrain avec un hangar pour stocker le matériel, il n'y a pas de soucis, mais c'est un peu flou le fait qu'on leur mette à disposition cette colline. On n'a un peu l'impression que c'est on vous la met à disposition mais entre parenthèse vous l'entretenez. Et notre intervention était bien dans le but de clarifier les conditions de fonctionnement de l'ARRC et ce qui est décrit dans les rapports entre la mairie et la commune, ce qui a été fait, mais voilà, j'ai simplement soulevé quelques points qui sont encore, à mon avis, perfectibles dans cette mise un peu au carré de ces relations.

Monsieur le maire : Lors de l'assemblée générale de l'ARRC, il était mentionné la colline Saint-Hippolyte et il a été demandé par un des vôtres de rajouter les remparts. Pas de problème nous avons rajouté les remparts car il n'y a pas que sur la colline Saint-Hippolyte qu'il y a des remparts. On ne va pas leur assigner un terrain précis, voyez à Beptenaz ce ne sont pas les remparts et ils y vont.

Joseph ASLANIAN : On va clore ce conseil municipal par la présentation du projet d'aménagement du Cours.

Pascal ROCHE : Deux ou trois points quand même avant de clore, est-ce qu'on peut en parler ?

Joseph ASLANIAN : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Pascal ROCHE : Non mais dans les points divers...

Joseph ASLANIAN : Les questions diverses ne sont pas mentionnées à l'ordre du jour.

David MICHELLAND : Je suis content qu'on ait une présentation mais elle n'est pas à l'ordre du jour non plus.

Joseph ASLANIAN : Bah si vous voulez on ne la présente pas.

David MICHELLAND : Ah non, il n'y a pas de problème.

Joseph ASLANIAN : Cette présentation a déjà été faite en commission « voirie », donc un certain nombre de personnes sont au courant. Si vous ne voulez pas qu'on la fasse, on ne la fait pas.

David MICHELLAND : Non non, moi je suis content de cette présentation, après vous ne voulez pas répondre aux questions, ça vous regarde.

Françoise SAUVAGEOT : Il s'agit juste d'une information.

Pascal ROCHE : Je fais partie de la commission « urbanisme », il y a des travaux sur le jeu de boules et je ne suis pas au courant.

Joseph ASLANIAN : C'est du privé. Il n'y a rien eu de déposé.

Pascal ROCHE : C'est ça qui m'étonne justement.

Joseph ASLANIAN : Quel genre de travaux ?

Pascal ROCHE : Je ne sais pas, j'ai entendu dire qu'il y avait des travaux en cours, alors si personne n'est au courant, peut-être que j'ai rêvé.

Joseph ASLANIAN : Arrêtez de dire tout le temps « on m'a dit que », « j'ai entendu dire que », il faut des faits précis quand même.

Alexandre FLORES : Il y a de gros travaux de terrassement, on ne va pas être dans le « on m'a dit », je le dis, de quoi s'agit-il ?

Georges MAGNIN-FIAULT : C'est quoi la question ?

Joseph ASLANIAN : Quels sont les gros travaux de terrassement que tu fais chez toi ?

Georges MAGNIN-FIAULT : De terrassement ?

Alexandre FLORES : Peut-être s'agit-il de replanter des arbres ?

Georges MAGNIN-FIAULT : Pardon ?

Joseph ASLANIAN : Tu dessouches ?

Georges MAGNIN-FIAULT : Ah non, le dessouchement a été fait comme l'avait demandé l'architecte des bâtiments de France, en temps et en heure.

Joseph ASLANIAN : Donc il n'y a pas de travaux chez toi ?

Georges MAGNIN-FIAULT : Non, je mets au propre, c'est tout.

Joseph ASLANIAN : Vous avez votre réponse.

Alexandre FLORES : On peut prendre trois minutes pour aller faire un tour.

Joseph ASLANIAN : On n'est pas là pour ça, on ne rentre pas chez les gens comme ça. Le sujet est clos, on passe à la présentation.

Françoise SAUVAGEOT : Bon, puisque c'est comme ça, moi je pars. La présentation je l'ai déjà vue donc je préfère m'en aller.

Didier DEMARS : Par solidarité, je fais comme Françoise.

Pascal ROCHE : Je vous rappelle qu'il y a quand même eu quelques précédents, les arbres coupés...

Joseph ASLANIAN : On va pas refaire l'histoire. On lève la séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 mars 2019

OBJET :

- **Urbanisme, travaux et patrimoine :**

- Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)
- Approbation de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Approbation du schéma directeur d'assainissement
- Instauration du droit de préemption urbain
- Instauration du droit de préemption commercial
- Vente des parcelles cadastrées AE 836 et AE 837
- Demande de subvention Porte de la Loi – Phase AVP (maîtrise d'œuvre) – DRAC
- Demande de subvention Porte de la Loi – Phase AVP (maîtrise d'œuvre) – Département de l'Isère
- Autorisation donnée au maire pour la signature de l'accord-cadre de travaux : Aménagement des traversées de ville

- **Finances :**

- Création d'une régie de recettes « Animations »
- Décision budgétaire modificative n°1 – Fresque
- Vote des tarifs « Médiévales »
- Vote des tarifs « Foire aux antiquités »
- Vote des tarifs « Festiv'Halle de l'Artisanat et des saveurs »
- Vote des tarifs « Cluedo »

- **Affaires scolaires :**

- Subvention classe transplantée – école maternelle
- Approbation des tarifs restaurant scolaire 2019/2020
- Approbation des tarifs garderie 2019/2020
- Approbation dossier scolaire (règlements et inscription) 2019/2020
- Abandon de créance restaurant scolaire

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, Mmes CANDY, CLAPISSON MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC, GEOFFRAY, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mmes PELLETIER, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BAYART à M. ASLANIAN, M. ROCHE à M. NARTZ, Mme SALAGNON à M. GASC

Mme CANDY a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné ;

Vu la délibération en date du 21 décembre 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), ses objectifs et les modalités de concertation, modifiée par la délibération du 29 septembre 2014,

Vu le débat intervenu en Conseil Municipal le 12 décembre 2016 sur les orientations générales de Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu le projet de PLU comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement accompagné des documents graphiques, les annexes,

Vu la délibération D2018_014 en date du 15 mars 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du PLU

Vu l'arrêté n°2018_15 en date du 11 septembre 2018 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté et l'avis d'enquête publié ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumis à enquête publique ;

Vu l'avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 16 juillet 2018 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du cabinet 2BR présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement et d'urbanisme ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Les modifications les plus importantes sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 19
Abstention : 0
Contre : 4

- **APPROUVE** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels durant un mois
- **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie de Crémieu durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Concernant la propriété EZT, nous ne pouvons rien en faire sans modification du PLU ?

Joseph ASLANIAN : Non.

Monsieur le maire : Voilà, donc, sur ce grand terrain de trois hectares qui va être la propriété de EPOA, si EPOA a un projet avec la collectivité, il faut faire une modification du PLU, cela va prendre du temps et ce projet sera à nouveau discuté au sein de l'équipe pour savoir ce que l'on peut faire, rien n'est arrêté sur cet espace, il y a seulement des réflexions.

M. RAMMEL (2BR) : Tout à fait. L'État doit avoir l'assurance qu'il y a des études qui ont été menées sur cette partie-là, présenter des scénarii, ainsi que le SCOT, les deux organismes majeurs, et une fois qu'ils auront l'assurance que des choses ont été balayées, ont été vues et que globalement que ça a été validé par le conseil municipal, avec ces deux grandes identités, à ce moment-là ils donneront un avis de principe et vous pourrez partir sur une modification.

Et puis peut-être qu'à l'intérieur il y aura un phasage qui sera donné, après c'est la pré étude urbaine qui déterminera les points, peut-être de l'habitat, peut-être de l'activité, on ne sait pas, en tout cas il faudra mettre en place ce point-là. Donc pour l'instant on met la zone en 2AU, on attend les études et après on réunit le conseil municipal, de toute façon cela repassera forcément par le conseil municipal qui enclenche et fait une délibération en disant « nous souhaitons modifier le document d'urbanisme, en adéquation avec les études et ensuite c'est une nouvelle étape qui repart.

Monsieur le maire : Je vais donner la parole à Mme NAY qui la demandait.

Madame NAY : Oui simplement je voulais savoir où est-ce qu'on pouvait consulter les modifications qui avaient été apportées au PLU notamment l'OAP de la Levratière et dans un second temps je voudrais savoir si c'est à partir de la date d'aujourd'hui d'approbation du PLU que l'on peut s'y opposer ou si c'est ultérieur, après le retour du préfet ?

M. RAMMEL (2BR) : Vous pourrez le consulter dès qu'il sera voté et transmis puisqu'à l'intérieur du PLU il y aura la copie de la délibération d'approbation qui fera l'objet d'une transmission au préfet, dès que le recours du préfet aura été fait, tout individu peut acter sur le dossier comme il le souhaite.

Madame NAY : Et comment sommes-nous informés justement que c'est acté par le préfet ?

M. RAMMEL (2BR) : Il y a un retour, un écrit du préfet qui dit « nos services ont analysé les différents points, il n'y a pas d'observations particulières en la matière » ou alors « nos services ont analysé le dossier et on vous demande de... » mais c'est très clair, la collectivité reçoit l'avis.

Madame NAY : Et moi je peux le consulter où ça ?

M. RAMMEL (2BR) : Et bien vous demandez une copie du courrier du préfet à Monsieur le maire. La porte d'entrée c'est toujours la mairie, par définition.

Madame NAY : Oui mais alors, à ce point de vue, depuis début avril j'envoie des mails à l'urbanisme, donc je sais que Mme DA COSTA est indisponible pour l'instant, que je dois m'adresser à M. ASLANIAN, ça fait un mois et demi, j'ai encore envoyé une relance hier et je n'ai pas eu de réponse. En plein PLU je trouve dommage qu'on ne puisse pas avoir de réponse.

Joseph ASLANIAN : Vos demandes sont toujours les mêmes, je vous ai répondu une fois et malgré ma réponse vous reposez les mêmes questions donc moi j'ai autre chose à faire que de vous répondre tout le temps.

Madame NAY : Je suis désolée mais vous répondez avec des termes qu'on ne comprend pas forcément, je vois que ça vous embête que je dise ça mais j'ai encore relancé hier pour avoir une réponse avant la réunion d'aujourd'hui et je n'ai pas eu de retour. Je suis désolée, les termes que M. ASLANIAN a employé je ne les comprends pas forcément, je ne travaille pas à l'urbanisme, je ne suis pas obligée de connaître tous les termes et quand je demande des précisions quant à la réponse, je pense que ce n'est pas trop demandé que de m'accorder des précisions.

Monsieur le maire : Voilà, M. RAMMEL va vous les donner.

M. RAMMEL (2BR) : Si vous avez fait une requête auprès du commissaire enquêteur, vous verrez dans le tableau qui est donné, il y a le nom de la personne, la requête, l'avis du commissaire enquêteur, l'avis de tous les PPA et la finalité du point, c'est-à-dire la décision qui a été prise sur cette partie-là. Vous retrouverez une transparence complète sur cette partie-là. Alors c'est vrai que malheureusement c'est de l'hébreu car c'est de la discussion avec des services d'État ou autre où l'on ne parle que de juridique donc si on est pas dans « le moule » ce n'est pas évident en la matière.

Dans tous les cas, tant qu'il n'y a pas de retour de la préfecture, il n'y a pas d'opposabilité du document, c'est celui qui existe à ce jour qui est encore en vigueur.

Madame NAY : D'accord.

D2019_029

APPROBATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27/02/2012 prescrivant la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et complétée par une délibération du 23 avril 2012 qui fixe notamment les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du 26/06/2015 arrêtant le projet d'AVAP ;

Vu l'arrêté n°2018_15 en date du 11 septembre 2018 de mise à l'enquête publique du projet d'AVAP ;

Registre délibérations année 2019

Vu l'avis des personnes publiques consultées ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 octobre 2018 au 5 novembre 2018 ;

Vu les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et des sites ;

Considérant que le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Les modifications les plus importantes sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal d'approuver la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans sa version finalisée, après en avoir rappelé les principaux objectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de l'AVAP, selon les documents annexés à la présente délibération
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- **INDIQUE** que le dossier de l'AVAP est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels durant un mois
- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie de Crémieu durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_030

APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L,153-21 ;

Vu l'arrêté n°2018_15 en date du 11 septembre 2018 de mise à l'enquête publique du projet du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 octobre 2018 au 5 novembre 2018 ;

Vu les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération N° 2019-028 en date de ce jour, approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tel qu'il a été présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1er Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal d'approuver le schéma directeur d'assainissement, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le schéma directeur d'assainissement tel qu'annexé à la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_031

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15 °

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,

Vu la délibération N° 2019-028 en date de ce jour, approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'instaurer un droit de préemption urbain simple sur les secteurs du territoire communal classés en zone U et AU, lui permettant de mener à bien sa politique foncière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instaurer un Droit de Préemption Urbain sur les secteurs urbains et à urbaniser inscrits en zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du Code de l'Urbanisme,
- **DIT** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Pourquoi uniquement sur ces zones-là, car il peut se vendre un bien ailleurs que dans les secteurs urbanisés ou à urbaniser ?

Joseph ASLANIAN : Si c'est en zone N, c'est une zone naturelle donc inconstructible, si c'est en zone agricole également.

Philippe NARTZ : Cela veut dire que systématiquement il n'y a pas de constructions dans

ces zones-là ?

Joseph ASLANIAN : Ou s'il y a des constructions, il n'y a pas de possibilité d'en construire de nouvelles.

Philippe NARTZ : D'accord. Mais s'il y en a quand même, pourquoi la commune ne pourrait pas les préempter ? Enfin, pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas fait sur la commune complète ?

Joseph ASLANIAN : Parce qu'en général le droit de préemption se fait uniquement sur les zones U et AU.

Philippe NARTZ : C'est bizarre parce qu'il peut y avoir ici ou là un bien que la commune voudrait préempter, malgré que ce soit en N.

Joseph ASLANIAN : Oui. Mais c'est comme ça.

Céline CLAPISSON : Surtout pour pouvoir préempter, il faut avoir un projet.

Philippe NARTZ : Je suis d'accord.

Joseph ASLANIAN : Il faut avoir un projet, il faut que le projet soit dans le budget...

Philippe NARTZ : Bien sûr, mais il pourrait y avoir un bâtiment seul dans un endroit N, enfin c'est pour ma curiosité.

Joseph ASLANIAN : En général c'est uniquement dans les zones urbaines.

Alexandre FLORES : Je voulais savoir comment se faisait la préemption, à quel prix, s'il y a un vendeur qui souhaite vendre à un acheteur, est-ce que nous prenons comme base ce prix ou est-ce que c'est l'estimation des domaines ?

Joseph ASLANIAN : C'est l'estimation des domaines. Et si cette estimation est en deçà du prix de transaction du vendeur, le vendeur peut renoncer à la vente. Parce qu'après ça passe au niveau du tribunal des expropriations et c'est le juge qui fixe le prix.

Alexandre FLORES : C'est pour éviter de fausses ventes avec des prix astronomiques sur lesquels on pourrait s'aligner.

La délibération concernant l'instauration du droit de préemption commercial est retirée.

Alexandre FLORES : Si on veut éviter qu'un commerce soit transformé en garage ou en maison d'habitation, on peut toujours refuser le changement de destination.

Joseph ASLANIAN : Non. Enfin, pour un changement de destination il faut déposer un permis de construire et après c'est instruit par les services ADS.

Denis GASC : Il n'y a pas que la vente des murs aussi, il peut y avoir la vente de fonds.

Joseph ASLANIAN : Le droit de préemption commercial c'est pour les fonds, pas pour les murs.

Denis GASC : C'est pour faire du remembrement commercial, pour pouvoir faire des unités commerciales plus importantes et plus attractives.

Joseph ASLANIAN : Si le Casino voulait vendre l'immeuble complet, là ça ne rentre pas dans le droit de préemption commercial. C'est uniquement s'il y a une transaction au niveau du fonds de commerce, ce ne sont pas les murs.

Denis GASC : Oui car le droit est déjà applicable en préemption classique.

D2019_032

VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES AE 836 ET AE 837

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal d'approuver la cession des parcelles cadastrées AE 836 et AE 837 selon l'avis du service des domaines, annexé à la présente délibération, pour un coût total de 250 €.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées AE 836 et AE 837, pour un coût total de 250
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_033

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC – MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI – PHASE AVP

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal d'approuver une demande de subvention auprès de la DRAC pour la phase AVP de la maîtrise d'œuvre de l'opération de restauration de la Porte de la Loi, selon les conditions financières suivantes :

Estimation des travaux H.T. : 510 000 € H.T.

Forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre : 8,5 %

Estimation coût total maîtrise d'œuvre : 43 350 € H.T.

Estimation coût phase AVP : 11 271 € H.T.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC pour la phase AVP, pour le montant le plus élevé possible
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Comment se fait-il qu'il y ait autant de temps entre toutes ces phases ?

Joseph ASLANIAN : Au lieu de faire des travaux comme dans le public en un an, là on en a pour deux ou trois ans.

D2019_034

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE – MAÎTRISE
D'ŒUVRE PORTE DE LA LOI – PHASE AVP**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal d'approuver une demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la phase AVP de la maîtrise d'œuvre de l'opération de restauration de la Porte de la Loi, selon les conditions financières suivantes :

Estimation des travaux H.T. : 510 000 € H.T.

Forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre : 8,5 %

Estimation coût total maîtrise d'œuvre : 43 350 € H.T.

Estimation coût phase AVP : 11 271 € H.T.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la phase AVP, pour le montant le plus élevé possible
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_035

**SIGNATURE ACCORD-CADRE DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DES TRAVERSÉES DE
VILLE**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'accord-cadre de travaux des traversées de ville avec les titulaires retenus pour chacun des deux lots, à savoir :

Lot 1 « Terrassement, réseaux, voirie » : Groupement GONIN SAS / CTPG

Lot 2 « Revêtements paysagers, espaces verts et mobilier » : Espaces verts du Sud Est

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 19
Abstention : 4
Contre : 0

- **AUTORISE** le maire à signer l'accord-cadre de travaux d'aménagement des traversées de ville pour le compte et au nom de la commune de Crémieu

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Quelle est la durée ?

Joseph ASLANIAN : La durée est de quatre ans. Nous partons sur un accord-cadre à bon de commande comme nous l'avons fait pour l'entrée ouest.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES « ANIMATIONS »

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au Conseil Municipal de créer une régie de recettes « animations » pour l'encaissement des produits suivants :

- stands pour la foire aux antiquités
- stands pour le festival de l'artisanat
- inscriptions pour participation au Cluedo
- inscriptions pour participation à la fête d'Halloween
- stands pour le marché de Noël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à créer la régie ci-dessus mentionnée

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Comment cela va fonctionner en termes de budget ? Béatrice va avoir un budget sur l'année « à dépenser » ou en tout cas à planifier sur ces différentes animations, quel est l' élu référent etc... ?

Monsieur le maire : C'est Françoise qui est en charge de la culture, des animations, des associations, qui va pouvoir lui dire en fonction des animations comment s'y prendre. Elle n'a pas de budget, c'est le budget de la commune qui va servir pour les animations mais ce n'est pas à elle de gérer le budget, elle ne fait qu'exécuter.

David MICHELLAND : Oui j'entends bien, donc c'est Françoise l'élue référente ?

Françoise SAUVAGEOT : Alors moi j'avais compris que c'était Alain BAYART, parce qu'elle va gérer aussi les médiévales, donc il y a un flou quand même dans cette répartition entre Alain et moi.

Monsieur le maire : Béatrice est employée municipale donc elle est sous la responsabilité de la DGS mais elle appliquera les décisions prises par le conseil municipal, que ce soit Alain BAYART, Françoise, Didier, sur des projets dans le cadre de son travail.

David MICHELLAND : Oui j'ai bien compris, c'était simplement pour clarifier, quand on travaille dans une association, on sait que le budget annuel d'animation est par exemple de 10 000 € parce que l'association n'est pas très grosse et on répartir suivant l'animation, en effet ce n'est pas directement la personne qui dépense et qui décide, j'entends bien, mais malgré tout, pour y voir clair il faut bien savoir les moyens dont on dispose pour organiser les manifestations. Cela pouvait être le cas de façon assez simple en association, comme cela se passe dans la commune de Crémieu ? En termes de budget on a pas voté une ligne spécifique « animation », c'est vraiment pour comprendre.

Monsieur le maire : C'est dans le cadre de la ligne « animation » qu'elle pourra nous répartir, car ces animations il y a des engagements financiers mais également des recettes.

David MICHELLAND : Oui tout ça je l'ai bien compris mais...

Nathalie SEGATO : Au niveau du budget, si je peux juste compléter ce que dit Monsieur le maire et les élus c'est que c'est un budget de fonctionnement, donc nous n'avons pas de DM particulière à prendre spécifiquement car ce sont des lignes générales et en termes de

montant nous sommes partis sur ce qu'elle dépensait lorsqu'elle était chez Anim'Crémieu. On est partis sur des bases similaires pour cette année car nous sommes en cours d'année, et l'année prochaine on ajustera en fonction des élus pour savoir si on maintient certaines prestations, si on monte en gamme ou pas, ce sont des décisions politiques mais en tout cas en termes de budget c'est du fonctionnement donc c'est pour cela qu'il n'y a pas de DM particulière. Et elle dépend de plusieurs élus en fonction du thème, Alain BAYART pour les Médiévales, Françoise pour la culture, Didier bien sûr sur la communication etc.

Monsieur le maire : Je veux associer et remercier Éliane LABRUNE qui présidait Anim'Crémieu...

David MICHELLAND : Qui préside toujours.

Monsieur le maire : Et qui voit les choses différemment maintenant et on regardera Anim'Crémieu s'il y a une vie éventuelle par la suite comme pour les autres associations de Crémieu, mais il n'y aura pas de subvention pour régler le personnel.

David MICHELLAND : Merci.

Éliane LABRUNE : En sachant qu'on va finir la comptabilité, on va sortir les bilans, assemblée générale ordinaire, extraordinaire, et dissolution d'Anim'Crémieu. On essaiera de faire cela sur une seule soirée. Et il n'y aura plus d' élu président d'association. Comme ça nous serons tranquilles.

D2019_037

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 19
Abstention : 0
Contre : 4

- **DÉCIDE** sur le budget 2019, le transfert de crédits suivant :

Dépenses d'investissement :

2315-55 programme voirie - 40.000,00€

Dépenses d'investissement :

2161-78 programme fresque + 40.000,00€

Les recettes issues du mécénat seront affectées en investissement au programme 78 compte 1328.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : L'ABF a donné son accord, très bien. Vous parlez d'un appel à candidatures, était-ce dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, est-ce que cela s'imposait dans la mesure où l'on dépasse le seuil de 25 000 € ?

Joseph ASLANIAN : On a été sollicité par différents artistes, il y en a un de Saint Baudille...

Monsieur le maire : Oui M. DUCAROY s'est proposé pour réaliser cette fresque, il a fait plusieurs propositions puis ensuite Mme CHENEVAU qui est crémolane mais on ne l'a pas privilégié, c'est l'ABF qui l'a choisie et qui lui a fait modifier.

Joseph ASLANIAN : Elle voulait une fresque qui représente un immeuble 19ème, un peu un pastiche de la maison qui est en face, au-dessus du feu.

Alexandre FLORES : D'accord. Donc ce sera financer par les entreprises, en espérant retrouver ce montant et donc il faudra ensuite voter une DM à nouveau pour les recettes ?

Joseph ASLANIAN : Non, les recettes seront encaissées dans le budget général...

Nathalie SEGATO : C'est prévu en fin de délibération : « Les recettes issues du mécénat seront affectées en investissement au programme 78 compte 1328. »

Joseph ASLANIAN : Par contre il faudra prévoir une DM si jamais nous devons réintégrer les 40 000 € au budget « voirie », nous taperons dans les réserves exceptionnelles, les 100 000 € prévus au budget.

Alexandre FLORES : Et c'est un processus qui a pris longtemps ou est-ce que ça a été décidé dans les 15 derniers jours, dans les 6 mois ?

Joseph ASLANIAN : Ah non, dans les 6 mois, même plus.

Alexandre FLORES : Dans ce cas cela me pose un problème dans la mesure où cela aurait dû être inscrit dans le budget primitif. Cette DM vient normalement pour des dépenses et des recettes qui n'ont pas été prévues, là si ça a été prévu il y a 6 mois, faire cette dépense, qu'on allait exécuter dans l'année, ça aurait dû figurer dans le budget primitif.

Joseph ASLANIAN : Sauf qu'on pensait passer par une plateforme de défiscalisation et quand on a su qu'on ne pourrait pas le faire, c'est là que...la décision a été prise il y a 15 jours.

Alexandre FLORES : On savait il y a 6 mois qu'on allait dépenser cette somme et que ce serait prévu sur l'exercice 2019...

Joseph ASLANIAN : Non, ça devait pas passer par le budget communal.

Monsieur le maire : Pour votre information par ailleurs, le bâtiment appartient à M. PANARELLI. Ce monsieur a fait des travaux, il fallait avoir son accord et nous ne l'avions pas, nous ne l'avons que depuis peu, et nous ne pouvions rien engager avant cela.

Alexandre FLORES : Alors nous aurions dû le prévoir dans le budget primitif, quitte à ce que ce ne soit pas exécuter dans l'année.

Philippe NARTZ : Et là ça y est, les travaux ont débuté. C'est un peu...

Joseph ASLANIAN : On ne va pas payer tout de suite, les entreprises savent qu'elles ne seront payées que 30 jours après la délibération qui sera prise aujourd'hui.

Monsieur le maire : Actuellement il y a des travaux de préparation, dont M. PNARELLI participe.

David MICHELLAND : Je n'arrive pas à comprendre pourquoi la commune rentre dans cette histoire de fresque. C'est la commune qui a envie d'une fresque ?

Joseph ASLANIAN : Oui. C'était pour finir l'aménagement de cette entrée de ville, qu'on trouve très jolie et il y avait encore cette petite verrue qui n'était pas très jolie donc voilà. C'est la commune qui est à l'initiative de cette fresque.

Alexandre FLORES : Dans mon esprit cela aurait pu être une proposition de la commission « culture » qui aurait présenté le projet à l'adjoint aux finances, qui après avoir vu le coût et la possibilité de le financer, l'aurait soumis au maire qui aujourd'hui nous l'aurait présenté, il y a toute une démarche un peu plus participative qui aurait pu être mise en route. Je ne parle même pas de la possibilité de consulter la population, les riverains qui ont aussi leur mot à dire.

Joseph ASLANIAN : Et dans deux ans il n'y aurait rien eu de fait.

Monsieur le maire : Oui et les riverains, cela donne une plus-value pour les maisons, les riverains sont très heureux.

Alexandre FLORES : Mais moi je n'ai rien contre, c'est la façon dont cela a été décidé, c'est le fait que cela n'ait pas été inscrit au budget primitif, que ce ne soit pas passé par la commission « culture », on demande qui à un moment donné a appuyé sur le bouton et dit « je veux ça ».

Joseph ASLANIAN : On en a parlé en commission « urbanisme », en réunion d'adjoints, ce n'est pas arrivé comme ça, comme un cheveu sur la soupe.

Alexandre FLORES : Je rediscuterai avec M. BAYART du fait que ça n'a pas été inscrit dans le budget primitif.

Joseph ASLANIAN : On lui fera la remarque, ce sera dans le compte-rendu.

D2019_038

TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « LES MEDIEVALES »

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour la fête des MEDIEVALES, concernant :

Le Banquet :

Adultes et enfants de + de 10 ans : 40 euros – ticket saumon

Enfants de – de 10 ans : 28 euros – ticket bleu

- **Les Parkings :**

Parkings Sud : 5 euros – ticket rouge

Parkings Nord : 3 euros – ticket orange

- **Le Pré Minssieux :**

Entrée du spectacle (à partir de 12 ans - adulte) : 10 euros – ticket violet

Entrée du spectacle (enfants de 4 à 12 ans) : 2 euros – ticket vert

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 4 ans.

Poneys : 5 euros – ticket blanc

- **Les tavernes et la restauration :**

Registre délibérations année 2019

Galettes : 5 euros – ticket bleu clair

Crêpes, verre de vin : 2 euros – ticket orange

Gâteaux : 2 euros – tickets violet

Boissons : 1 euro – tickets vert

Boissons : 2,50 euros – ticket jaune

Boissons : 3 euros – tickets ivoire

Bière des Ursulines : 3,50 euros – ticket rose vif

Repas du Dimanche sous la Halle : 17 euros – ticket blanc / Bouteille de vin : 10 euros – ticket bleu foncé

Grillade : 5 euros – ticket gris

- **Artisans du marché :**

Cabane apportée par l'artisan : 47 euros le mètre linéaire

Forfait cabane Mairie : 140 euros

Forfait électricité : 21 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_039

TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « FOIRE AUX ANTIQUITÉS »

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal de fixer les tarifs suivants pour la foire aux antiquités :

- 10.00 € le mètre linéaire pour l'espace couvert (halle)
- 7.00 € le mètre linéaire pour les espaces à l'air libre (pourtour de la halle, place de la Nation, rues de la ville)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_040

TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « FESTIV'HALLE DE L'ARTISANAT ET DES SAVEURS »

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal de fixer les tarifs suivants pour le festiv'halle de l'artisanat et des saveurs :

75,00 € pour un stand de 0 à 4 mètre linéaire en espace couvert : cloître ou Halle

7,50 € le mètre linéaire supplémentaire

50,00 € pour un stand de 0 à 4 mètre linéaire en extérieur : Place de la Nation ou pourtour Halle et dans les rues de la ville

5,00 € le mètre linéaire supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_041

TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « CLUEDO »

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, propose au conseil municipal de fixer les tarifs suivants pour le cluedo :

- 5,00 € adulte (à partir de 15 ans)
- 3,00 euros moins de 15 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_042

SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTÉE – ECOLE MATERNELLE

Monsieur Denis GASC, Adjoint aux affaires scolaires, propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'école maternelle au titre de la classe transplantée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'école maternelle dans le cadre de la classe transplantée

Registre délibérations année 2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_043

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2019/2020, pour la restauration scolaire :

Résident Crémieu et Ulis : 4,57 €

Tarif "occasionnels" : 5.44 €

Tarifs extérieurs 5.44 €

Tarifs « adultes » : 9.04 €

PAI : 2.04 €

Frais de rappel : 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_044

TARIFS GARDERIE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2019/2020, pour la garderie :

- Tarif résident : 1/2h = 1,54 € ; 1h = 3.08 €
- Tarif occasionnel et extérieur : 1/2h = 1,80 € ; 1h = 3,60 €
- Frais de rappel : 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_045

DOSSIER SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'adopter le dossier scolaire, inscription et règlements (écoles, garderie et

restaurant scolaire), pour l'année scolaire 2019/2020, joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier scolaire pour l'année 2019/2020

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_046

**ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE MME BASAGAC – RESTAURATION
SCOLAIRE**

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'abandonner la créance de 149,64 euros de Mme BASAGNAC envers la commune de Crémieu, pour la restauration scolaire, dans le cadre d'une mesure d'aide à la gestion du budget familial ordonnée par le juge des enfants, suite à une sollicitation des finances publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'abandon de créance de 149,64 € au profit de Mme BASAGAC

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Adjoints :

Denis GASC : Nous tentons de mettre en place une organisation plus fine dans l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire. Cela a été une année compliquée au niveau du personnel car il y a eu beaucoup d'absence, beaucoup de choses nouvelles à intégrer, nous nous sommes beaucoup investis pour que les services puissent fonctionner normalement.

Nous avons continué cette semaine les formations du personnel, notamment en dans la coordination entre la direction des écoles et le personnel de sorte qu'on applique la même méthodologie afin que le principe éducatif soit constant entre le moment où l'enfant est à l'école et le moment où il est sous la responsabilité de notre personnel communal.

Il y a un gros travail aussi de nos agents, notamment dans la préparation de la fête des mères, un goûter intergénérationnel, pour lequel Martine s'est beaucoup impliquée et qui a été une très bonne chose, si nous pouvions le renouveler ce serait super.

Les enseignants ont commencé à se mobiliser autour du jardin des écoles mais pour l'instant on ne voit pas grand-chose car il fait froid et sec.

A partir de demain, deux totems seront installés dans les cours des écoles, ils ont une fonction pédagogique, c'est un lieu d'échange et de partage, où on peut mettre un petit message quand on ne va pas bien etc.

Martine PELLETIER : Je renouvelle l'invitation pour la cérémonie de la fête des mères, le 25 à 11h00, 24 naissances et 11 réponses, deux familles se sont excusées et nous avons une famille qui malheureusement a perdu un bébé. On avait décidé en commission du CCAS de donner un petit chèque ACABRED à chaque famille et nous remettrons quand même le chèque cadeau à cette famille. Nous aurons une harpiste crémolane qui viendra animer la cérémonie.

Alexandre FLORES : Comment avance ce beau projet de mutuelle municipale, où en sommes-nous ?

Monsieur le maire : M. BOISSARD nous a indiqué que ce serait opérationnel au mois de septembre, le travail est entre ses mains à l'heure actuelle et il y aura des permanences...

Martine PELLETIER : Oui des permanences seront tenues dès septembre. Une délibération sera prochainement votée.

Nous avons eu des ateliers seniors qui ont très bien fonctionné, en lien avec les caisses de retraite notamment, les groupes qui ont participé voudraient une continuité et nous espérons que cela va continuer.

Françoise SAUVAGEOT : Il n'y a rien de prévu dans l'immédiat pour cette continuité.

Martine PELLETIER : Pour l'instant non. J'ai demandé à ce que nous ayons des dates précises avant de demander aux gens s'ils sont intéressés.

Sabrine SALERNO : Est-ce que prochainement il y aura un don du sang sur la commune ?

Martine PELLETIER : Oui ce sera le 21 juin et 13 septembre ensuite.

Françoise SAUVAGEOT : Elia-Reine RABATEL va revenir le 3 septembre à la bibliothèque. Sarah TROUILLET, sa remplaçante, a trouvé un autre poste, il va donc falloir assurer l'intérim cet été puisque Sarah va s'arrêter le 21 mai. Nous n'avons pas trouvé de personne extérieure pour ce remplacement (expérience, utilisation Microbib, période courte etc.), en revanche nous avons pu trouver une bibliothécaire qui travaille dans une commune voisine

et qui peut se libérer deux jours par semaine de manière à ce que nous puissions répondre aux demandes des lecteurs (prêts, inscriptions, retours...). En sachant également que les bénévoles ne sont pas très partantes pour prendre la responsabilité de la bibliothèque.

La personne en question sera reçue jeudi matin, nous allons mettre au point la meilleure stratégie possible, nous allons de toute façon devoir changer les horaires d'ouverture puisqu'elle ne pourra se libérer que les jeudi et vendredi. Nous allons rencontrer les bénévoles le jeudi après-midi pour essayer de faire au mieux.

Monsieur le maire : Je veux remercier et féliciter Sarah pour son travail d'intérim car elle a fait du bon travail et je souhaite qu'on lui fasse un petit présent en remerciement.

Françoise SAUVAGEOT : Nous avons le samedi 25 mai à 20h30 un spectacle ambulatoire sous la Halle organisé par une compagnie de théâtre en résidence pour quelques mois chez nous. L'harmonie Latignolane va venir le 26 juin à partir de 19h30 dans la Halle, comme toutes les années.

Monsieur le maire : Il y aura également l'inauguration de l'orgue le 8 juin à 19h00 avec l'organiste que nous a recommandé la DRAC, ainsi qu'une cantatrice et une musicienne. Jean RIVIER fera l'ouverture du concert.

Par ailleurs, nous avons sur l'aire de jeux du Clos de la maison des associations, des travaux qui vont se faire pour la sécurité, à la demande des services de contrôle.

Françoise SAUVAGEOT : Le fond du problème est que les quelques machines dédiées aux adultes sont au milieu de celles pour enfants, donc pour ça nous devons faire une signalétique un peu particulière et des petits aménagements, pour se mettre en conformité. Mais je n'ai pas les montants en tête.

Nous avons également demandé des devis pour refaire le City Stade qui est régulièrement saccagé.

Monsieur le maire : Le cirque est un réel problème, car sur un terrain non communal et l'administrateur judiciaire qui en est responsable a été informé. Le conseil départemental a porté plainte pour celui qui est sur leur terrain mais ils se sont branchés sur un branchement communal d'eau et sur le branchement électrique communal sans rien demandé. Donc je vais porter plainte également. Nous avons eu un précédent avec un autre cirque et la commune a reçu une facture de 2 000 €.

Sabrina SALERNO : On a une estimation de la consommation pour le terrain EZT ?

Monsieur le maire : Ce n'est pas à nous là.

David MICHELLAND : Et le branchement électrique ?

Monsieur le maire : A priori ils ont demandé un branchement à EDF. Et pour l'eau, ils ont ouvert le branchement d'eau d'EZT qui était fermé.

Daniel HODIESNE : Les bennes et poubelles sont pleines et débordent de partout.

Monsieur le maire : Oui et puis ceux sur le terrain du département ont demandé à avoir accès à une benne.

Didier DEMARS : L'inauguration de l'exposition pour les balades urbaines aura lieu le 20 juin à 18h00 dans le hall de la mairie. L'exposition durera environ une quinzaine de jours. Enfin la participation aux balcons et parterres fleuris, où comme chaque année on fera deux passages de la commission je pense la dernière semaine de juin et la première semaine de septembre, juste avant les médiévales.

David MICHELLAND : Vous avez la date des passages ?

Didier DEMARS : Je vous la donnerai jeudi car j'ai réunion avec Béatrice jeudi matin, et nous ferons les convocations rapidement et vous aurez les dates jeudi soir. Et puis tous ceux qui veulent participer, vous pouvez demander à Béatrice ou à moi, vous serez les bienvenus naturellement.

Joseph ASLANIAN : Pour les membres de la commission « urbanisme », nous avons été en latence depuis que Isabel a arrêté. Nous avons recruté un agent qui n'avait pas du tout de notions d'urbanisme, il a fallu la former et on a pris beaucoup de retard, donc je pense qu'on pourra faire une réunion de la commission au mois de juin, comme il était prévu au départ.

Le 26 juin à 14h00, le CAUE vient nous faire une restitution de la réflexion sur l'aménagement du Pré Minssieux, donc vous êtes tous cordialement invités.

Inauguration de l'entrée ouest le vendredi 5 juillet à 18h30.

Monsieur le maire : Par ailleurs, nous avons demandé au CAUE de nous faire un diagnostic des remparts car entre les parcelles privées et publiques, nous ne savons pas toujours très bien où nous en sommes. Nous avons demandé à Gilles HAREL de faire un relevé mais il nous avait dit que ce n'était pas possible.

Sabrine SALERNO : Concernant le parc jeux d'enfants, il y a souvent des enfants qui jouent au foot devant la maison des associations et j'ai vu à plusieurs reprises des tirs de ballon dans les vitres de la maison, je me demandais si on ne pouvait pas mettre une barrière, alors ça ne va pas éviter tous les tirs, mais au moins en partie, en contrebas, car j'ai vu une vitre qui est fissurée.

Martine PELLETIER : Et un écriteau « jeux de ballon interdits ».

Sabrine SALERNO : Mais on ne pourra pas l'interdire. On pourra pas empêcher les enfants de jouer au ballon. On peut mettre l'écriteau pour se protéger au niveau sécurité, mais on ne pourra pas effectivement l'interdire.

Céline CLAPISSON : C'est surtout aux parents de faire attention.

Sabrine SALERNO : Ah bah les parents ils sont pas loin mais ils ne disent rien.

Françoise SAUVAGEOT : Justement, on avait évoqué l'idée d'ouvrir le stade, en mettant un tourniquet pour éviter que les mobylettes ne passent.

Monsieur le maire : Oui, d'ailleurs, ça y est, le stade est ouvert, je vous invite tous à y aller, à venir jouer, il est ouvert depuis hier. Ils ne vont pas faire un tourniquet mais un système où on ne pourra pas passer en moto mais le portail est ouvert. L'installation va se faire dans la semaine.

Alexandre FLORES : Le sautoir a été nettoyé ?

Françoise SAUVAGEOT : Les employés communaux passent une fois par semaine.

Philippe NARTZ : On peut faire un système de bâche pour éviter les bouts de verre sur le sable, c'est ce qu'ils ont fait dans ma commune d'origine.

Monsieur le maire : Ah mais on est ouverts mais il ne faut pas qu'il y ait de problème.

Philippe NARTZ : En tout cas nous l'avons demandé et maintenant c'est fait et nous en sommes très contents.

Martine PELLETIER : Il sera fermé la nuit ?

Monsieur le maire : Non, c'est trop compliqué à gérer, mais il ne sera pas éclairé. Je veux féliciter Emmanuelle qui avec sa fille nous a fait un concert d'une grande qualité. Et je veux également féliciter Sébastien qui a emmené une équipe de danseurs en Chine et qui ont bien défendu les couleurs de Crémieu.

Sébastien GEOFFRAY : On a un couple qui a été en finale, qui a fini 6ème, après un 2ème couple 10ème et un autre 15ème, dans les meilleurs mondiaux donc une bonne expérience, ce sont des enfants qui ont entre 14 et 16 ans. Et nous partons à Zagreb dans deux semaines pour le championnat d'Europe et deux semaines après le championnat de France avec une quarantaine de couples sélectionnés, à Rennes.

Martine PELLETIER : Et les frais sont pris en charge par les familles ?

Sébastien GEOFFRAY : En partie oui. Après on essaye d'avoir des partenariats mais ce n'est pas évident.

Monsieur le maire : Tous nos compliments. Je voulais vous parler du trou de la rue des Adobeurs. Il y avait une cave sous une maison, quand ERDF a creusé pour faire leur branchement, ils ne pouvaient pas remblayer car cela partait sous la maison. Donc cela a été bouché de façon à ce que les matériaux ne rentrent pas sous la maison. Je suis passé l'autre jour et j'ai pu constater que le trou du branchement n'était pas fermé, j'ai appelé Mme PINET de ERDF en la mettant en demeure de faire les travaux car ils sous-traitent à une entreprise qui ne veut pas intervenir pour un petit chantier comme ça, elle attend d'en avoir un autre dans le coin pour venir. Je lui ai dit que je lui dressai procès-verbal car il y a un risque d'accident, mais ce n'est pas le fait de la commune, c'est celui d'ERDF qui met ça sur le dos de l'entreprise donc tout le monde se renvoie la pierre et j'ai dit que je n'acceptais plus ça, donc il devrait le boucher très vite.

Martine PELLETIER : Quels travaux sont faits dans le jardin de la maison Mestrallet, j'ai vu qu'il y avait un gros engin ?

Joseph ASLANIAN : Ce sont les chéneaux, on remplace les chéneaux.

Sabrine SALERNO : Concernant la fibre, pour Bethenaz comment ça va se passer ?

Didier DEMARS : Comme pour les autres. Une fois que ce sera installé, que nous serons éligibles, nous serons démarchés par les prestataires avec qui ils ont signé une convention et ce sont ces prestataires qui proposeront le raccordement, soit inclus dans le coût, soit séparé et ils n'ont pas fixé un seul délégataire, donc nous aurons le choix entre plusieurs sociétés.

Joseph ASLANIAN : Pour compléter, le département amène un boîtier de connexion en limite de propriété et ensuite c'est aux particuliers d'aller du boîtier à la box.

Didier DEMARS : Ce sera le prestataire qui s'en chargera.

Monsieur le maire : Par ailleurs, je vous annonce que je vais prendre un arrêté pour limiter la circulation des poids-lourds dans la rue Juiverie. Un arrêté similaire a été validé par la cour administrative d'appel de Nantes et nous allons donc nous y atteler.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019
--

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019

OBJET :

- **Urbanisme et patrimoine :**

- Donation Clos Bouillet Fondation RENAUD

- **Finances :**

- Annulation décision modificative budgétaire n°1
- Vote décision modificative budgétaire n°1
- Tarif Médiévale - Tir à l'arc
- Approbation rapport CLECT 1
- Approbation rapport CLECT 2 – Lycée La Pléiade
- Approbation rapport CLECT 2 – Compétence jeunesse

- **Personnel :**

- Prime de fin d'année au personnel communal – Complément
- Remboursement frais de visite médicale
- Création de postes ASVP
- Approbation Règlement intérieur communal

- **Vie associative :**

- Vote tarif salle de réunion 1 – Maison des associations

- **Affaires diverses :**

- Modification statutaire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Vœu du conseil municipal relatif à la présence d'animaux sauvages dans les cirques
- Mutuelle communale : avis donné pour la signature de la convention « Ma commune, ma santé »
- Désignation des jurés d'assises

- **Questions diverses**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mme CANDY MM. COGNET, DEMARS, MM. FLORES, GASC, GEOFFRAY, Mme GOICHOT, MM. MICHELLAND, NARTZ, ROCHE, Mmes SALAGNON, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. HODIESNE à M. COGNET, Mme LABRUNE à M. GASC, M. MAGNIN-FIAULT à Mme GOICHOT, M. N'KAOUA à M. MOYNE-BRESSAND, Mme PELLETIER à Mme SALAGNON

EXCUSES : Mmes CLAPISSON, DESMURS-COLLOMB

D2019_047

RÉSILIATION DU BAIL A LOYER ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RENAUD ET DONATION DE LA PARCELLE AE 752 CONTRE UN EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un bail avait été signé en 2003 entre la commune de Crémieu et la société civile immobilière Renaud en 2003 afin de réhabiliter à le tènement immobilier cadastré AE 752 dit « Le Clos Bouillet ».

La SCI Renaud, créée en 1965, avait une durée de 50 ans, soit jusqu'en 2015, la SCI Renaud n'existant plus, il convient de résilier le bail à loyer qui la liait à la commune de Crémieu, qui perdra alors ses droits sur le tènement cadastré AE 752 conférés par ce bail.

Les associés de la SCI Renaud consentent à céder la parcelle cadastrée AE 752 à la commune de Crémieu contre la somme d'un euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** la résiliation du bail à loyer entre la commune de Crémieu et la SCI RENAUD pour la parcelle cadastrée AE 752
- **ACCEPTE** la donation de la parcelle AE 752 contre l'euro symbolique
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Nous avons signalé plusieurs fois l'importance de ce lieu, sa beauté, sa situation, sa surface...

Monsieur le maire : Nous le connaissons.

Alexandre FLORES : Vous le connaissez, nous aimerions qu'il y ait quelque chose de bien et surtout de réfléchi, avec le plus grand nombre.

Monsieur le maire : Absolument. Alors, nous avons accueilli dernièrement M. PROSIC, le directeur des affaires culturelles de la région, nous avons fait une visite de Crémieu, M. PROSIC nous a félicité pour tous les travaux que nous engageons pour la restauration du patrimoine et nous avons entre autres vu la Porte de la Loi, l'église, la Halle et nous l'avons emmené voir le Clos Bouillet.

M. PROSIC, accompagné par M. SOUBIGOU en charge des questions UNESCO à la DRAC, nous a apporté son soutien pour continuer le projet pour Crémieu en nous proposant aussi de nous inscrire dans les villages remarquables pour ainsi pouvoir bénéficier de subventions par la Région, ce qui n'est pas le cas pour les pays d'art et d'histoire. Donc, c'est lui-même qui nous a proposé de monter ce dossier et il nous a également proposer de signer une convention avec la DRAC sur différents projets et notamment le Clos Bouillet. Donc le moment venu, il faudra que chacun apporte sa contribution mais la DRAC veut suivre le projet et donner son avis en la matière.

D2019_048

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL ANNULATION DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n° D2019-037 du 14 mai 2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Nous sommes favorables à cette annulation de décision modificative dans la mesure où cette affaire était assez mal arrangée. Monsieur le maire, vous avez félicité Mme CHENEVEAU, nous félicitons également Myriam. Effectivement c'est une peinture murale qui nous plaît, nous n'avons jamais exprimé un désaccord sur cette fresque, peinture murale, mais simplement nous étions sceptiques sur la façon dont ce dossier était monté. Nous avons démontré sur de nombreux points que ça n'allait pas du tout.

Monsieur le maire : Je tiens à remercier et féliciter Joseph ASLANIAN qui a essayé de trouver les montages les plus appropriés, ce qui n'était pas simple, donc aujourd'hui c'est réglé, c'est une opération privée.

Alexandre FLORES : Pouvons-nous avoir la liste des entreprises qui ont donné, avec les montants ? Nous aimerions également les remercier. Dès ce soir ?

Joseph ASLANIAN : Non car je dois encore rencontrer Gonin CTPG.

Monsieur le maire : Non mais vous l'aurez, car maintenant c'est une opération en dehors de la commune, en dehors des élus.

Alexandre FLORES : C'est bien ce que nous avons dit depuis le début.

Joseph ASLANIAN : Nous servons d'intermédiaires.

Monsieur le maire : Nous sommes les facilitateurs de cette opération.

D2019_049

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 4

- **DÉCIDE** sur le budget 2019, le transfert de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

2313-53 programme bâtiments communaux	+ 1.200,00€
2183-54 programme matériel	- 200,00€
2188-54 programme matériel	- 1.000,00€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Combien en moins sur l'informatique à l'école ?

Alain BAYART : 200 €.

Alexandre FLORES : Cela ne va pas manquer ?

Alain BAYART : Non, cela a été vu avec Denis, on a regardé ça ensemble et c'est lui qui nous a fait les propositions.

Denis GASC : A fin juin nous n'avons pas eu de panne de matériel et il nous reste malgré tout une tolérance de 2 300 € ce qui nous permettrait de remplacer trois postes si nous étions en difficulté entre la rentrée de septembre et décembre 2019.

Alain BAYART : Sachant que dans ce programme informatique, nous avons également celui de la mairie éventuellement, donc c'est pareil, si nous n'avons pas de panne majeure au niveau informatique, il nous reste toujours une ligne sur ce point.

Pascal ROCHE : Nous votons contre car nous n'avons pas eu justement d'explications dans le document qu'on a reçu, qui en plus est arrivé extrêmement tard, donc on ne peut pas se positionner, on ne sait pas ce que c'est, on a l'explication uniquement en séance.

Monsieur le maire : Ce que vient de dire Alain BAYART ne vous convient pas ?

Pascal ROCHE : C'est pas que ça ne nous convient pas, mais on ne peut pas réfléchir à nos questions si on a pas les éléments avant la séance. Il n'est pas très compliqué de le mettre dans le document.

Monsieur le maire : Mais vous voyez bien que, je m'excuse, il s'agit d'une gâchette électrique qui n'avait pas été prévue...

Alain BAYART : Si si elle avait été prévue. Ce qui n'avait pas été prévu c'est l'ouverture automatique en cas d'incendie.

D2019_050

APPROBATION TARIF MEDIEVALES « TIR A L'ARC »

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal de fixer le tarif suivant pour la fête des MEDIEVALES :

Tir à l'arc : 2 € les trois flèches – Ticket bleu foncé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif énoncé ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_051

APPROBATION DU RAPPORT N°1 DE LA CLECT EN DATE DU 15 AVRIL 2019

Alain BAYART informe les membres du Conseil municipal que par courrier en date du 2 mai 2019, Monsieur le Président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 15 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et compte tenu du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU) de la Communauté de communes, celle-ci verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Le montant des charges transférées au titre :

- du transfert des EAJE des communes des Avenières Veyrins-Thuellin, Creys-Mépieu, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu à la communauté de communes,
- du transfert des RAM des Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu à la communauté de communes
- du transfert des ALSH des communes de Corbelin, Creys-Mépieu, du SIVU de Montalieu-Vercieu et de Vézeronce-Curtin à la communauté de communes,
- de la restitution de l'ALSH Enfance à la commune de Tignieu-Jameyzieu,
- de la restitution de l'espace d'exposition à la commune de Brangues,
- et de la restitution du produit de la taxe de séjour aux communes qui avaient instauré cette taxe à l'échelle communale avant la communauté de communes et qui ne se sont pas opposées à l'instauration de la taxe communautaire.

figure **dans le rapport n° 1 de la CLECT du 15 avril 2019** joint en annexe à la présente délibération.

Ces sommes viendront en diminution et ou en augmentation de l'attribution de compensation, soit versée chaque année par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné aux communes, soit perçue chaque année par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport n° 1 de la CLECT du 15 avril 2019

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Donc, nous avons bien regardé ce document qui faisait 50 pages pour tout ce qui était annexe, on l'a eu un peu tard aussi, donc il va falloir nous expliquer, il y a retour un arrière concernant la compétence...

Alain BAYART : La communauté de communes prend la compétence « petite enfance » sur les deux anciennes communautés de communes.

Monsieur le maire : Ce qui n'était pas le cas avant.

Alexandre FLORES : 2 ans après sa formation et avec l'accompagnement de KPMG il y a ces retours comme ça...

Alain BAYART : Non, c'était quelque chose qui était prévu à la communauté de communes, comme c'est pas une compétence obligatoire, n'est-ce pas Joseph ?

Joseph ASLANIAN : C'étaient des compétences à la carte et donc c'est KPMG qui a fait cette étude et donc on a intégré les Balmes Dauphinoises qui étaient en DSP avec Léo Lagrange, donc ça c'est revenu dans le giron de la CCB, de même qu'au Pays des couleurs la compétence « petite enfance » était gérée par les communes, qui avaient des centres en direct et tout ça a été regroupé au sein de la CCBD.

D2019_052

APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA CLECT EN DATE DU 15 AVRIL 2019 – LYCÉE LA PLÉIADE

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 15 avril dernier ont approuvé le rapport joint (rapport n° 2) à la présente délibération qui porte notamment sur la prise en charge de la contribution des communes membres du syndicat du lycée la Pléiade,

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 30 avril dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 15 avril 2019 concernant la prise en charge par la communauté de communes de la contribution des communes membres du syndicat du lycée la Pléiade, telle qu'elle figure dans le rapport joint à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_053

**APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA CLECT EN DATE DU 15 AVRIL 2019 –
COMPÉTENCE JEUNESSE**

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 15 avril dernier ont approuvé le rapport joint (rapport n° 2) à la présente délibération qui porte notamment sur la restitution aux communes, des crédits dédiés à la compétence jeunesse avec les montants revenant aux communes comme indiqué ci-dessous.

communes	montant
MONTCARRA	2 891,61
SAINT-CHEF	20 443,89
SAINT-HILAIRE DE BRENS	3 411,88
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	7 634,28
SALAGNON	7 442,60
TREPT	11 369,28
VENERIEU	4 178,59
VIGNIEU	6 183,00
total	63 555,13

communes	montant
ARANDON PASSINS	6 661,00
BOUVESSE QUIRIEU	14 102,00
BRANGUES	3 078,00
CHARETTE	5 223,00
CORBELIN	13 916,00
COURTENAY 50% CS Mor et 50% MJC	4 390,00
CREYS-MEPIEU (2/3 CS Mores et 1/3 MJC)	5 959,00

Registre délibérations année 2019

LE BOUCHAGE	1 863,00
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	50 965,00
MONTALIEU-VERCIEU	25 054,00
MORESTEL	40 772,00
PARMILIEU	1 882,00
PORCIEU-AMBLAGNIEU	9 436,00
SAINT-SORLIN DE MORESTEL (1/3 CS les Av et 2/3 CS Mor)	1 801,00
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	5 604,00
SERMERIEU	8 106,00
VASSELIN	1 396,00
VEZERONCE-CURTIN	15 151,00
total	215 359,00
Communes	montant
ANNOISIN CHATELANS	371,81
CHAMAGNIEU	873,26
CHOZEAU	577,53
CREMIEU	1 807,06
DIZIMIEU	454,31
FRONTONAS	1 116,49
HIERES-SUR-AMBY	679,32
LA BALME LES GROTTE	548,07
LEYRIEU	439,31
MORAS	275,37
OPTEVOZ	451,63
PANOSSAS	380,91
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	437,70
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	1 753,49
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	331,09
SOLEYMIEU	426,45
TIGNIEU JAMEYZIEU	12 663,38
VERNAS	140,36
VERTRIEU	365,38
VEYSSILIEU	176,80
VILLEMOIRIEU	1 057,02
total	25 326,75

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 30 avril dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 15 avril 2019 concernant la restitution de la compétence jeunesse aux communes telle qu'elle figure dans le rapport joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_054

PRIME DE FIN D'ANNÉE AU PERSONNEL COMMUNAL - COMPLÉMENT

Patricia SALAGNON, Adjointe au Maire en charge des affaires du personnel, rappelle au Conseil Municipal que, depuis 1978, une prime de fin d'année est versée au personnel de la commune. Il indique que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 111, précise que les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération mis en place par les collectivités avant l'entrée en vigueur de celle-ci, sont maintenus au profit de l'ensemble de leurs agents dès lors que ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité et ont fait l'objet d'une délibération spécifique.

La délibération n° D2016_037 du 23.05.2016 a synthétisé les conditions d'attribution et de calcul, mais il convient de clarifier la situation des conditions d'attribution en cas d'absences :

1.- Les bénéficiaires : tous les agents de la commune titulaires et non-titulaires exceptés les saisonniers et vacataires

2. Le mode de calcul : le montant est fixé à 100% du traitement indiciaire de base (indice majoré détenu au moment du versement), auquel s'ajoute la nouvelle bonification indiciaire et le régime indemnitaire. Sont exclus : le supplément familial de traitement, les heures supplémentaires, les avantages en nature

3. Les modalités d'attribution : la prime est versée par moitié en juin et décembre, au prorata temporis pour les agents recrutés ou partis en cours d'année et pour les agents en arrêt maladie ordinaire au-delà de 30 jours. Pour les congés de longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie professionnelle, la prime n'est pas impactée par l'absence de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Mme SALAGNON et les clarifications énoncées ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Par rapport à ce qu'il se passait avant, il s'agit uniquement de précisions ?

Patricia SALAGNON : Oui tout à fait, il n'y a rien de changé. En fait il fallait détailler concernant les maladies longue durée, les maladies professionnelles, accidents du travail...ce n'était pas détaillé avant dans cette délibération.

Pascal ROCHE : On avait demandé à un moment que soit prise une délibération sur les chèques cadeau, pour les personnes qui n'étaient pas présentes à l'arbre de Noël, ça aurait été l'occasion de faire une délibération aussi...

Patricia SALAGNON : Ce n'est pas le même sujet, et puis je ne sais pas si on peut prendre une délibération pour ce genre de choses qui...

Monsieur le maire : Sur le principe on a dit qu'on n'y était pas opposé.

Pascal ROCHE : Il serait bien de l'écrire.

Monsieur le maire : Chaque année cela peut changer effectivement car c'est dans le cadre de l'arbre de Noël que cela se fait et effectivement on ne voit pas d'inconvénient à ce que les personnes qui aient une raison majeure de ne pas pouvoir participer, ne puissent bénéficier de cette prime.

David MICHELLAND : Et pour les raisons mineures ?

Monsieur le maire : Oui, enfin bon, vous avez des gens parfois qui...bon allez, passons. Pour une raison, voilà.

Pascal ROCHE : On avait soulevé ce point qui nous paraissait important car...

Patricia SALAGNON : En plus on les a donnés...

Pascal ROCHE : Oui, bon. Comme c'est un traitement un peu arbitraire, cela peut se reproduire. Cela aurait été mieux que ce soit écrit noir sur blanc quelque part.

Denis GASC : Oui mais ce n'est pas forcément des chèques cadeau à chaque fois.

Patricia SALAGNON : Oui, cela peut changer d'une année sur l'autre.

David MICHELLAND : Oui mais ce n'est pas grave, c'est le mode d'attribution qui...

Pascal ROCHE : C'est simplement que soit écrit quelque part que les agents sont traités de la même manière par rapport à ces cadeaux de fin d'année et que la présence ou non à l'arbre de Noël n'a pas d'importance.

Patricia SALAGNON : Je trouve que cela a une importance la présence à cet arbre de Noël, bon si pour vous ça n'en a pas...

Pascal ROCHE : Les gens peuvent avoir des raisons qu'on est pas forcés de leur demander. Cela fait partie des avantages qu'ils ont, des avantages financiers et il n'y a pas de raisons de...

Patricia SALAGNON : Enfin dans beaucoup de communes c'est comme ça, si les gens ne participent pas à Noël, il y en a qui n'ont rien.

Monsieur le maire : L'arbre de Noël est fait pour les enfants.

Pascal ROCHE : Les chèques cadeau c'est pas tout à fait la même chose que les cadeaux pour les enfants et ça permet aux parents de faire des cadeaux à leurs enfants, en plus. C'est de l'argent et c'est quelque chose qui devrait être réparti équitablement. J'en profite pour le rappeler.

Monsieur le maire : On avait donné à tout le monde.

D2019_055

PERSONNEL COMMUNAL - REMBOURSEMENT FRAIS DE VISITE MÉDICALE

Patricia SALAGNON, Adjointe au Maire en charge des affaires du personnel, explique au Conseil, que des agents titulaires au service technique, doivent renouveler la validité de leur permis de conduire afin de pouvoir conduire les véhicules de la commune. A cet effet, ils doivent passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé.

Sont concernés, Messieurs JOUFFRAY Sébastien, GARNIER Laurent et MOLINA Robert. Étant donné qu'ils ont dû faire l'avance des frais auprès du médecin, il convient de leur rembourser la somme de 36€ à chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des frais avancés par les agents selon les conditions énoncées ci-dessus,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Cela concerne Sébastien et Laurent, est-ce qu'il y a d'autre personnes qui ont dû faire cette démarche pour avoir le droit de conduire les camions de la ville ?

Nathalie SEGATO : Il y a Robert MOLINA également et ce sont les trois personnes qui ont leur permis poids-lourds et qui sont actifs.

Alexandre FLORES : D'accord. Ce sont les trois qui sont habilités à conduire un véhicule...

Patricia SALAGNON : Oui car ils ont un permis poids-lourds

D2019_056

CRÉATION DE POSTES - AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Patricia SALAGNON, Adjointe au Maire en charge des affaires du personnel, explique au Conseil, qu'il y a lieu de créer 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à temps non complet pour assurer notamment les missions suivantes :

- constater les infractions concernant l'arrêt ou le stationnement interdit, gênant ou abusif des véhicules
- constater les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics
- participer à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires, sécuriser le passage des piétons sur la voie publique et renseigner les usagers de la voie publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'ASVP à temps non complet

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Il y a à Crémieu des voitures qui stationnent et des habitants ou des commerçants et il y a eu dernièrement un incident entre deux commerçants, l'un est venu mettre sa voiture devant chez l'autre et après bon c'est leur affaire. Donc le rôle de ces deux ASVP est de contrôler le stationnement, pas de verbaliser systématiquement car je ne tiens pas à ce qu'il y ait une verbalisation automatique, mais de faire respecter la loi. C'est-à-dire que ceux qui ne veulent pas respecter seront pénalisés, car ces ASVP pourront dresser procès-verbal et également faire la surveillance des entrées et sorties des écoles, des passages piétons qui sont à proximité des écoles, donc ce sera leurs principales activités, sous le contrôle de Laurent GODICHON.

David MICHELLAND : Et quel autre moyen que le procès-verbal vous voyez ? Vous ne tenez pas à ce qu'ils verbalisent, mais malgré tout ils pourront mettre des procès-verbaux, quelle est l'alternative entre les deux ? Quelqu'un qui dépasse mais pas trop ? Ou c'est quelqu'un qu'on connaît bien...

Monsieur le maire : Oh non pas du tout, je suis intransigeant en la matière. C'est-à-dire on fait un avertissement, deux avertissements, le troisième c'est le PV, car à un moment donné il faut sévir.

Alexandre FLORES : Attendre le troisième. Moi un jour j'étais très mal garé, j'ai oublié ma voiture sur la place Quinsonnas un mardi soir et le lendemain j'avais un PV et c'est parfaitement normal, je vois aujourd'hui des voitures garées le long du crédit agricole, on ne peut pas passer, elles sont garées sur le trottoir.

Monsieur le maire : Et bien justement...

Alexandre FLORES : Et donc on va attendre la troisième...

Monsieur le maire : Encore une fois il faut bien prendre en compte que nous sommes une petite cité et nous avons la chance d'avoir un commerce dynamique et nous voulons qu'il continue à être dynamique.

Alexandre FLORES : Nous aimerions qu'il le soit plus.

Monsieur le maire : Comparez dans d'autres villes, vous verrez combien notre commerce se porte dans l'ensemble pas trop mal. Donc le but n'est pas de verbaliser à outrance, mais le but est de faire respecter la réglementation, car vous avez des personnes qui de toute façon ne veulent pas respecter donc à un moment donné il y a des règles et il faut que tout le monde les respecte. Mais encore une fois ce n'est pas verbaliser systématiquement car que se passe-t-il ? Je ne veux pas qu'ils aillent sur la place du Dauphiné ou même chez Carrefour Market où il y a un stationnement gratuit.

Stéphanie CANDY : Enfin il y a des problèmes de stationnement pas seulement au cœur de Crémieu, il y a en a d'autres ailleurs qui méritent d'être avertis.

Monsieur le maire : Bien sûr. Il faut se rappeler que nous avons réhabilité 350 logements dans le centre de Crémieu, et dans chaque famille vous deux ou trois voitures et nous avons sur la commune un millier de stationnement mais on veut stationner devant chez soi.

Pascal ROCHE : Je pense que le principe de l'avertissement c'est d'être effectivement un peu souple mais normalement un avertissement c'est une fois et après on verbalise. Enfin

dans la pratique, si on le fait deux fois ce ne sera pas très incitatif...

Monsieur le maire : On verra. Vous avez des personnes que l'on a verbalisées plusieurs fois et qui nous disent « on s'en fout, on ne paye pas ».

Pascal ROCHE : C'était peut-être vrai il y a quelques années...

Monsieur le maire : Ah non, je vous parle de ça il y a quelques mois. Une personne qui travaille la nuit donc la journée elle laisse sa voiture et voilà.

Pascal ROCHE : C'est un cas particulier.

Monsieur le maire : Il y en a d'autres des comme ça. Vous questionnez notre chef de la police, il vous dira.

Pascal ROCHE : Oui mais l'amende augmenter donc au bout d'un moment...

Monsieur le maire : Mais j'ai été très surpris de cela. Parce que ça ne me serait pas venu à l'idée de prendre PV sur PV mais demandez-lui, il m'a dit mais cette personne c'est son 13ème PV.

David MICHELLAND : Quelle est la durée des contrats ?

Patricia SALAGNON : Un an.

Alexandre FLORES : Vous avez parlé des commerces de Crémieu et de Carrefour Market, l'ouverture de Carrefour Market le dimanche matin, est-ce que c'est une autorisation préfectorale uniquement ou est-ce que la commune est consultée à un moment donné ?

Monsieur le maire : Vous savez il y a de nombreuses années, du fait du classement « commune touristique », nous ne pouvions pas nous y opposer, c'était la réglementation.

Alexandre FLORES : Donc vous dites que la commune n'a pas pu s'opposer à cette ouverture le dimanche matin.

Monsieur le maire : Non, absolument.

Alexandre FLORES : Parce que ça, ça fait du mal à beaucoup de commerçants.

Monsieur le maire : Mais vous voyez dans d'autres communes c'est pareil, malheureusement. C'est comme ça. Après vous avez des grandes surfaces qui peuvent dire qu'elles ne trouvent pas de personnel. Car le personnel doit être d'accord.

Alexandre FLORES : Quand on ne leur impose pas, oui. On prend le cas des salariées de Cora qui ont été licenciées parce qu'elles refusaient de travailler le dimanche, c'est totalement contraire à la loi mais ça se fait.

Monsieur le maire : Non mais je ne vais pas dire le contraire.

D2019_057

PERSONNEL COMMUNAL - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 mars 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du personnel de la Ville de Crémieu

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Vous avez utilisé un modèle ?

Patricia SALAGNON : Oui, on a utilisé plusieurs modèles, on a demandé à pas mal de communes de nous adresser leur règlement intérieur et on a travaillé là-dessus depuis un an.

Monsieur le maire : Je tiens à féliciter Patricia, ainsi que Nathalie et les services de la commune car ça a été un gros travail pour mettre au point ce règlement intérieur qui était nécessaire.

D2019_058

TARIF UTILISATION SALLE 1- MAISON DES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Françoise SAUVAGEOT, Adjointe en charge de la vie associative,

il est proposé au conseil municipal d'adopter le tarif suivant pour l'utilisation de la salle 1 de la maison des associations :

- 15 € de l'heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **APPROUVE** le tarif d'utilisation de la salle 1 énoncé ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINÉ

Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné issus des travaux d'harmonisation ont été notifiés par arrêté préfectoral n° 38-2018-10-30-003 en date du 30 octobre 2018.

Les compétences obligatoires rendent la communauté de communes compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Quant aux compétences facultatives, les statuts de la communauté de communes prévoient la prise en charge « des frais de scolarité des enfants des gens du voyage ».

Les prescriptions figurant dans le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024, approuvé par arrêté conjoint du Préfet de l'Isère et du Président du Département n°38-2019-02-14-007 du 14 février 2019, prévoient :

- la création, sur une ou deux aires de grand passage, d'un volume de 250 à 300 places en gestion mutualisée par convention intercommunale avec deux autres EPCI (la CAPI et les Vals du Dauphiné).
- Frontonas (20 places) : choix de la collectivité entre maintenir ou redonner sa vocation d'itinérance à l'aire d'accueil, ou formaliser la transformation de l'aire en terrain familial.
- Les Avenières-Veyrins-Thuellin : nouvelle commune de plus de 5000 habitants, création d'une aire d'accueil de 12 places.

Comme indiqué ci-dessus, le champ d'intervention de la communauté de communes se limite actuellement, en plus de l'aménagement et de la gestion des aires prescrites dans le schéma, à la prise en charge des frais de scolarité.

Or, la présence d'une aire d'accueil implique pour la commune d'implantation la nécessité de renforcer ses équipes administratives et techniques.

Aussi, est-il proposé d'élargir le champ des compétences facultatives de la communauté de communes afin de prendre en charge les dépenses inhérentes au renforcement des personnels techniques et administratifs des communes d'implantation de tels équipements à la condition qu'ils soient en conformité avec les prescriptions du schéma départemental en vigueur.

Cette évolution exige une modification statutaire de la communauté de communes au niveau de ses compétences facultatives.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, il est proposé de modifier comme suit les statuts de la communauté de communes :

Extrait des statuts de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES ET INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Article 4

Compétence facultative

...

Les frais de scolarité des enfants des gens du voyage

...

Version proposée

Les frais de scolarité ainsi que les autres dépenses supportées par les communes d'implantation d'aires d'accueil des gens du voyage (hors terrain familial).

Ces dépenses doivent avoir un lien étroit avec la présence de l'équipement prescrit dans le schéma départemental en vigueur.

Il est précisé qu'au cours de sa séance du 28 mai 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement à cette modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la CCBD comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette modification statutaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Donc on ne tient pas compte du point sur Frontonas dans la délibération de ce soir ?

Joseph ASLANIAN : Ce n'est pas nous qui allons décider, c'est la commune de Frontonas.

David MICHELLAND : Alors pourquoi on délibère là-dessus ?

Joseph ASLANIAN : « Or, la présence d'une aire d'accueil implique pour la commune d'implantation la nécessité de renforcer ses équipes administratives et techniques. » Donc nous devons nous prononcer sur cette modification des statuts de la communauté de communes pour la prise en charge des frais administratifs et techniques des communes d'implantation de ces aires d'accueil.

David MICHELLAND : Est-ce que Frontonas peut décider de garder son aire telle quelle ?

Joseph ASLANIAN : Oui. Donc cela change que la CAF ne participera plus financièrement à la gestion de l'aire d'accueil de Frontonas. Ce sera une moins-value pour la trésorerie de la communauté de communes.

Monsieur le maire : L'aire de Frontonas avait été aménagée par la CCIC.

Joseph ASLANIAN : C'est un équipement qui avait coûté 600 000 €.

D2019_060

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA PRÉSENCE D'ANIMAUX SAUVAGES
DANS LES CIRQUES**

La commune de Crémieu émet le vœu de renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages.

Ce vœu s'appuie sur les textes réglementaires et éthiques suivants :

- L'article L.214-1 du code rural qui dispose que «Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce»
- L'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants : «Les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé».
- Les articles R.214-17 et suivants du code rural
- Les articles L.521-1 et R.654-1 du code pénal
- L'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques
- L'annexe I de la Convention de Washington sur la protection des animaux sauvages

Les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce et le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au conseil municipal de Crémieu de s'opposer à la présence d'animaux sauvages dans les cirques et tous spectacles qui les asserviraient. Les élus sont garants de la moralité publique et la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre Constitution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EXPRIME** le vœu de refuser la présence des animaux sauvages dans les cirques

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Joseph ASLANIAN : Un chameau est considéré comme un animal sauvage ?

Emmanuelle GOICHOT : Oui parce qu'il n'est pas dans son élément finalement.

David MICHELLAND : On ne comprend pas bien la portée d'un vœu. La symbolique oui mais typiquement la portée d'un vœu sur la commune c'est quoi ?

Emmanuelle GOICHOT : Je pense qu'aujourd'hui où l'on voit que les animaux sont un peu mis en question, il est important selon moi, selon nous sur la commune, de participer à ce refus d'exploiter les animaux et d'accepter que les cirques exploitent des animaux. On a pas besoin d'animaux pour faire du spectacle.

David MICHELLAND : Oui, je suis d'accord, mais ce que je ne comprends pas c'est qu'on ne vote pas une délibération qui interdit les cirques, on fait un vœu, mais c'est quoi techniquement un vœu ?

Monsieur le maire : Ce n'est pas interdire les cirques, c'est interdire les animaux dans les cirques.

David MICHELLAND : Oui, j'ai fait un raccourci, mais un cirque arrive avec des animaux dans ses numéros, donc nous on dit quoi « on a fait un vœu, vous ne pouvez pas venir », il fait quoi ? Il vient ou il ne vient pas ?

Emmanuelle GOICHOT : Eh bien il ne vient pas. On ne l'accepte pas.

David MICHELLAND : Alors c'est une interdiction et non un vœu. C'est ça qu'on ne comprend pas.

Monsieur le maire : C'est une délibération pour interdire les animaux dans les cirques. Mais c'est un mouvement qui évolue.

Philippe NARTZ : Oui c'est le vœu mais c'est une interdiction.

Emmanuelle GOICHOT : Ce vœu qui nous conduira à refuser les cirques qui ont des animaux sur la commune.

Philippe NARTZ : Juste une remarque. Nous allons voter « pour » mais nous n'étions pas sûrs de nous car on ne voudrait pas, par rapport aux autres problèmes qui existent actuellement, qu'on se mette à refuser systématiquement les cirques, que ce ne soit pas une porte entrouverte à l'avenir pour refuser les cirques.

Emmanuelle GOICHOT : Là on parle de cirques qui exploitent des animaux sauvages, qui ne sont absolument pas dans leur environnement.

Philippe NARTZ : Quel est l'animal sauvage ? Est-ce que le chien qui fait un numéro n'est pas non plus maltraité etc., nous on ne voudrait pas que à partir de là on dise « bah les cirques on n'en veut plus à Crémieu », voilà notre réserve.

Joseph ASLANIAN : Si le cirque du Soleil vient à Crémieu, c'est sûr qu'on va l'accepter.

Alexandre FLORES : C'est évident que nous sommes « pour », c'était juste la formulation de la délibération.

Monsieur le maire : C'est une délibération qui a été prise dans de nombreuses communes donc nous la présentons telle qu'elle a été prise ailleurs.

Comme vous le savez, il y a des cirques qui se sont installés sur la propriété EZT. Cette propriété est gérée par l'administrateur Blanchard de Bourgoin-Jallieu, donc nous ne sommes pas chez nous. L'année dernière, ils étaient venus passer l'hiver, et ils sont partis. Ils ont posé d'énormes problèmes car ils avaient laissé, du fourrage, du fumier et certaines personnes sont allées mettre le feu, cela a occasionné des gros dégâts dans les bâtiments. Tout était fermé, cadenassé, nous avons fait souder la petite porte à l'entrée près du pôle petite enfance, car les gens connaissent la mairie, le maire « que fait le maire ? ».

Ce cirque a pénétré dans ces locaux et ils ont fait venir toutes les familles, je vous engage à aller voir, il y a une centaine de personnes, des camions dans tous les sens, des animaux également à l'extérieur. Notre policier municipal y est allé à plusieurs reprises, nous avons informé l'administrateur judiciaire pour qu'il prenne toutes dispositions pour les faire partir, mais ils ne partent pas.

Nous y sommes allés il y a quelques semaines et je leur ai dit qu'ils allaient devoir partir.

Vous avez des animaux qui sont dans les champs aux alentours et les propriétaires de ces champs disent que le maire ne fait rien, c'est bien souvent pas sur le domaine de la commune de Crémieu mais ces animaux ne doivent pas être sur des champs qui ne leur appartiennent pas. Ils m'ont répondu « vous n'êtes pas chez vous » et ils avaient raison. J'avais prévenu le sous-préfet mais les cirques ont un statut un peu particulier qui leur donne certains pouvoirs, et le sous-préfet m'a dit que c'était compliqué, il en a parlé à la procureure de Bourgoin mais encore une fois c'est très compliqué car on ne sait pas à qui on a affaire. Ils sont très nombreux, qui est responsable ? Personne.

J'ai écrit à Mme le procureur, qui suite à mon courrier, a pris contact avec l'administrateur judiciaire, qui a répondu avoir mandaté un avocat pour engager une procédure d'expulsion à l'encontre du cirque. L'administrateur judiciaire nous a à nouveau écrit le 18 juin en affirmant avoir mandaté un huissier de justice afin de procéder à un constat d'occupation illégale du site, préalable obligatoire à la procédure d'expulsion. En revanche, l'importance de l'intrusion est telle que sans collaboration des sites sur place, l'expulsion ne pourrait que durer plusieurs jours en mettant en œuvre des moyens considérables. La procédure va néanmoins se poursuivre.

Les agriculteurs sont venus me voir, le président de la chambre d'agriculture m'a téléphoné, la seule solution est qu'ils portent plainte. Ils ne l'ont pas fait. La gendarmerie essaye de se faire un dossier mais sans arguments précis, on avancera pas. Ces gens-là, il faut savoir qu'ils se sont inscrits aux écoles de Crémieu. Donc c'est une réelle situation difficile. Nous avons prévenu la SPA, deux vétérinaires sont venus et ont dit que les animaux étaient bien traités.

David MICHELLAND : Il y a un tout petit bout de terrain qui appartient à la commune, là où il y a les camions, et la commune ne peut rien faire ? Déposer une plainte ?

Monsieur le maire : J'ai déposé plainte à la gendarmerie.

Alexandre FLORES : Y compris pour un branchement illégal sur le réseau d'eau.

Monsieur le maire : Ils ont demandé un branchement électrique à EDF qui leur a fait. Paraît-il qu'ils en prennent à côté mais je ne vais pas aller contrôler car je n'y connais rien. Pour l'eau, ils ont fait une demande d'un branchement d'eau sur le site d'EZT et là encore on a rien à dire. Nous sommes confrontés également à un autre problème, il y a des gens du voyage sur le terrain du conseil départemental. Ils auraient dû partir il y a déjà très longtemps, ils sont sur un terrain du département mais ils prenaient l'eau de la commune. Donc nous avons reçu une facture de 2 000 € d'eau. Je ne paierai pas, mais ils continuent de prendre l'eau, j'ai demandé aux services de la mairie d'aller couper l'eau. Mais il faut savoir que ces gens sont équipés, donc ils ont remis l'eau et ils ont cimenté la bouche à eau.

J'ai demandé au département d'engager une procédure, un huissier est venu mais il est reparti car ils le menaçaient. On est confronté à ce type de problème, on y passe un temps infini et on n'arrive pas à trouver de solution.

Alexandre FLORES : Moi il y a un terme que je n'aime pas c'est « ces gens-là », on est dans la stigmatisation. Est-ce que sur le secteur, le territoire nous avons une capacité d'accueil suffisante pour bien les accueillir ?

Monsieur le maire : La CCIC avait été une des premières à avoir un site de 20 emplacements.

Alexandre FLORES : Est-ce que nous sommes dans la légalité pour la capacité d'accueil ?

Joseph ASLANIAN : Oui tout à fait.

Monsieur le maire : Oui. J'ai questionné le président de la communauté de communes, comme il y a eu le regroupement des trois intercommunalités, et malheureusement on tourne en rond. La communauté de communes est en règle. Ils sont en train de régler pour les grands passages, car là ils sont obligés de faire un site qui puisse accueillir entre 250 et 300 caravanes. Ce sera la CAPI, la Vals du Dauphiné et les Boucles du Dauphiné.

Alexandre FLORES : Mais là c'est pour une courte durée, c'est pour leur traditionnel pèlerinage aux Saintes-Maries pour leur messe...

Philippe NARTZ : Il y a une autre question aussi, à l'arrivée est-ce que c'est un point cirque ? Cela paraît idiot comme question, mais un cirque normalement, ça bouge, ça reste 15 jours et ça repart, il y a un chapiteau, il y a des spectacles...

Joseph ASLANIAN : Ils sont en représentation à Morestel en ce moment.

Philippe NARTZ : Ici en fait c'est un camp retranché, un camp arrière donc on n'est plus tout à fait dans la législation des cirques, si c'est une base arrière...

Monsieur le maire : Honnêtement, on ne trouve pas de solution, tout le monde se défile. Ils ont trouvé un espace, ils ont de la famille paraît-il à Colombier-Saugnieu, ils ont trouvé un espace où ils sont tranquilles, ils ont leurs énormes camions, allez-y pour voir. J'y suis allé, je me suis fait sortir. Ils font des travaux dans les hangars sur leurs véhicules etc.

J'en ai parlé dernièrement avec le directeur de la SARA, devenue Elegia et qui gère les terrains de la CAPI, la procédure a duré trois ans, sur des terrains qu'ils voulaient viabiliser. L'EPOA doit racheter ce tènement mais actuellement ils ne bougent plus, j'ai appelé à 5 reprises le directeur qui ne me rappelle pas car il n'a pas envie de s'ennuyer avec cette affaire.

D2019_061

**MUTUELLE COMMUNALE – AVIS DE LA COMMUNE DONNÉE AU MAIRE POUR LA
SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE « MA COMMUNE, MA SANTE » AU
NOM DU CCAS**

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur le fait qu'il puisse engager le CCAS, en tant que président, dans le cadre de la mise en place de la mutuelle communale, selon les conditions de la convention jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable pour que le maire engage le CCAS en tant que président de ce dernier, dans le cadre de l'instauration d'une mutuelle communale
- **ÉMET** un avis favorable pour autoriser le maire à signer la convention jointe à la présente délibération, en tant que président du CCAS

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Dans la convention c'est sûr que c'est uniquement pour la mise en place du local etc...c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas de détails un peu plus chiffrés, pour savoir quels seraient les tarifs, les avantages que les gens trouveraient à cette affaire-là, enfin je ne sais pas, c'est peut-être déplacé...j'en parle car lors d'une réunion du CCAS c'est en fait Mme BAYART qui avait eu la bonne idée, n'est-il pas possible pour la commune de prendre en charge pour un trimestre ou deux, les cotisations des gens vraiment dans le besoin ? On ne sait pas à combien s'élèvent les cotisations, et puis il y a une histoire de seuil également, les gens qui sont à la CMU ont automatiquement certaines aides qu'on appelle l'ACS, il faudrait je pense que la commune regarde un peu de près toutes ces choses-là car elle pourrait aller au-delà qu'une simple mise à disposition d'un local.

Monsieur le maire : Cela fait partie des avancées sociales que nous faisons dans le cadre du soutien des personnes en difficulté et malheureusement il y en a, après comme pour la banque alimentaire il faut faire un dossier pour que l'on constate le bien-fondé de la demande, mais on n'est pas fermés à ce sujet-là, loin de là. Et lors de la réunion publique, M. BOISSARD pourra donner des informations en la matière.

Alexandre FLORES : Alors c'est effectivement une avancée sociale à condition que nous ne soyons pas simplement des intermédiaires, des entremetteurs entre un professionnel et des clients, ce serait bien, comme nous l'avons proposé il y a 6 ans, qu'on aille au-delà en matière d'aide, là il y aurait un vrai caractère social.

Monsieur le maire : Mais là je ne dis pas non...

Alexandre FLORES : Et effectivement Mme BAYART et M. BAYART ont eu une excellente idée...

Monsieur le maire : Ah mais je les en remercie. C'est en parlant qu'on avance et qu'on trouve des solutions...

Alexandre FLORES : Cela fait 6 ans que nous disons que c'est une bonne idée, donc il faut enfin qu'on fasse des propositions.

Monsieur le maire : Eh bien voilà, c'est fait. On y est. Mais le fait que ce soit une association « Ma commune, ma santé », soutenue par l'association des maires de France est une décision récente, car jusqu'à maintenant c'était quand même compliqué. Depuis deux ans, un an et demi, on est passé dans une phase maintenant légale, sérieuse...

Alexandre FLORES : Cela existait dès 2013 à Caumont-sur-Durance je crois, c'était une mutuelle municipale mise en place et qui fonctionnait très bien, avec une vraie politique sociale de la part de la mairie. Je le répète, je ne veux pas que l'on soit simplement un intermédiaire « je vous loue une salle au tarif de 15 € par heure »...

Monsieur le maire : Le problème par ailleurs, vous savez, il faut qu'on soit logiques, sérieux, car vous avez des mutuelles à Crémieu et au niveau national il y a d'autres mutuelles privées, parapubliques et nous ne sommes pas là pour faire de la concurrence car ils payent des impôts, ils sont reconnus donc on n'est pas là pour faire de la concurrence à ces établissements. On est là, et c'est le but, pour apporter un plus à nos habitants.

Alexandre FLORES : Je ne pense pas que nous fassions concurrence par exemple à Generali qui s'installe ici, ce n'est pas au même public qu'est destiné ce service.

Monsieur le maire : Rappelez-vous lorsque nous avons reçu M. BOISSARD, dans certaines communes ils ont abandonné car ils avaient des assurances, des mutuelles qui sont allées faire le forcing en leur disant « mais attendez, nous pouvons vous faire les mêmes tarifs »,

M. BOISSARD nous avait dit qu'en France il y avait des dizaines et des dizaines de mutuelles, si ce n'est des centaines. Il y a actuellement un regroupement des mutuelles et il y en a beaucoup, et des grosses mutuelles.

Alexandre FLORES : Mais nous pensons d'abord à ceux qui n'ont pas accès aux mutuelles.

Monsieur le maire : On est d'accord.

D2019_062

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Monsieur le maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de la Loi et du Code de Procédure Pénale, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré d'assises.

La répartition du nombre total de jurés pour la commune de Crémieu s'élève à 3 personnes. Toutefois le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui-ci fixé par arrêté préfectoral.

Suite au tirage au sort à partir de la liste électorale, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et désigne en qualité de jurés d'assises, les personnes suivantes :

- ANTICO Fanny
- AUGIER / PELLET Hélène Jeanne
- FARID Zohra
- MOURIER Alain Georges
- HAKIM / GOURDAIN Lizon
- JANSOONE Véronique
- TEIXEIRA Elisa
- AVIGNONE / LEEMANS Dominique

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOÛT 2019
--

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 juin 2019

OBJET :

- **Travaux / voirie :**
 - SEDI : Travaux sur éclairage public – Approbation plan de financement tranche 2
- **Personnel :**
 - Créations / suppressions de postes
 - Régime indemnitaire - complément
- **Finances :**
 - Attribution d'une subvention à l'association CTC
- **Affaires diverses :**
 - Avis de la commune concernant le PLH de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- **Questions diverses**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mme CANDY, MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC, Mme GOICHOT, M. HODIESNE MM. MAGNIN-FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALAGNON, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. GEOFFRAY à Mme DESMURS COLLOMB

EXCUSEES : Mmes CLAPISSON, LABRUNE

Mme CANDY a été élue secrétaire.

D2019_063

SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRANCHE 2

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances communales et à la voirie, présente le plan de financement suivant, après études du SEDI, pour les travaux sur les réseaux d'éclairage public – tranche 2 :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **143 201 €**

Le montant total des financements externes s'élève à : **55 602 €**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **5 393 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **82 206 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

du projet présenté et du plan de financement définitif,
de la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **143 201 €**

Financements externes : **55 602 €**

Participation prévisionnelle : **87 599 €**

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de **5 393 €**
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **82 206 €**. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : J'avais une question, sur le plan la légende c'est uniquement le plan des rues, enfin les types de voies, et c'est pas évident de...

Alain BAYART : Bah c'est compliqué de pouvoir faire sur un seul plan, comme c'est extrait d'un plan cadastral, toute la partie sur la colline Saint-Laurent et c'est là où les travaux vont avoir lieu.

Pascal ROCHE : D'accord, parce que sur le plan ce n'est pas évident de savoir où les travaux vont avoir lieu et c'est pour ça que je le signalais.

Alain BAYART : D'accord. Donc voilà, c'est ce qui va être fait à partir de septembre en parallèle avec les travaux de la tranche 1.

Alexandre FLORES : C'est vraiment pour ma culture personnelle, j'ai noté qu'une nouvelle délibération serait prise en cas de dépassement, est-ce dès le premier euro, 5 %, 10 % ?

Alain BAYART : En principe non, c'est un devis qui a été établi par les services du SEDI, après on ne sait pas ce qu'on va trouver non plus dans certains cas mais on a pas eu de surprises jusque-là, il n'y a pas de raison qu'on en ait par la suite, car c'est un diagnostic qui avait été fait au préalable par le SEDI en 2014, qui avait recensé tous les points lumineux, toutes les armoires etc., donc on en a tenu compte et on a travaillé autour de ce diagnostic pour établir le devis.

Alexandre FLORES : Non mais si c'est respecté, tant mieux, mais c'était vraiment pour savoir comment ça se passe comme ça, quand un devis est dépassé, pour de bonnes raisons, est-ce que c'est au premier euro qu'on se réunit et qu'on délibère, est-ce qu'il faut attendre un dépassement de 5 % ?

Alain BAYART : On doit prendre une délibération dans tous les cas, on a engagé la commune sur un certain montant, donc on ne peut pas engager la commune sur un montant supérieur.

David MICHELLAND : Donc ça veut dire que si ça bouge d'un euro, on reprend une délibération ? C'est vraiment pour comprendre.

Alain BAYART : Pour un euro il n'y aura pas de dépassement, s'il y a dépassement, il faut vraiment que ce soit quelque chose qui soit représentatif, si c'est 10 euros, l'entreprise ne va pas nous demander un dépassement pour 10 euros. Après le montant minimum, je ne peux pas vous le donner, après même 5 % ça commence à faire de l'argent et puis de toute façon ce dépassement doit être justifié. Dans tous les cas, quel que soit le pourcentage, on devra prendre une délibération, on ne peut pas payer quelque chose sans qu'il y ait une délibération.

Georges MAGNIN-FIAULT : Depuis deux mandats je n'ai jamais eu de soucis à ce niveau-là.

Alain BAYART : Vous avez derrière, dans le tableau récapitulatif qu'on vous a donné, il y a « imprévus » : 5 %. Donc il y a déjà des imprévus qui sont comptés.

Alexandre FLORES : Oui, mais je voulais simplement profiter de cette délibération pour enrichir ma culture personnelle.

Georges MAGNIN-FIAUTL : En général les techniciens essaient quand même de prévoir l'imprévisible car il y a toujours des impondérables. Le diagnostic qui a été fait en 2014 sur des armoires, 5 ans après vous pouvez avoir des choses qui n'étaient pas décelées en 2014. Mais en général il n'y a pas de dépassement conséquent.

D2019_064

CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES - FILIERE TECHNIQUE - FILIERE MEDICO-SOCIALE

Patricia SALAGNON, Adjointe en charge du personnel, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Vu la saisine du Comité Technique en date du 18.07.2019,
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial et un emploi d'agent de maîtrise en raison de l'avancement de grade par promotion interne de deux agents,
Patricia SALAGNON propose :

la suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal 1^e classe à compter du 1/08/2019,

la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 2^e classe à compter du 1/08/2019,

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial à compter du 1/08/2019,
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 1/08/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de supprimer et créer les emplois tels que décrits ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Vous avez compris que c'est M. GRANDJACQUES qui a été reconnu apte à être ingénieur par le centre de gestion puisque c'est la règle, c'est le centre de gestion départemental qui donne son accord et donc le CDG a donné son accord pour sa promotion d'ingénieur.

Patricia SALAGNON : Voilà, et l'autre personne c'est donc Loly des écoles, qui est ATSEM et qui passe agent de maîtrise.

Alexandre FLORES : Toujours affectée à l'école ?

Patricia SALAGNON : Oui bien sûr, toujours.

D2019_065

RÉGIME INDEMNITAIRE - COMPLÉMENT

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^e alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- VU la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,
- VU le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement,
- VU le décret n° 2018-623 du 17 juillet 2018 modifiant les décrets n° 2003-799 du 25 août 2003 et 2012-1494 du 27 décembre 2012 relatifs à l'indemnité spécifique de service,
- VU la délibération initiale du Conseil Municipal en date du 19 mai 2008 relative au régime indemnitaire,

- Considérant qu'un agent a été promu au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne,

- Considérant qu'en attendant la refonte du régime indemnitaire pour passer au RIFSEEP, il y a lieu de compléter le régime indemnitaire actuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement au grade d'ingénieur territorial.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_066

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CREMIEU TRADITION COMMERCE

M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances, propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association CREMIEU TRADITION COMMERCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association CREMIEU TRADITION COMMERCE.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Françoise SAUVAGEOT : Connais-tu la composition du nouveau bureau ?

Alain BAYART : Il y a Danièle DECHERF qui est présidente, Azucena HERNANDEZ qui est vice-présidente, mais je ne sais plus qui est trésorière. Il y a beaucoup de gens qui se sont ajoutés au bureau, il y a le caviste, Atoll, le bijoutier. Il y a quand même un renouvellement, des gens un peu nouveaux et ils ont la volonté de faire des choses un petit peu différentes.

Martine PELLETIER : On connaît le nombre d'adhérents ?

Alain BAYART : Je crois que c'est entre 60 et 80 adhérents. Il y a également les artisans puisque Moyne Tradition fait partie du bureau et ils essayent de motiver d'autres artisans à intégrer le bureau.

Monsieur le maire : Par ailleurs, un autre élément qui permet de les soulager et les aider c'est que Béatrice CORNIC qui est maintenant employée communale les suit dans différents papier, interventions...

Alain BAYART : Oui l'administratif était un des problèmes, ils avaient du mal à gérer le travail administratif, donc là Béatrice va pouvoir les aider à mettre ça en place.

Pascal N'KAOUA : Dans l'ancien fonctionnement, il y avait la CCI qui participait grandement, pas loin de la moitié il me semble, là c'est toujours le cas ?

Alain BAYART : Ils participent encore sous forme de jeux-concours, il y a l'ACABRED également...

Joseph ASLANIAN : L'ACABRED a mis la clé sous la porte.

Alain BAYART : Ah bon ?

Joseph ASLANIAN : Oui. J'ai vu ça à la communauté de communes, ça a été voté au dernier conseil communautaire.

Alain BAYART : Pour ceux qui ne savent pas, l'ACABRED était l'entité qui s'occupait des trois associations de commerçants : Montalieu, Morestel et Crémieu.

Monsieur le maire : Cela permettait d'avoir des bons d'achat, une organisation, alors je ne savais pas ça, il y avait un problème de présidence, car ce sont des associations, ça demande beaucoup de bénévolat, de dévouement et bien souvent il n'y a personne...

Alain BAYART : Là les trois associations étaient présidentes, c'était une présidence à trois têtes, mais c'était récent, cela faisait deux ans je crois qu'ils faisaient comme ça.

Pascal N'KAOUA : Oui, donc d'autant plus si l'ACABRED est mal en point, il faut les aider.

David MICHELLAND : Pareil, pour ma culture personnelle, là ça ne passe pas par la commission associations, cette demande...

Françoise SAUVAGEOT : Ah bah non puisque ça vient de sortir.

David MICHELLAND : Du coup comment la demande s'est faite ? C'est un courrier qui a été adressé en mairie, ou... ?

Françoise SAUVAGEOT : Ils ont fait parvenir à Alain un bilan prévisionnel justement parce qu'Alain, tu as assisté à leur assemblée générale ?

Alain BAYART : J'ai assisté à leur assemblée générale en début d'année, donc ils nous ont fait passer un bilan. En début d'année on ne savait pas du tout si ça allait repartir ou si ça restait en stand-by puisque de toute façon ils ne voulaient pas arrêter l'association. Et puis finalement c'est reparti beaucoup plus rapidement que ce que tout le monde pensait, avec des nouvelles têtes et probablement de nouvelles idées.

Monsieur le maire : Ils ont fait une petite réception sous la Halle il y a 15 jours et il y avait une très bonne ambiance...

Alain BAYART : Il y avait beaucoup de monde, beaucoup de commerçants...

Monsieur le maire : Ils remettaient des prix à des clients qui justement avaient acheté sur Crémieu et qui devaient bénéficier d'aides.

Martine PELLETIER : Sachant qu'ils devaient avoir une trésorerie, on en avait parlé l'autre jour, un petit pécule ?

Alain BAYART : C'est tout le problème des associations, elles ont presque toutes un bas de laine. Il faut savoir qu'il y a deux ans, ils avaient demandé zéro de cotisations aux commerçants, donc ils n'ont pas rentré d'argent du tout, ils ont fonctionné sur leurs fonds, puisqu'ils avaient pris la décision en assemblée générale de ne pas solliciter les commerçants. Ça n'a pas mieux marché pour autant. Donc ils ont revu leur copie, ils sont repartis avec des cotisations et apparemment ça a l'air de pas mal fonctionner.

Monsieur le maire : On va demander à Paul, qui est trésorier ?

Paul CHEMIN : J'avoue que j'ai une petite colle. Je sais que c'est Danièle la présidente et puis il y a de nouveaux commerçants qui se sont installés.

Alain BAYART : Ah si, c'est Jess'ongles la trésorière.

Patricia SALAGNON : Avec Azucena, il me semble qu'elles sont toutes les deux.

D2019_067

AVIS DE LA COMMUNE DE CREMIEU – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 DES BALCONS DU DAUPHINE

Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme, précise que le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit pour 6 ans les objectifs et les principes de la politique à développer pour répondre tant aux enjeux de développement du territoire qu'aux besoins en logements de la population.

Il indique les moyens, notamment fonciers, qui seront mis en œuvre par les communes ou les EPCI compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs et principes qu'il en a fixés.

Le projet de PLH des Balcons du Dauphiné 2019-2024 est le résultat d'un important travail de concertation conduit par la communauté de communes avec ses communes membres et les acteurs locaux de l'habitat : publics, privés et institutionnels.

La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a approuvé à l'unanimité le PLH 2019-2024 des Balcons du Dauphiné par une délibération en date du 18/06/2019.

La commune de Crémieu dispose d'un délai de deux mois pour donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au PLH des Balcons du Dauphiné 2019-2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Donc c'est le chiffrage global mais on peut aussi entrer dans le détail. J'ai bien sûr lu ces 219 pages, 67 plus 152, moi ce qui me déstabilise un petit peu, et ce n'est pas un reproche que je vous fais, la surface dédiée au logement à Crémieu permettrait d'ores et déjà la création de 291 logements, à l'horizon 2040 on arrive à 620 logements, ça fait une commune qui serait très dense.

Joseph ASLANIAN : Non mais jusqu'en 2027, c'est ce qui est prévu dans notre PLU actuel, on a pas fait d'extrapolation jusqu'en 2070.

Alexandre FLORES : Il est quand même inscrit 620 logements à l'horizon 2040.

Joseph ASLANIAN : Et bien ce sont des orientations qui ont été prises à travers le SCOT, à travers tous les documents qui ont permis à l'élaboration du PLH que sont le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage, le PALHDI, le schéma autonomie 2016-2020, le PCAET, c'est à partir de toutes ces études du SCOT que tout a été élaboré, et ce n'est pas parce que c'est inscrit dans le marbre que ça va se réaliser.

Alexandre FLORES : Ce n'est pas quelque chose qui va nous obliger à réaliser, nous contraindre...

Joseph ASLANIAN : Non pas du tout. Ce qui compte c'est le PLU. S'il n'y a pas suffisamment de terrains constructibles, il n'y aura pas de nouvelles constructions et on ne sera pas dans les objectifs...

Alexandre FLORES : Justement, compte-tenu des terrains disponibles, quelques hectares,

il y a moyen de faire 291 logements...

Joseph ASLANIAN : C'est ce que vous avez voté au PLU quand on a approuvé.

Alexandre FLORES : Mais ce n'est pas une critique encore une fois, c'est que cette augmentation de la densité sur le territoire, et plus encore chez nos voisins, peut effrayer pas mal de monde.

Monsieur le maire : Effrayer...vous savez, nous subissons la pression lyonnaise, quand nous voyons les nouvelles constructions, Bourgoin-Jallieu va avoir 30 000 habitants. Toutes les communes sont en progression. Nous, on a réussi à freiner, avec le SCOT, pour conserver sur notre territoire un côté de ruralité et il a été enlevé sur de très nombreuses communes des espaces constructibles, et ça n'a pas été facile. Il faut bien voir que la loi ALUR permet maintenant de construire sur 300 m².

J'étais tout à l'heure dans la commune d'Annoisin-Chatelans, où devant la mairie d'Annoisin, Mme le maire m'a fait remarquer « regardez, trois maisons s'installent sur 1000 m² », devant la mairie, alors qu'ils n'avaient pas prévu cela, et la loi permet maintenant de construire en respectant les règles de limite du voisinage. Alors il faut que l'on soit extrêmement prudents, vigilants, si l'on veut que notre région conserve une certaine qualité de vie, mais la loi pose souvent problème.

Alexandre FLORES : A condition que les structures puissent suivre, car dans ce document, il y a les mouvements ondulaires et c'est énorme tout ce qui va vers Lyon, vers la plaine de l'Ain et on a pas d'axes ou de voies pour y aller de façon sereine.

Monsieur le maire : Nous sommes d'accord. Quand on voit la départementale 522 qui va sur Bourgoin-Jallieu où il y a plus de 25 000 voitures jour, et c'est devenu vraiment compliqué.

Joseph ASLANIAN : C'est sûr, sur notre territoire il n'y a pas de gare, il n'y a pas de transports en commun donc on est tributaires de la voiture, mais malgré tout on a quand même réduit, sur le PLU de la commune, on est passés de 15 / 20 hectares constructibles à 7 hectares. Pour le SCOT et pour l'État nous avons été très bons.

Martine PELLETIER : Il y a également toutes les structures qui engagent les communes, c'est vrai, il peut y avoir les groupes scolaires, les exigences des nouveaux habitants etc, voilà, ceci dit c'est pour toutes les communes pareil.

Monsieur le maire : Je parlais de la commune d'Annoisin, Mme le maire me disait qu'elle était confrontée à des problèmes car les voitures se garent sur la route, il n'y a pas de stationnement.

Alexandre FLORES : Ah mais on ne s'en sort pas mal, ça aurait pu être pire, mais c'est au niveau du territoire, ce qu'on pourrait nous imposer en termes de constructions de logements.

Joseph ASLANIAN : C'est une enveloppe dans laquelle c'est inscrit mais ça ne veut pas dire qu'on sera obligés de produire tous ces logements.

Alexandre FLORES : Oui mais au niveau de la communauté de communes on sera obligés d'augmenter de 30 % d'ici 2040.

Monsieur le maire : Ah non. Le PLU, même le PLUI, puisqu'on passera bientôt au PLUI, c'est quand même confectionné par les élus locaux. Et l'équipe municipale et les commissions qui y travaillent seront là pour émettre des avis en fonction de leurs attentes. Mais il faut être conscient qu'il y a une très très forte pression.

Pascal ROCHE : Vous disiez qu'à Annoisin les voitures se garaient le long de la route, je vous fais remarquer que chez nous c'est aussi le cas. Vers chez moi, malgré la bande jaune, les voitures continuent de se garer là. Et c'est vrai que, par exemple quand on passe à vélo, c'est gênant et on est obligés de se déporter sur la route.

Monsieur le maire : J'approuve, mais le problème c'est qu'il faut réduire les bandes de circulation pour réduire la vitesse.

Pascal ROCHE : Mon propos c'était plutôt de dire quand on fait des bâtiments, les nouveaux immeubles, on a tendance à sous-dimensionner les parkings, et ça c'est vraiment un problème, et ce n'est pas la première fois qu'on le voit.

Monsieur le maire : Ils ont fait ce que leur demandait le PLU, par contre quand il y a des visiteurs, ce n'est pas prévu.

Joseph ASLANIAN : C'est 1 place de parking pour 4 logements, sauf que les gens qui ont des garages enterrés, ils laissent la voiture dehors et le garage sert de stockage.

Denis GASC : C'est un problème aussi culturel, on est à la campagne, quand on arrive on a pas forcément envie de lever la première porte, de lever la deuxième porte, d'aller garer la voiture, de descendre de la voiture, car les places de stationnement sont petites et donc à l'arrivée on se retrouve dans une configuration qui est insuffisante.

Je pense qu'on se doit d'améliorer les conditions de stationnement pour les projets à venir, nous n'avons pas de transports en commun suffisants pour aller sur les agglomérations, donc on est bien obligés de compter sur nos voitures. Les familles ont deux, voire trois véhicules chacune, il faut de la place pour stationner.

Et par ailleurs on voit des promoteurs, ce qui est le cas ici, qui respectent les règles au millimètre et après on se retourne vers la collectivité en disant que les élus ne font rien car en réalité il y a 8 ou 10 voitures qui sont dehors. D'où l'intérêt peut-être d'anticiper pour les prochains projets et de forcer un peu plus le nombre de stationnements obligatoires.

Joseph ASLANIAN : Le nombre de logements chez Montginoux effrayait tout le monde parce qu'on disait qu'on allait se retrouver avec des voitures un peu de partout et ce n'est pas le cas. Les stationnements ont été bien dimensionnés, on n'a pas de véhicules qui traînent sur la voirie.

Denis GASC : Je suis honnête, je le craignais un peu et effectivement en réalité tu as raison.

Monsieur le maire : Nous avons fait des garages sur la propriété Baudrand et j'avais demandé à Denis de regarder combien de voitures il y avait dans chaque garage, car effectivement ce sont des lieux d'entrepôt.

Denis GASC : Oui. Et même si l'on prévoit contractuellement l'impossibilité de stocker du matériel, et c'est le cas de tous les contrats de location de base, on a beau essayer de limiter au véhicule, on n'y arrive pas. Il faut aussi que l'on soit raisonnable, quand on voit des projets d'immeubles, il n'y a pas de caves, on est à la campagne, les gens ils ont tous un vélo, tout le monde ne fait pas confiance aux garages fermés pour les vélos, on est dans une zone où on peut aller marcher, skier, si on a pas de cave ou de garage pour ranger du matériel c'est compliqué.

Mais il est vrai qu'on hérite aussi d'une situation où on a été gâtés jusqu'à présent et on est tous un peu suréquipés.

Pascal ROCHE : Je pense que c'est aussi la surface par garage qui est insuffisante.

Denis GASC : Ce n'est pas confortable. Franchement, on est tous pareil, on va aller bosser, vous vous voyez faire deux aller-retours par jour, à chaque fois lever la porte du garage, garer la voiture etc., il y a un moment où il faut être réaliste.

Joseph ASLANIAN : Bon, on s'éloigne du PLH.

Adjoints :

Alain BAYART : Vous avez pu remarquer des plateaux surélevés ont été réalisés récemment, donc ils sont presque terminés, ils sont opérationnels, les enrobés ont été faits cet après-midi et hier, de toute façon tout sera terminé pour demain puisqu'ils sont en congés. Par contre le marquage et la teinte qui sera faite sur les plateaux surélevés seront faits de nuit vers la fin août, car là on entre dans la période de congé.

Enfin ce que l'on peut constater quand même, et je peux le dire car j'habite juste en face, c'est que ça fait bien ralentir les gens. La signalisation n'est pas encore en place, ou alors c'est une signalisation de chantier, donc ce sera fait à la fin du mois et effectivement cela fait bien ralentir les gens.

Martine PELLETIER : Je pense que la signalisation de chantier fait bien ralentir, ce sera peut-être moins évident quand la signalisation finale sera installée.

Alain BAYART : Les plateaux sont quand même bien faits, bien hauts, et ça tape quand même si on les prend un peu vite. Ils sont faits dans les règles imposées par le département, notamment pour l'évolution des bus et aussi pour le déneigement, si toutefois il y a encore du déneigement dans notre belle commune de Crémieu parce que bon. Mais ce sont les impératifs imposés par le département et je pense qu'ils sont quand même pas mal faits et que ça va avoir un effet dissuasif.

La rue Vie Borgne va se trouver en sens unique, sens rentrant, c'est-à-dire depuis le boulevard jusqu'à EZT par exemple et dans le même temps la rue des Martyrs de la Résistance sera également en sens unique dans le sens sortant. De façon à ce que les gens ne puissent plus tourner, notamment à gauche pour bloquer la circulation, donc ça doit rendre plus fluide la circulation, et les bus seront contraints d'aller jusqu'au rond-point de la Vraie Croix et de prendre la nouvelle voie pour déposer les enfants au collège.

Donc on fera une petite modification certainement au niveau de la rue des martyrs de la résistance, car la route étant large, si on ne fait rien il y a beaucoup de gens qui vont encore prendre le sens interdit et là on risque d'avoir quelques soucis. Donc nous allons réduire cette largeur de route au niveau du carrefour, nous avons demandé au bureau d'études de faire une étude pour voir où cela nous menait, si c'est un peu trop élevé on mettra des plots pour cette année, vissés dans la route.

Daniel HODIESNE : Et celle de la Vie Borgne va être en sens unique ? Parce qu'on peut passer à deux voitures là.

Martine PELLETIER : Oui mais la Vie Borgne, le virage est assez appuyé.

Daniel HODIESNE : Oui mais on peut passer à deux voitures aussi, donc ça ne va pas poser de problème ?

Alain BAYART : ça ne va pas être fait tout de suite. Mais tu as complètement raison. Mais là tout reste à faire.

Daniel HODIESNE : Oui, j'ai appris par des riverains que ça allait être en sens unique.

Alain BAYART : Oui mais là il y a du travail, il y a l'enfouissement des réseaux, il faut refaire toute la voirie.

Stéphanie CANDY : Quel est le délai ?

Alain BAYART : Quand on aura un peu d'argent. C'est dans les tuyaux mais ce n'est pas encore la priorité car cela reste des voies annexes mais qui peuvent devenir rapidement prioritaires car les gens cherchent à contourner le centre de Crémieu, mais si l'on rend plus fluide le centre de Crémieu, notamment en empêchant les voitures de tourner à gauche dans la rue des Martyrs de la Résistance, cela va fluidifier tout ça, on devrait obtenir un résultat qui soit un peu meilleur.

Sabrina SALERNO : Par contre la rue des Capucins risque d'être beaucoup plus empruntée.

Alain BAYART : Pourquoi ? Elle reste comme elle est la rue des Capucins.

David MICHELLAND : Oui mais il risque d'y avoir un petit report, pour aller au collège en voiture.

Sabrina SALERNO : Il y aura plus de fréquence.

Alain BAYART : Ou ils prendront le rond-point de la Vraie Croix et ils prendront la nouvelle voie, ou ils prendront la rue Vie Borgne.

David MICHELLAND : Mais ils pourront aussi passer par la rue des Capucins.

Alain BAYART : De toute façon, quand on met en place des circuits de circulation, il est inévitable qu'il y ait des délestages sur d'autres voies.

Monsieur le maire : Par ailleurs, il y aura également un feu à la sortie du parking de la place Grammont. Puisque c'est la sortie de la maison médicale de garde, il y aura l'installation de l'ophtalmo qui va se faire en octobre, et elle annonce trois ophtalmos donc il y aura des clients en conséquence. Il y aura donc un feu qui sera commandé en fonction de l'approche pour permettre aux véhicules de sortir.

Joseph ASLANIAN : L'aménagement des Meules Curt aussi, puisqu'au niveau des Meules Curt il y a un projet...

Monsieur le maire : Oui mais là je suis un peu plus réservé quand même...

Alain BAYART : Il y a aussi comme le dit monsieur le maire, au niveau de la place Grammont, on va réparer l'armoire qui a été cabossée cet hiver par une voiture, on va la déplacer derrière le mur. On en profite également pour mettre en conformité les feux puisqu'on aura des appels pour les personnes malvoyantes etc...et également la mise en place du panneau lumineux qui va se faire d'ici fin septembre.

Sabrina SALERNO : Est-ce qu'il est possible de mettre des plots pour délimiter la voie piétonne dans la rue des Capucins ?

Monsieur le maire : Alors, on a mis de la peinture, actuellement il y a des travaux et il y a des véhicules qui sont garés et ça complique la circulation. Alors les plots, il y a le pour et il y a le contre, je vois à Bourgoin-Jallieu ils en ont mis et ils les ont enlevés car il y a des personnes qui se cassaient la figure.

Alain BAYART : Après il faut responsabiliser les gens également...

Sabrina SALERNO : Un enfant on ne peut pas le responsabiliser.

Alain BAYART : De toute façon il faudrait mettre des plots partout, le long des trottoirs etc.

Monsieur le maire : On regardera parce que la sécurité c'est important.

Alain BAYART : On nous reproche d'avoir fait des plateaux surélevés, en Allemagne il n'y en a pas, sauf qu'en Allemagne les gens sont disciplinés, quand il faut rouler à 30 ils roulent à 30, ils roulent pas à 60.

Denis GASC : Après le problème de sécurité c'est plus vers l'école, il y a rarement de sujet dans la rue des Capucins, le vrai sujet est surtout quand on arrive au bout de la rue des Capucins et ce qu'il y a d'intéressant c'est justement que cette traversée ne se fasse plus au terme de cette rue des Capucins mais au niveau de la route, au milieu, face au restaurant scolaire. Et le fait de l'avoir déplacé sur cette zone-là, c'est un vrai plus en matière de sécurité.

Sabrine SALERNO : Oui mais quand tu vois que sur la rue des Capucins il y a des véhicules qui se garent sur la zone piétonne, cela oblige les enfants à contourner les véhicules en marchant sur la route, ce n'est pas très sécurisant.

Denis GASC : C'est plutôt à la marge.

Pascal N'KAOUA : Je connais bien le quartier. En effet il y en a qui stationnent mais c'est rarement dans les heures des écoles.

Sabrine SALERNO : Le matin si.

Pascal N'KAOUA : Le matin oui. Mais mettre des plots, il y a des garages partout, des entrées partout, on va en mettre, mais dix sur toute la longueur, c'est ridicule.

Sabrine SALERNO : Quand on a les camions qui viennent livrer le matin...

Monsieur le maire : Oui mais c'est pour les travaux, ça se termine bientôt.

Pascal N'KAOUA : Par contre au niveau de l'école, enfin de la cantine, le sujet on l'a déjà traité et il faut peut-être le rappeler à la direction de l'école. Que le camion livre en dehors des heures d'entrées et de sorties. On avait réglé le problème il me semble.

Denis GASC : Oui effectivement, depuis qu'on en avait parlé, les livraisons ont été décalées dans la matinée. Après on est dans une ville où il y aura toujours une livraison chez un particulier...enfin on ne pourra pas y échapper.

Martine PELLETIER : Mais le restaurant scolaire de Saint-Augustin ne va pas être déplacé ?

Joseph ASLANIAN : Non. Ils l'agrandissent.

Monsieur le maire : Ils le mettent aux normes. Par ailleurs, aujourd'hui a débuté dans son travail notre ASVP, et on en recrutera un autre. Il a débuté aujourd'hui, il était en tenue, avec Laurent GODICHON et il va surtout s'occuper du stationnement, de la circulation, des écoles, ce sera la priorité.

Alain BAYART : Pour la Porte Neuve, on a eu les accords du département officieusement, donc on pourra démarrer au moment des congés de la Toussaint, pour essayer de moins perturber la circulation et surtout les transports scolaires.

Par ailleurs, le trésorier nous a confirmé le compte de gestion 2018. Donc nous avons reçu des tableaux qui font état de statistiques comparatives, commune, département, région et sur le plan national etc., si vous voulez avoir ces documents je pourrais vous les faire passer.

Monsieur le maire : On peut le mettre sur internet.

Alain BAYART : Oui on peut le mettre sur internet, il n'y a pas de soucis. Donc les dépenses de fonctionnement ont baissé de quelques pour cent par rapport à 2017, ce qui est quand même bien, ça ne baisse jamais assez mais tout de même. Notre coefficient d'auto-financement brut est de 395 895 €, ce sont les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement et le CAF net, qui est là déduit du capital qui nous reste à rembourser annuellement 196 417 € et sensiblement identique à celle de 2017 qui était de 198 389 €.

Alors il y a une chose qui est également importante c'est le fond de roulement de la commune, nous avons actuellement un fond de roulement de 1 320 382 € qui nous permet de faire face à 5,25 mois de dépenses de fonctionnement, hors selon le trésorier, 2 à 3 mois sont jugés largement suffisants pour un bon fonctionnement d'une commune comme la nôtre.

Pascal N'KAOUA : Le total en budget de fonctionnement c'est ?

Alain BAYART : Le budget de recettes de fonctionnement est de 3 194 860 € et celui de dépenses 2 794 965 €, mais tout figure dans le tableau. Et à chaque chiffre, vous avez une comparaison des chiffres de la commune par rapport au département, à la région et au plan national.

Alexandre FLORES : Pour les communes de même strate ?

Alain BAYART : Oui bien sûr. Sachant que par exemple, pour votre information, il y a 68 communes dans le département de notre strate, il y en a 328 dans la région et il y en a 2103 en France.

En ce qui concerne les taux de taxe d'habitation, cette dernière est de 10,4 % pour Crémieu, elle est de 10,15 % en moyenne dans le département, de 11,73 % dans la région et de 13,40 % au niveau national. Donc on se situe relativement bien.

La taxe foncière bâti est de 19,7 %, 19,12 % pour le département, 15,57 % pour la région et 17,65 % pour le national.

Et la taxe foncière non bâti, qui est moins représentative car on en a peu, est de 52,68 % pour la commune, 54,84 % pour le département, 57,76 % pour la région et 49,37 % pour la France.

Monsieur le maire : Très bien. Donc vous voyez, on a une bonne gestion, on réduit les dépenses de fonctionnement pour se donner des marges d'investissement. Ce sera mis sur internet, si vous le souhaitez, vous aurez connaissance de tout cela.

Patricia SALAGNON : Le SMND a sorti des composteurs en bois de 400 litres au prix de 30 €, nous l'avons mis sur internet, il faut aller les chercher soit au site de Bourgoin-Jallieu, soit au site d'Heyrieux, car jusqu'à présent il n'y avait que des composteurs en plastique.

Nous avons reçu le jury du fleurissement le 24 juillet avec Laurent GRANDJACQUES et les services du fleurissement, cela s'est bien passé, nous avons fait le tour de la commune et présenté les nouveautés. C'est pour le maintien de la 2ème fleur et éventuellement nous présenter pour une 3ème fleur, s'ils le jugent.

Sandra CLAVIERES s'en va fin août. Donc nous avons recruté quelqu'un qui a commencé à intégrer la commune, cela fait deux semaines qu'elle vient une journée, pour travailler avec Sandra, et à partir du 19 août elle sera intégrée à la commune mais on la met à disposition de l'hôpital car ils ont besoin d'elle et ne peuvent pas la lâcher comme ça, tant qu'ils n'auront pas trouvé une personne pour la remplacer. Donc nous allons un peu nous la partager au

début.

Stéphanie CANDY : Elle est en disposition jusqu'à quand à l'hôpital ?

Patricia SALAGNON : Jusqu'au 4 octobre. Et Sandra va essayer de revenir un jour par semaine, elle sera détachée chez nous une journée. Sinon nous allons lancer le recrutement pour un 2ème ASVP en septembre.

Denis GASC : Aux écoles rien de particulier. Tous les dossiers d'inscriptions ont été saisis la semaine dernière, les campagnes de nettoyage de vitres vont commencer sur le mois d'août. Les campagnes d'indication des outils de sécurité sont terminées aussi et les travaux de sécurisation du portail n'ont pas démarré, je n'ai pas de date de début des travaux. La première réunion de travail avec le personnel a été fixée pour la dernière semaine d'août et la remise en état des classes pour les nouveaux enseignants la dernière semaine d'août également.

En ce qui concerne le nombre d'enfants en maternelle, nous sommes sur une base de 92 inscriptions, pour basculer sur l'ouverture d'une 4ème classe, il faudrait que nous ayons 6 inscriptions supplémentaires dans l'été.

Alexandre FLORES : Sur 2016, 2017, 2018 on a à nouveau un déficit de naissance sur Crémieu ?

Denis GASC : Oui. Mais par contre, compte tenu du fait que tous les nouveaux logements de la SEMCODA ne sont pas encore occupés, on ne connaît pas l'incidence de ces nouveaux arrivants sur nos écoles. Par contre nous savons qu'il y a un turn over social très important dans la ville, ce qui veut dire que les données que nous avons aujourd'hui peuvent varier de 2 ou 3 enfants d'ici la rentrée, donc c'est ce qui fait que nous pouvons basculer ou ne pas basculer du tout. En tout cas, ce qu'il faudrait c'est qu'on arrive à 98 le jour de la rentrée et que ce soit stable pendant une semaine.

David MICHELLAND : Pour ceux qui s'inscrivent en cours d'année par contre ?

Denis GASC : C'est foutu. Donc cela veut dire qu'on aura des classes de maternelle avec plus de 30 enfants, avec des enfants plus difficiles, qui bougent plus, c'est plus compliqué maintenant.

Monsieur le maire : Et du fait que la scolarité est obligatoire à 3 ans maintenant ?

Denis GASC : Alors aujourd'hui il n'y a rien d'arrêté mais cela va avoir une incidence très importante, même en milieu d'année. Par exemple nous avons refusé tous les dossiers d'enfants qui auraient pu rentrer à partir de janvier si on était en sous-effectif. Là nous avons plein de familles qui ne sont pas très heureuses car nous ne pouvons pas les accueillir. Nous ne pouvons pas accepter ces enfants à partir de janvier tant que le texte ne sera pas rendu obligatoire. Il vaut mieux malheureusement que les enfants soient chez nous de février à juin plutôt que de se retrouver avec des classes de 34/35 élèves car ce n'est pas possible.

Cela va être compliqué, y compris financièrement. Par exemple nous allons avoir l'obligation de financer la scolarité des enfants de l'école Saint-Augustin. J'ai regardé l'impact financier, ne serait-ce que la subvention qu'il faudra verser obligatoirement à Saint-Augustin, 35 000 € par an, si on tient compte de l'effectif d'enfants de maternelle qui fréquente actuellement l'école privée de Crémieu. Et comme on aura environ 15 ou 20 enfants supplémentaires, on devrait être sur un budget d'un peu moins de 50 000 € en plus par an, ce qui n'est pas neutre.

Pascal ROCHE : Si on avait accepté ces demandes, est-ce que ça n'aurait pas permis de gagner là-dessus ?

Denis GASC : Non car ces enfants n'ont pas l'âge pour être intégrés à l'école au mois de septembre et l'administration tient compte du nombre d'enfants sur la première semaine de l'année au plus tard.

Monsieur le maire : Oui car la loi n'est pour l'instant pas votée.

Pascal ROCHE : Donc on ne peut pas pour l'instant...

Denis GASC : Tout à fait. Donc cela veut dire qu'aujourd'hui c'est sur la bonne volonté de la direction de l'école, on ne peut pas imposer les choses et puis moi j'imposerai surtout rien car comprenez bien qu'elles sont inquiètes. Je prends le cas par exemple de la moyenne section, on va avoir 9 élèves de la petite section qui vont être en tronc commun avec la moyenne section, ce qui veut dire que c'est double niveau sur cette tranche d'âge et ce n'est pas simple pour les enseignants.

Quand vous êtes en moyenne section et que vous faites double niveau avec la grande section, vous avez déjà un an de recul avec ces enfants, vous savez s'ils sont plus mûrs, plus en autonomie et par contre les petites sections on ne sait pas les apprécier.

Monsieur le maire : Oui et ce n'est pas simple, d'autant qu'il y a eu changement de directeur, c'est un peu compliqué.

Denis GASC : Oui ça a été une année compliquée et ce que l'on souhaite pour le mois de septembre c'est de l'apaisement dans cette école maternelle et c'est ce qui nous inquiète le plus. En tout cas, nous, nous avons mis des moyens humains de qualité, nous avons vraiment du personnel communal qui fait bien son travail, qu'on connaît bien, donc on a mis des renforts pour le mois de septembre, mais on a pas la maîtrise des enseignants qui vont arriver, là on espère de la sérénité entre les enseignants déjà.

Monsieur le maire : Par ailleurs on essaiera de mettre en place une boisson, jus de pomme ou plein air et maintenant on est au yaourt.

Denis GASC : Ton souhait a été aux trois quarts exaucé, on sait que les enfants ont des rations de yaourts bio de production locale depuis le mois d'avril. Et des poulets qui viennent essentiellement d'élevages plein air label rouge et compagnie et viande locale. Nous avons vu les choses un peu différemment avec le fournisseur et ce dernier est très attentif à l'école de Crémieu car il s'en sert beaucoup de référence pour obtenir d'autres marchés, chaque fois que l'on demande quelque chose, en règle générale, on obtient satisfaction.

Martine PELLETIER : 70 donateurs se sont présentés à la collecte de sang le 21 juin, donc c'est une bonne performance, la prochaine a lieu le 13 septembre. Il y a eu la remise de chèque par la ligue cantonale, d'un montant de 20 789 €. On est beaucoup sollicités pour les demandes de salle pour des conférences en tout genre, des ateliers en tout genre, pour différentes thématiques, je bloque un peu les demandes notamment pour les ateliers bien-être. Monsieur le maire a reçu un organisme de défense des consommateurs qui demande également car il y a déjà des permanences qui ont été délocalisées dans certaines communes voisines etc. La publicité c'est facile à faire mais attribuer des locaux ça devient compliqué, surtout qu'ils demandent à y accéder gratuitement.

Il va y avoir le 28 septembre un forum Senior à Morestel, il y a eu un travail en équipe qui a été fait au niveau du territoire et donc le CCAS de Crémieu sera représenté mais ce serait bien de pouvoir aller faire un petit tour. Je tiens à votre disposition des petites flyers concernant les rencontres parentalité, là aussi il y a eu un gros travail de fait au niveau de la maison du territoire.

Au niveau de la banque alimentaire, le conseil d'administration a dû voter une légère augmentation de la participation de solidarité des communes, qui passe de 0,50 à 0,55, sachant que l'augmentation n'avait pas eu lieu depuis 2016. Cette participation sera limitée à

Nous avons eu quelques situations délicates à gérer pendant la canicule, notamment du fait de l'éloignement des familles. Elles se comptent sur les doigts d'une main mais il y a eu des personnes isolées qui se sont senties un peu perdues, leurs proches étant loin.

Monsieur le maire : Martine a géré pour la canicule une personne qui vivait dans sa voiture. Tu t'en es très bien occupé et je tiens à te féliciter.

Martine PELLETIER : Sachant que nous avons une bonne écoute, au niveau des assistantes sociales, du département, on sait depuis le temps travailler en bonne entente.

Monsieur le maire : Il y aura la réunion pour la mutuelle communale le 4 septembre, à 18h00, ici-même.

Françoise SAUVAGEOT : J'étais à la bibliothèque tout à l'heure et ça s'est très bien passé, contre toute attente, donc la bibliothèque va fermer demain soir et Elia-Reine RABATEL va prendre son poste le 3 septembre. Les bénévoles sont toujours fidèles à leur poste. Tout s'est très bien passé.

Monsieur le maire : Tu as quelque chose qui m'embête, c'est la fermeture du stade.

Françoise SAUVAGEOT : Je ne sais pas si tu es au courant mais le club de tennis s'est fait piller ses réserves qui étaient dans la buvette alors je ne sais pas, peut-être un ASVP pour surveiller le stade mais à partir du moment où il y a trop de dégradations, de vols, on ne peut pas laisser ouvert, il y a trop d'incivilités.

Monsieur le maire : Ah mais je t'ai donné mon accord, il n'y a pas de problème mais il faut savoir que les grillages des tennis ont été découpés pour rentrer et la buvette a été saccagée.

David MICHELLAND : Alors le stade n'était pas ouvert s'ils ont découpé les grillages.

Françoise SAUVAGEOT : Non, ce sont les grillages autour du tennis.

Monsieur le maire : Oui ils étaient rentrés dans le stade et depuis le stade ils ont découpé les grillages.

Joseph ASLANIAN : Les vestiaires ont été défoncés. Le garde va aller déposer plainte demain.

Alexandre FLORES : Mais à Crémieu on n'est pas submergés par les délinquants, on fait comment ailleurs où les stades sont ouverts ?

Françoise SAUVAGEOT : Je ne sais pas, on a peut-être une population de sauvages aussi, et qui ne sont pas forcément de Crémieu d'ailleurs. Après je ne fais que constater les dégradations.

Alexandre FLORES : Le fait que le stade soit fermé déporte ces jeunes ailleurs.

Alain BAYART : Il faudrait que vous veniez voir l'état des vestiaires, ils ont explosé trois cloisons, plus les portes et du carrelage, avec un extincteur.

David MICHELLAND : Et ça c'est récent ?

Alain BAYART : C'était la semaine dernière.

David MICHELLAND : Donc du coup le stade était déjà fermé.

Alain BAYART : Oui mais ils passent par-dessus et si en plus le stade est ouvert, alors là...

David MICHELLAND : Non mais du coup, là ça s'est fait le stade fermé, donc ça ne s'est pas fait parce que le stade était ouvert.

Alexandre FLORES : Ces dégradations ont eu lieu après que le stade soit fermé.

Alain BAYART : Mais il y a eu des dégradations au tennis avant que le stade soit fermé.

Françoise SAUVAGEOT : Selon Laurent GRANDJACQUES, il y a des personnes qui possèdent les clés du stade donc forcément il va falloir qu'on change les barilletts. Parce qu'autrement, ça va continuer.

Monsieur le maire : Vous savez, c'est désolant. Mais ce sont eux qui ont été vexés de ne plus pouvoir entrer au stade.

Françoise SAUVAGEOT : Des dégradations ont eu lieu avant qu'on ferme, donc j'ai demandé au maire à ce qu'on ferme le stade avant que ça n'aille plus loin.

David MICHELLAND : C'est bizarre quand on voit ce qui se passe à côté...

Françoise SAUVAGEOT : Ah bah à côté je sais pas mais...

Monsieur le maire : La difficulté à Crémieu est qu'on a pas un espace suffisant pour avoir un gardiennage. Il y a très longtemps, nous avons proposé de faire un complexe sportif avec Villemoirieu, où on aurait programmé petit à petit des équipements, fermé, mais avec un gardien. Les stades à Bourgoin-Jallieu, ils sont tous avec gardiens. Quand il y a une présence humaine, on ne s'attaque pas de la même façon. Morestel de même, et chez nous, mettre un gardien sur un petit espace comme ça, où il n'y a que le terrain de foot, ce n'est pas suffisant. Il aurait fallu un grand espace.

Françoise SAUVAGEOT : On peut peut-être envisager en revanche d'avoir un ASVP qui ouvre de telle heure à telle heure. Il faut quelqu'un qui ouvre et qui ferme.

Monsieur le maire : Le problème est que l'ASVP fait 35 heures, si on lui demande de venir le samedi, il faut qu'il récupère, et si on lui dit de venir de bonne heure le matin ou tard le soir il faut récupérer, c'est là où il en faut deux et on a pas trouvé le deuxième.

Françoise SAUVAGEOT : Oui c'est compliqué.

Monsieur le maire : On espère le trouver, ça peut être une femme après tout et je le souhaite car après tout ce n'est pas un travail à risque et à problème mais on ne trouve pas.

Didier DEMARS : Avec Virginie nous avons fait début juillet le premier passage du jury de fleurissement, on a pu constater de très belles maisons et surtout le travail fait par les employés municipaux pour faire de nouveaux parterres de fleurs, qui sont parfaitement équipés maintenant et cela donne un rendu très joli, entre autres sur la rue des Augustins.

Le photographe est venu avec son drone comme prévu au mois de mai. On a reçu les photos, on avait signé un contrat avec lui de 979 € pour 10 spots avec 10 photos par spot et il s'est laissé prendre au jeu de la beauté de Crémieu et il nous a fait 230 photos et 6 vidéos, pour le même prix et on va créer un site instagram pour la mairie, sur lequel on puisse avoir des photos un peu pour faire la publicité de la ville et même utiliser les vidéos en sachant qu'avec lui on pourra aussi faire monter certaines photos qui ont été prises en séquences de manière à ce que l'on ait d'autres vidéos. On a pu se constituer une banque de données en photos.

Martine PELLETIER : Le panneau lumineux, on peut en parler ?

Alain BAYART : Le panneau lumineux va être installé fin septembre.

Monsieur le maire : Oui, il a été commandé et il va être installé sur la place Grammont. Ça a été un peu compliqué car l'ABF ne savait pas très bien mais il fallait passer par elle, donc elle a donné son accord et ce sera cet emplacement-là.

Didier DEMARS : Ce sera un panneau avec possibilité de publication photo ou uniquement du rédactionnel ?

Alain BAYART : Je crois qu'il y a des photos également oui.

Emmanuelle GOICHOT : Qui va le piloter ?

Alain BAYART : Béatrice va s'en occuper.

Didier DEMARS : Ce sera en wifi ? En Bluetooth ?

Alain BAYART : On va passer par la fibre. Et donc ça ne va rien nous coûter puisque la fibre nous appartient.

Joseph ASLANIAN : Juste pour information, par rapport à la pierre qui était tombée sous la Halle, notre architecte du patrimoine est venu, il nous a fait un petit diagnostic, nous avons demandé à l'entreprise Moyne de nous faire un devis pour le recalage de toutes les pierres qui sont en déséquilibre sous la sous-face de la toiture, il y en a pour 9 456 € TTC, nous avons demandé des subventions à la DRAC et au conseil département, nous avons les notifications de subventions mais on n'a pas le pourcentage. On sait qu'on sera subventionnés mais on ne sait pas encore de combien. La 1ère réunion de chantier a lieu demain matin à 11h00.

Monsieur le maire : Si vous voulez y aller, vous verrez M. POULAIN qui fait un gros travail sur Crémieu et notamment pour les remparts.

Joseph ASLANIAN : Donc le travail consiste à monter avec une nacelle sous la sous-face de la toiture et à recaler toutes les pierres qui risquent de tomber. Les travaux sont prévus du 1^{er} au 10 août.

Martine PELLETIER : ça va être un pansement ?

Joseph ASLANIAN : Pas un pansement mais une mise en sécurité de la sous-face, sachant qu'après on aura un gros travail de sécurisation à faire sur la charpente qui donne des signes de faiblesse. Il y a un entrain qui a déjà été renforcé mais il y en a d'autres qui devront l'être également. Le diagnostic a été fait, il a été envoyé à la DRAC et on attend le retour de la DRAC, mais avec eux il ne faut pas être pressé, sachant que le diagnostic de la Porte de la Loi a été envoyé il y a un an et on attend toujours le retour des conservateurs du patrimoine.

Monsieur le maire : Alors qu'ils nous ont dit verbalement qu'on allait l'avoir tout de suite.

Martine PELLETIER : Et la Porte de la Loi il n'y a pas de danger pour les personnes qui habitent...

Joseph ASLANIAN : Non, on avait purgé toutes les pierres qui risquaient de tomber. Maintenant le seul risque est que le toit s'effondre complètement.

Monsieur le maire : C'est pour ça qu'on a fermé, et c'est pour ça qu'on essaye d'avancer. Si j'étais à la mairie d'Annoisin ce matin, c'était pour essayer de trouver des lauzes. Vaste

sujet...

J'en profite pour remercier Joseph. Nous avons vendredi soir inauguré le jardin médiéval, le jardin des pages et la fresque et Joseph s'y est beaucoup impliqué et je veux en votre nom le féliciter car on a eu que des compliments de la part des personnes qui y ont participé. Je veux également associer Alain BAYART qui a participé à toutes les réunions de chantier, Laurent GRANDJACQUES ainsi que tous les services de la mairie et toutes celles et ceux qui ont participé au suivi de ce chantier qui a été quand même long, mais les habitants semblent satisfaits d'habiter sur ce site.

David MICHELLAND : J'ai trois questions, la couverture du mur ?

Joseph ASLANIAN : La couverture est prévue mais on avait pas de budget cette année donc c'est pour ça qu'on a fait faire une couverture provisoire et donc les couvertures, de même que celles qui sont dans les rampants qui descendent, seront posées quand on aura le budget nécessaire pour le faire. Le mur est préservé par cette protection mais il n'est pas fini.

David MICHELLAND : On pourrait avoir un bilan financier, maintenant que tout est terminé ? On l'avait demandé plusieurs fois et...

Joseph ALSNANIAN : Je l'ai eu il n'y a pas très longtemps, la veille de l'inauguration. Donc c'est un marché à bon de commande sur 4 ans, on avait prévu 400 000 € par an, donc 1 600 000 € au total et là on arrive à un montant du coût d'opération à 1 561 000 € TTC. Quand je dis coût d'opération, cela comprend les constats d'huissier, les honoraires d'études etc...tout compris. Donc nous sommes en dessous des 1 600 000 € prévus au budget.

Monsieur le maire : On peut vous donner le document également, il n'y a aucun problème.

David MICHELLAND : Et la dernière question, vous nous avez expliqué que la peinture murale était une opération privée et du coup on inaugure quelque chose qui est privé ?

Joseph ASLANIAN : On ne va pas revenir là-dessus. Cette fresque a été réalisée par une artiste crémolane, elle a été financée par 5 entreprises qui ont financé entièrement cette opération, donc il n'y a eu aucune intervention de la mairie, à part moi qui suis allé chercher les dons des entreprises pour qu'elles financent, sans contrepartie et sans que ça passe par le budget communal. C'est une opération qui coûte environ 38 000 € et ces 38 000 € ont été financés entièrement par les entreprises, je peux vous donner leurs noms...

Monsieur le maire : La question est un peu différente.

David MICHELLAND : Oui, ce n'était pas ça la question.

Monsieur le maire : Il y a eu un accord avec le propriétaire, qui met à disposition de la commune la façade, voilà.

David MICHELLAND : D'accord, très bien.

Joseph ASLANIAN : Voilà, donc le mur appartient effectivement au boulanger pains et chocolats et c'est lui qui nous a donné l'autorisation de faire cette peinture.

Alexandre FLORES : On a parlé des dépenses, mais pas des recettes, qu'en est-il de la taxe d'aménagement par exemple ? Il y avait une fourchette très large, ça pouvait monter jusqu'à 600 000 € mais je ne pense pas qu'on y soit.

Joseph ASLANIAN : Non. Je n'ai pas les chiffres exacts mais on est aux alentours de 400 000 €.

Alexandre FLORES : Donc plutôt au bas de la fourchette.

Alain BAYART : C'était plutôt la partie basse de la fourchette oui.

Georges MAGNIN-FIAULT : Quelles sont les entreprises qui ont financé cette fresque ?

Joseph ASLANIAN : Ganova construction a donné 22 000 €, Espaces verts du sud-est l'entreprise qui a fait le mur, a donné 5 000 €, Alp'études a donné 1 000 €, SPIE a donné 800 € et Gonin TP a donné 2 800 €, et le propriétaire a financé l'échafaudage a hauteur de 2 500 €.

Daniel HODIESNE : Je voulais savoir, le dysfonctionnement de l'éclairage public qu'il y a côté Montginoux, donc cela fait quelques temps que ça dure, j'aimerais savoir quand cela va être rétabli ?

Alain BAYART : Normalement c'est bon, ils ont changé le disjoncteur, fin de semaine dernière.

Joseph ASLANIAN : Il y a juste un problème, normalement les rampes des passerelles sont éclairées avec des LED intégrées et ça ne marche pas, donc on attend que COTTAZ, le chef de projet revienne de vacances pour lui demander d'intervenir.

Pascal N'KAOUA : Et justement puisqu'on est sur l'éclairage public, dans mon quartier, ça s'allume, ça s'éteint, c'est normal ? Depuis le printemps c'est impressionnant, ça part dans tous les sens.

Alain BAYART : Alors normalement ça devrait être réglé puisqu'il y a un problème dans l'armoire...

Pascal N'KAOUA : Ça l'a fait encore hier soir. Ça s'allume, ça s'éteint...

Alain BAYART : Faut que j'en reparle à Laurent. On a des problèmes avec les armoires, les disjoncteurs. Bon là c'est pas le cas mais ça pose des problèmes avec les Leds, les disjoncteurs étaient ceux utilisés avec les anciennes lampes et cela pose des problèmes avec les Leds car ce ne sont plus les mêmes disjoncteurs. C'est l'entreprise qui nous a dit ça la semaine dernière, donc ils les changent systématiquement mais là ce n'est pas le cas puisqu'il n'y a pas de Leds. Après ça dépend aussi parfois des découpages, parce que les découpages avec les armoires ce n'est pas toujours simple.

Denis COGNET : La pépinière ?

Alain BAYART : La pépinière ça a été fait, c'est la première chose qu'on a faite. En revanche, si vous avez des problèmes d'éclairage public, faites remonter les informations. Là c'est l'été, ça se met en route très tard donc on a pas tous la possibilité de le voir, mais si vous avez des problèmes dites-le et on essaiera de faire intervenir l'entreprise rapidement.

Monsieur le maire : Pour terminer, je vais donner une information concernant les gens du voyage. Vous savez que depuis des mois on était enquinés par le cirque. Le cirque est parti après intervention auprès du procureur de la République. Nous avons un problème avec les gens du voyage qui étaient installés sur le terrain du département, qui sont restés plus de trois mois et je vous en avais parlé, le département avait mal engagé la procédure, car ils avaient engagé une procédure administrative, et de ce fait-là ça a pinaillé et j'ai invité la directrice générale des services du département à venir voir pour lui dire que ce n'était plus acceptable.

Donc, ils sont partis par la force, en laissant le terrain dans un état sanitaire déplorable. J'ai demandé au département de nettoyer parce que c'est chez eux, mais ils ne le font pas. Donc ils sont partis, mais ils se sont installés chez EZT. C'était fermé à clé, c'était cadenassé et ces gens-là, rien ne les arrête. Donc ils sont allés s'installer là-bas. J'ai porté plainte auprès

de la gendarmerie, les gendarmes sont allés leur dire qu'il fallait qu'ils quittent les lieux. J'ai reçu plusieurs mails des habitants du Jardin des Pages qui demandaient ce que pouvait bien faire le maire. C'est normal, j'accepte, mais néanmoins, c'est là où c'est très compliqué parce qu'ils partaient d'un terrain public, pour aller sur un terrain privé. Donc j'ai eu le préfet, j'ai eu le colonel de gendarmerie en leur disant que si aucune décision n'était prise, je faisais bloquer la route départementale dans Crémieu.

Ils n'ont pas trop aimé. Le préfet a pris toutes les dispositions avec le colonel de gendarmerie et hier, ils ont été mis dehors, il y avait une trentaine de gendarmes, ils ne voulaient pas s'en aller...

Alexandre FLORES : J'ai trouvé qu'ils étaient partis assez facilement, j'y suis allé aussi. Il y avait plus de gendarmes que de familles. Ils sont partis très simplement, très facilement.

Joseph ASLANIAN : Il y avait une trentaine de caravanes.

Alexandre FLORES : Oui tout à fait, mais ils sont partis très facilement, il ne faut pas dire qu'ils ont fait des histoires non plus.

Monsieur le maire : Non mais je ne raconte pas d'histoires, j'y suis allé aussi...

Alexandre FLORES : Eux n'ont pas fait d'histoires. J'ai discuté un quart d'heure avec un gradé et il disait qu'ils étaient nombreux et que tout se passait bien. Je les ai vu plier bagage et ils étaient sur le point de partir.

Monsieur le maire : Ils avaient été prévenus le matin qu'ils devaient s'en aller à 15h00, et à 15h00 quand les gendarmes sont arrivés, ils étaient toujours là-bas. Donc voyant arriver les gendarmes, ils sont partis. Néanmoins je suis passé vers 17h00 et il y avait encore deux caravanes car ils ne savaient pas où aller. Et le colonel de gendarmerie m'a dit qu'ils les pistaient car ils tournaient en rond.

Alexandre FLORES : Ils allaient en Haute-Saône normalement...

Monsieur le maire : Mais ce sont des menteurs.

Alexandre FLORES : C'est le gendarme qui m'a dit ça...

Monsieur le maire : Ils sont allés à Saint-Marcel Bel Accueil, ils avaient jeté leur dévolu entre Saint-Marcel et l'Isle d'Abeau. Et ils ont tourné et ils sont allés sur un terrain privé à Saint-Marcel Bel Accueil.

Alain BAYART : Il faut savoir que le nouveau grillage qui a été installé entre la voie verte et EZT a été découpé. Ça va quand même nous coûter 700 ou 800 €.

Alexandre FLORES : Pour moi ce site est une propriété privée, il y a un administrateur qui en est « le propriétaire », c'est à lui d'en assurer la sécurité. Moi je pense aux gens et particulièrement aux enfants, on le sait il y a des collégiens qui vont y faire des tours, il y a des toitures arrachées, il y a des bouts de ferraille rongés par la rouille, il y a du verre cassé, peut-être des produits etc...ce site est dangereux, on devrait obliger le propriétaire à le faire. Vous allez me dire qu'il n'a pas d'argent pour ça, qu'il n'a pas envie de dépenser de l'argent pour ça, il est hors-la-loi !

Monsieur le maire : Vous voulez qu'on vous montre les courriers et mails que nous avons envoyés au propriétaire ?

Alexandre FLORES : C'est très bien que vous fassiez ces démarches et...

Monsieur le maire : Un courrier du 1^{er} août : « Je vous informe que nous avons constaté qu'il reste encore de la paille à l'intérieur du site EZT et à nouveau des risques d'incendie. Comme je vous l'avais précisé, nous avons fermé les portails par des blocs de béton. » c'est nous qui l'avons fait et payé l'entreprise, j'ai fait venir un serrurier pour souder la petite porte qui se trouve sur le côté.

Alexandre FLORES : Je ne suis pas en train de vous critiquer, je dis que le problème est de ce côté-là et que...

Alain BAYART : Bah oui mais si c'est pas fait ?

Monsieur le maire : Je continue la lettre : « Nous vous demandons de prendre toute disposition pour enlever les détritres restant à l'intérieur de l'usine avant que les incendies ne reprennent et pour que ces affaires soient réglées au plus vite. » Et le mandataire a répondu : « Nous avons sollicité un devis auprès d'une société pour l'enlèvement des déchets, toutefois nous ne disposons pas des fonds suffisants pour faire face à ce devis. Ainsi nous avons sollicité un nouveau devis auprès de la société Serpol et restons dans l'attente d'un retour. »

Alexandre FLORES : Cela fait des années que c'est comme ça.

Monsieur le maire : Mais je sais. Et chaque année on leur envoie des courriers.

Alexandre FLORES : Mais je ne vous critique pas dans votre action, vous avez très bien fait, mais je suis scandalisé par cette situation et par le fait que le propriétaire n'assume pas...

Monsieur le maire : Mais nous le sommes tous.

Denis GASC : C'est le problème des procédures collectives, quand il n'y a pas d'actifs...le principe est qu'il y a une enveloppe, tant qu'il y a de l'argent dans l'enveloppe le liquidateur va déjà se payer, il va payer ensuite ce qu'on appelle les créanciers privilégiés et quand il n'y a plus d'argent il n'en a rien à faire, ce n'est pas son problème...

Alexandre FLORES : Il y a un actif c'est la valeur du site.

Denis GASC : Oui mais la valeur du site, le problème c'est que ça a été mis aux enchères et qu'il n'y a pas eu d'acquéreur.

Monsieur le maire : EPORA veut acheter pour 100 000 €.

Joseph ASLANIAN : Le problème c'est qu'entre la dépollution et la déconstruction, il y en a pour plus d'un million d'euros. Le site ne vaut rien.

Monsieur le maire : Et le mandataire judiciaire va percevoir 100 000 €, et il aura été obligé de faire des travaux et il va peut-être même encore en faire...

Alexandre FLORES : 3,5 hectares en plein Crémieu, un million d'euros c'est pas cher. C'était la valeur de Montginoux pour 1,5 hectare.

Monsieur le maire : Oui mais c'était différent, Montginoux c'était constructible.

Denis GASC : Vous savez qu'en expertise on peut avoir des valeurs négatives, car la déconstruction, avec tous les matériaux que cela comporte, vous pouvez avoir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, il peut y avoir peut-être des rapports avec une dépollution de sol normale après un siècle d'exploitation, si la valeur est négative,

Registre délibérations année 2019

l'expertise ça fonctionne. Cela veut dire en gros que si un terrain que je ne suis pas capable de vendre parce que ça n'intéresse personne, je peux vous dire aussi : « si je vous donne 100 000 € est-ce que vous me l'achetez ? ». La difficulté est là, mais en valeur négative l'expertise ça fonctionne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} août 2019 ainsi que des procès-verbaux des conseils municipaux des 24 juin 2019 et 1^{er} août 2019

OBJET :

- **Urbanisme et patrimoine :**
 - Suppression de la TA majorée pour le secteur « DELORME »
 - Approbation convention de cession des parties communes lotissement « Jardin des pages »
 - Acquisition à titre gratuit d'une parcelle pour régularisation d'alignement rue Vie Borgne
 - Demande de subvention intervention d'urgence toiture Halle (DRAC et Département)
- **Finances :**
 - Approbation tarifs manifestations
 - Approbation plan de financement SEDI tranche 3 – Éclairage public
- **Affaires scolaires :**
 - Approbation convention RASED
- **Affaires diverses :**
 - Approbation convention de mise à disposition de façades pour ancrage de caméras système de vidéoprotection
 - Approbation bail professionnel cabinet ophtalmologie – Bâtiment Place Grammont
 - Demande d'adhésion label « Petites cités de caractère »
- **Questions diverses**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON
MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS-COLLOMB, MM. FLORES,
GASC, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-
FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, M. ROCHE, Mmes SALAGNON,
SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. GEOFFRAY à Mme DESMURS-COLLOMB, Mme
PELLETIER à Mme SALAGNON

Mme CANDY a été élue secrétaire.

Le maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération pour la demande d'adhésion aux « Petites cités de caractère » et soumet cette proposition au vote :

Contre : 4
Abstentions : 0
Pour : 19

La délibération est donc ajoutée à l'ordre du jour.

D2019_068

SUPPRESSION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE AU TAUX DE 19 % SUR LE SECTEUR « DELORME »

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme rappelle que le 26 novembre 2012, le conseil municipal de Crémieu a fixé le taux de la taxe d'aménagement pour le secteur « DELORME » à 19 % pour financer les travaux suivants :

- Participation à la création d'un poste électrique 400 Kva pour 15 logements : 14 000 € TTC,
- Participation à la création d'une voie nouvelle et d'un pont pour passer le ruisseau, desservant le projet jusqu'au giratoire Carrefour Market : 120 000 €
- Participation aux équipements publics, et notamment à la construction de classes et au restaurant scolaire pour 15 logements (environ 2 900 € par logement) soit 45 000 €

Que suite à la non-réalisation de ces différents travaux, il convient de supprimer ce taux de 19 % pour le ramener au taux communal de 4 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après vote :

Contre : 1
Abstentions : 3
Pour : 19

- **DECIDE** de supprimer le taux majoré de 19 % de la taxe d'aménagement sur le secteur « DELORME » et de le ramener au taux communal de 4 %
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Avons-nous des équipements qui vont être nécessaires avec cet aménagement DELORME ?

Joseph ASLANIAN : Nous avons prévu de faire un aménagement de voirie avec un pont qui traversait la rivière chez DELORME mais nous allons pouvoir utiliser le pont existant qui donne sur l'impasse de l'ancienne gare.

Pascal ROCHE : Et en termes d'assainissement ?

Joseph ASLANIAN : Il y aura une PFAC qui sera payée par le lotisseur au syndicat du Girondan ou certainement à la communauté de communes puisqu'il va y avoir un transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2020. Il n'y aura plus de Girondan, de SIEPC, tout sera réglé en régie directe par la communauté de communes.

Pascal ROCHE : C'est sur la départementale que va se faire le raccordement...

Joseph ASLANIAN : Je ne sais pas où passe le collecteur principal.

Georges MAGNIN-FIAULT : En haut.

Joseph ASLANIAN : En haut ? Donc c'est sur le colporteur que sont branchés les jardins de Crémieu.

Céline CLAPISSON : Joseph, le secteur DELORME dont on parle est celui qui est dans le périmètre de la convention opérationnelle avec l'EPOA ?

Joseph ASLANIAN : Oui.

Céline CLAPISSON : Et ce n'est pas trop tôt de se prononcer sur le taux de cette taxe d'aménagement alors qu'on ne sait pas encore vraiment quel projet va être réalisé ? Et ce qu'on aura peut-être à prévoir...

Joseph ASLANIAN : Normalement on a pas de transformateur à rajouter, on a pas de voirie, la voirie sera faite par le lotisseur, qui va revenir ensuite dans le domaine public mais ce n'est pas nous qui allons la payer, c'est aussi le lotisseur qui va payer l'éclairage public, nous n'aurons que les frais d'entretien.

Pascal ROCHE : Pour Allarousse ça a été voté quand ?

Joseph ASLANIAN : Cela a été voté fin 2017 il me semble.

Alexandre FLORES : Le taux majoré était justifié par des engagements de dépenses chez nous qui s'élevaient à 179 000 €, en le rapportant à 4 % on se prive de 120 000 €, 130 000 €, 140 000 € finalement, par rapport à 19 %.

Joseph ASLANIAN : C'est plus que ça, c'est en fonction de la surface. La taxe d'aménagement est une somme forfaitaire qui est multipliée par le taux et par la surface.

Pascal ROCHE : D'accord. Si je pose cette question c'est parce que par le passé on s'est quand même des fois plantés sur la taxe d'aménagement. Sur Montginoux on attendait plus de 600 000 €, on a eu à peine 400 000 €.

Joseph ASLANIAN : Mais parce que c'était justifié.

Pascal ROCHE : Parce que c'est justifié mais on l'avait sous-estimée, est-ce que là on ne prend pas le risque de sous-estimer donc en ramenant à 4 % et de devoir leur payer beaucoup plus ?

Joseph ASLANIAN : Si vous prenez les travaux qui sont à financer : le transformateur on en a pas besoin, le pont non plus et pour la création de classes, on en ferme, donc de toute façon les travaux décrits ne seront pas réalisés.

Monsieur le maire : Ce qui a été le cas pour Allarousse, où nous avons donc réduit la TA.

Alexandre FLORES : J'ai bien peur que ce que l'on perçoive en taxe d'aménagement soit largement inférieur à ce que l'on va être amenés à dépenser.

Joseph ASLANIAN : Non.

Alexandre FLORES : Cela a déjà été le cas.

Joseph ASLANIAN : Où ?

Alexandre FLORES : Pour Montginoux. On attendait 600 000 €, entre toutes les dépenses que l'on va être amenés à faire, il me semble que...

Monsieur le maire : Mais la dépense va être de 410 000 €.

Alexandre FLORES : On a pas encore mis la couverture, on a pas encore fait un certain nombre de travaux sur ce secteur.

Joseph ASLANIAN : La couverture fait partie des travaux portés par la commune, ce ne sont pas les travaux portés par le lotisseur et qui nous sont rétrocédés ensuite, le mur est à nous, les travaux que nous faisons sur le mur sont payés par la commune.

Monsieur le maire : C'était dans le projet initial.

D2019_069

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE CESSION DES PARTIES COMMUNES AU
LOTISSEMENT « JARDIN DES PAGES » ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET
GANOVA CONSTRUCTION**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme propose au conseil municipal d'approuver la convention de cession jointe à la présente délibération, afin de procéder à la cession des parties communes selon les dispositions décrites dans ladite convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après vote :

Contre : 4

Absentions : 0

Pour : 19

- **APPROUVE** la convention de cession des parties communes jointe à la présente délibération, entre la commune de Crémieu et l'entreprise GANOVA
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de cession jointe à la présente délibération et tous les documents nécessaires à la régularisation de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Vous dites « les berges du ruisseau qui sont déjà à la commune », elles ne sont pas rétrocédées ?

Joseph ASLANIAN : Non.

David MICHELLAND : Donc elles ne sont pas dans la convention ?

Joseph ASLANIAN : Elles ne sont pas dans la convention.

Alexandre FLORES : C'est différent des passerelles ?

Joseph ASLANIAN : On récupère les passerelles. Et d'autre part, on a fait faire un passage dans le réseau d'assainissement pour être sûr qu'il soit conforme et réglementaire, et c'est le cas.

Pascal N'KAOUA : Il y a un transfert de risque des travaux ? C'est-à-dire si les travaux ont été mal réalisés, comment ça se passe en cas de malfaçons ?

Joseph ASLANIAN : Ce sera à nous étant donné qu'on sera propriétaire des voiries et des réseaux, ce sera à nous de se retourner contre l'entreprise, mais il y a une garantie décennale.

Pascal N'KAOUA : Parce qu'en général c'est souvent en fin de...

Joseph ASLANIAN : Oui c'est au bout de 10 ans, la réglementation a changé donc on peut le faire dès le début...là on prend pas trop de risques car le tapis est neuf, les voiries sont normalement en état pendant 10 ou 20 ans donc...

Monsieur le maire : Et puis nous l'avons toujours fait. C'est une certaine générosité que nous avons donnée aux propriétaires des lotissements. La commune, une fois que tout est terminé, que toutes les règles de qualité et de bonne construction ont été respectées, prenait une délibération et toutes les voiries des lotissements sont propriétés communales.

David MICHELLAND : Pas aussi rapidement.

Joseph ASLANIAN : Si. Quand on prend les Laurentines par exemple, c'est tout de suite passé dans le domaine public.

Monsieur le maire : Quand vous prenez les Augustins, nous avons eu d'énormes problèmes car les constructeurs avaient rejeté l'eau pluviale dans le réseau d'égouts et l'assainissement a été mal fait donc on ne l'a pas accepté et ça a duré.

Joseph ASLANIAN : Il n'y a qu'un lotissement qui est prévu sur la commune.

Pascal ROCHE : Je ne comprends pas le délai, de le faire aussi rapidement alors que les élections municipales vont avoir lieu dans 6 mois. C'est une décision qui va impliquer le futur de l'équipe municipale qui va prendre la suite...

Joseph ASLANIAN : A quel niveau ?

Pascal ROCHE : Les coûts d'éclairage, les coûts d'entretien...

Joseph ASLANIAN : Il y a uniquement des coûts d'éclairage.

Pascal ROCHE : Il y a des coûts d'entretien aussi...

Joseph ASLANIAN : Quel entretien ? Tous les espaces verts, toute la végétation qui est sur les berges le long de la rivière de Vaud, ce sont tous des équipements qui sont communaux déjà.

Pascal ROCHE : ça on est d'accord, tout ce qui est trottoirs et tout ce qui est le long de la rivière, ça me paraît complètement logique. En revanche, tout ce qui est à l'intérieur, les voiries, parkings, tout ça je ne vois pas l'intérêt de le faire reprendre par la commune, aujourd'hui, dans la mesure où c'est quelque chose qui sert essentiellement aux gens qui habitent là et en plus dans un projet qui avait été présenté comme fermé et sécurisé etc. Donc on charge la commune d'une responsabilité, je ne vois pas pourquoi on le fait dans l'urgence.

Joseph ASLANIAN : Mais pourquoi on le fait pour les autres et pas pour ce projet ?

Pascal ROCHE : Non mais on peut prendre le temps de le faire, c'est ça ce que je veux dire.

Monsieur le maire : C'est pour libérer les suivants qui n'auront pas à prendre cette décision.

Pascal ROCHE : Ah bah oui. Mais pourquoi par exemple il n'y a pas de syndicat ?

Monsieur le maire : Vous savez, on peut toujours être critiqué mais on considère les nouveaux habitants de Crémieu des lotissements, comme tous les autres habitants de la commune, car nous faisons l'entretien des espaces publics, l'entretien dans Crémieu et cela coûte à tout le monde et ces nouveaux habitants payent des impôts, et donc à partir du moment où les choses sont faites dans les règles, c'est une reconnaissance et une solidarité que nous avons toujours voulue.

Alexandre FLORES : Je suis bien d'accord avec vous, on a fait preuve d'une belle générosité, c'est le mot que vous avez utilisé, maintenant on est pas tellement payés en retour, GANOVA vend ça comme une résidence sécurisée, fermée.

Joseph ASLANIAN : Où ? Comment ? Il y a des logements sociaux...

Alexandre FLORES : « Cette résidence sécurisée par un portail propose des logements... »

Joseph ASLANIAN : Il n'y a pas de portail.

Alexandre FLORES : Je suis sur le programme de vente de GANOVA.

Denis GASC : Vous ne parlez pas plutôt de la copropriété « Jardin des Pages » qui est je crois le bâtiment C sur la partie droite ? Effectivement, je suis allé voir la plaquette de promotion et cela parlait de la copropriété qui a été vendue. Après la difficulté d'une ASL avec 4 parties différentes, c'est que c'est quasiment ingérable car vous avez les logements sociaux, vous avez les PLSA et au milieu toutes les parties communes indépendantes qui sont gérées par le syndicat des copropriétaires et vous avez une autre organisation qui est composée de l'ensemble des maisons et avec une telle mixité c'est compliqué de faire fonctionner une ASL.

Joseph ASLANIAN : Le portail électrique est uniquement pour l'immeuble de 16 logements.

Alexandre FLORES : Ah d'accord.

Joseph ASLANIAN : Vous êtes allé faire un tour ?

Alexandre FLORES : Bien sûr.

Joseph ASLANIAN : Et vous avez vu un portail ?

Alexandre FLORES : J'ai vu ce site et la plaquette de vente de GANOVA qui propose des logements avec une résidence sécurisée par un portail électrique.

D2019_070

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE AI 611 POUR RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT RUE VIE BORGNE

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme explique au conseil municipal qu'en 2008 un accord avait été conclu entre la commune de Crémieu et les consorts ERNEWEIN pour l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle leur appartenant afin de procéder à l'élargissement de la voirie communale, contre la réalisation de travaux à charge de la commune (démolition et reconstruction du mur à l'identique, démolition et reconstruction d'un cabanon, abattage et évacuations du noyer et autres arbustes...).

Les travaux ayant été réalisés par la commune, la cession de la parcelle concernée (AI 611) n'ayant jamais été effectuée, il est maintenant nécessaire de régulariser cette situation en acquérant cette parcelle à titre gratuit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée n° AI 611 à titre gratuit,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_071

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES –
INTERVENTION D'URGENCE SUR LA TOITURE DE LA HALLE**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme propose au conseil municipal de demander une subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'intervention d'urgence sur la toiture de la Halle, dont le coût est décomposé de la manière suivante :

- frais de maîtrise d'œuvre : 900 € H.T.
- travaux de recalage des lauzes : 7 880 € H.T.

Coût total de l'opération : 8 780 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention, la plus importante possible, auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'opération d'intervention d'urgence sur la toiture de la Halle
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_072

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DEPARTEMENT DE L'ISERE –
INTERVENTION D'URGENCE SUR LA TOITURE DE LA HALLE**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme propose au conseil municipal de demander une subvention auprès du département de l'Isère pour l'intervention d'urgence sur la toiture de la Halle, dont le coût est décomposé de la manière suivante :

- frais de maîtrise d'œuvre : 900 € H.T.
- travaux de recalage des lauzes : 7 880 € H.T.

Coût total de l'opération : 8 780 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention, la plus importante possible, auprès du département de l'Isère pour l'opération d'intervention d'urgence sur la toiture de la Halle

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_073

APPROBATION DE TARIFS « MANIFESTATIONS »

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charges des finances, propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les manifestations communales :

Halloween stand artisan :

- 25 € de 0 à 4 ml (forfait)
- 5 € le ml supplémentaire
- électricité gratuite

Inscription Cluedo :

5 € par personne

Marché de Noël stand artisan :

- 50 € de 0 à 4 ml (forfait)
- 60 € pour 5 ml
- 70 € pour 6ml
- 40 € pour une cabane
- 40 € pour une place sous chapiteau
- électricité gratuite

Foires aux dindes :

- 20 € de caution pour réservation de place (encaissable en cas de non présentation le jour de la foire)

Buvette :

- Vin chaud : 2 €
- Soupe : 2 €
- Chocolat chaud : 2 €
- Soda et jus de fruits au verre : 1,50 €
- Kir : 2,50 €
- Vin (verre) : 2 €
- Vin (bouteille) : 10 €
- Café : 1 €
- Hot dog : 2,50 €
- Sandwich : 3 €
- Frites barquette : 3,50 €
- Crêpe sucre : 2 €
- Crêpe garnie : 2,50 €
- Gaufre : 2 €
- Barbecue : 5 €
- Bière (verre) : 2,50 €
- Bière Ursulines (verre) : 3,50 €
- Eau (grande bouteille) : 2 €

- Part de gâteau : 2 €
- Menu (plat chaud, fromage, dessert) : 18 €

Ateliers : 2 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_074

**APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 3 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC (SEDI) – RÉNOVATION LUMINAIRES SUD**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charges des finances, propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Prix de revient prévisionnel T.T.C. estimé de l'opération : 217 675 €
Montant total des financements externes : 80 332 €

Participation du SEDI aux frais : 7 774 €
Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 129 569 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante du SEDI

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 217 675 €
Financements externes : 80 332 €
Participation prévisionnelle : 137 342 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Ce n'est pas cette somme dont on avait décidé de repousser le paiement ?

Alain BAYART : Non, c'est la 3ème tranche, on paye 20 % à la commande au SEDI et 50 % 2 mois après le début d'exécution des travaux. Donc voilà, c'est pour ne pas prendre de retard sur la 3ème tranche, dès que la 2ème est terminée, on peut enclencher directement sur la 3ème derrière sans être obligé d'attendre un conseil municipal comme par exemple on l'a fait pour la 2ème tranche. Mais bon, de toute façon ce sera décalé sur l'année 2020, au pire on aurait à payer 20 % des 137 342 €.

Alexandre FLORES : Sur l'aménagement là-bas ce sont à peu près 40 ou 50 m qui sont concernés ?

Alain BAYART : Plus que ça, on va également sur la route de Siccieu, il y a des bordures à

mettre etc.

Alexandre FLORES : D'accord. Et le projet sommaire nous plaçait à combien ? On avait pas parlé de 120 000 € ou 130 000 € ?

Alain BAYART : On avait parlé de 135 000 €, mais bon on va d'abord finir...

Alexandre FLORES : 135 000, 320...

Alain BAYART : 320 000. Je pense qu'on s'est assez expliqués en commission vendredi.

Alexandre FLORES : Oui mais nous n'étions pas tous là. C'est pour ça que je me permets de rappeler ces choses-là.

Monsieur le maire : Je ne sais pas si vous avez lu le Dauphiné mais il y a un débat dans certaines communes où on arrête l'éclairage à 23h00 pour le reprendre à 5h00. Donc nous, nous allons baisser l'intensité mais nous n'allons pas arrêter l'éclairage.

Daniel HODIESNE : Vous savez que le SEDI a changé de nom depuis peu, Territoire Energie Isère.

D2019_075

**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN
DIFFICULTÉ (RASED)**

Monsieur Denis GASC, Adjoint aux affaires scolaires, propose au conseil municipal d'approuver la convention relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté entre la commune de Pont de Chéruf et la commune de Crémieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la commune de Pont de Chéruf et commune de Crémieu relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_076

**APPROBATION CONVENTION ANCRAGE DE CAMERA SUR FAÇADES D'IMMEUBLES
– VIDEOPROTECTION**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'ancrage de caméras et de coffrets électriques sur les façades d'immeubles autour de la Halle dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection.

Les immeubles concernés sont les suivants :

Registre délibérations année 2019

- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 324 au 8 rue Lieutenant Colonel Bel, 38460 Crémieu
- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 360 au 28 rue Lieutenant Colonel Bel à 38460 Crémieu
- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 691 au 18 rue Lieutenant Colonel Bel, 38460 Crémieu
- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 183 au 1 rue Porcherie, 38460 Crémieu
- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 192 au 21 rue Porcherie, 38460 Crémieu
- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 755 au 27 rue Porcherie, 38460 Crémieu
- Immeuble situé sur la parcelle cadastrée AE 249 au 3 Place de la Poype, 38460 Crémieu

Chaque immeuble fera l'objet d'une convention spécifique signée entre la commune et les propriétaires ou copropriétaires concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 17

- **APPROUVE** la convention d'ancrage de caméras sur les façades d'immeubles autour de la Halle dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection.
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : On avait exprimé lors de l'examen du budget une position disant qu'il y avait d'autres priorités dans le financement d'investissements sur la commune que ces caméras donc nous allons nous abstenir pour cette délibération.

Monsieur le maire : Nous continuerons à mettre des caméras car on s'aperçoit que pour la sécurité et également pour les services de sécurité, quand il se passe un problème sur la ville, ils nous demandent de voir les films pour retrouver des indices...

David MICHELLAND : Pour le coffre de la mairie ça n'a pas servi.

Joseph ASLANIAN : Ce n'était pas performant, c'est pour ça qu'on remet tout à plat.

Monsieur le maire : Il faut dire que nous étions une des premières communes à avoir mis la vidéoprotection et nos appareils ont vieilli et le système ne fonctionnait plus beaucoup ou mal, donc on a remis un nouveau système qui lui est performant.

Alexandre FLORES : Je n'ai plus en tête le montant global ?

Alain BAYART : Trois fois 72 000 €, donc 216 000 € au total.

D2019_077

APPROBATION DU BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET PERRINE CANAUD POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Monsieur le maire propose d'approuver le bail professionnel entre la commune de Crémieu et Mme Perrine CANAUD pour l'installation d'un cabinet d'ophtalmologie dans l'ancienne usine Grammont, pour un loyer de 24 000 € par an, conformément à l'avis du service des domaines joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail professionnel entre la commune de Crémieu et Mme Perrine CANAUD pour l'installation d'un cabinet d'ophtalmologie conformément aux stipulations dudit bail,
- **AUTORISE** le maire à signer ce bail et tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : C'est elle qui a financé les travaux donc au niveau du loyer, il y a une avance ? Comment ça se passe ?

Monsieur le maire : Il y aura un prix au m², 24 000 € par an.

Philippe NARTZ : Elle a financé les travaux et donc à concurrence il y aura un changement de bail ?

Denis GASC : En fait dans le bail professionnel il y a un local nu qui est loué, elle finance la totalité des travaux et elle va vraisemblablement dans sa comptabilité amortir les travaux mais il n'y a pas de contreparties, la commune n'a pas juridiquement la possibilité de contrepartie sur le loyer. Le loyer est fixé à 24 000 € par an, validé par les services des domaines et il n'y a pas de contreparties, ce n'est pas possible. Le bail va être révisé annuellement et pour les 10 prochaines années, à part cette révision annuelle il n'y aura pas de renégociation du loyer. Il fallait que le bail soit sur une durée minimum de 6 ans et donc 10 ans car elle a investi beaucoup d'argent dans ces locaux, il faut donc qu'elle ait suffisamment de temps pour amortir son investissement. Mais c'est plutôt très équilibré.

David MICHELLAND : Je n'ai pas compris. Il va être modifié le bail ?

Monsieur le maire : Il va être modifié à la marge sur deux ou trois points.

Denis GASC : Je crois qu'il y avait une discussion sur une prise d'effet au 2 novembre mais j'en ai pris compte dans la dernière version, ensuite quelque chose sur laquelle on ne peut pas abonder c'était le fait de prévoir une clause de non concurrence dans le bail, mais cette notion de non concurrence n'existe pas et n'est pas légale, la commune ne peut pas s'engager à ne pas louer à d'autres professionnels d'ophtalmologie une partie des locaux et sur le dernier point ils souhaitaient connaître précisément la désignation du bail de manière précise, car ils veulent se protéger et c'est tout à fait légitime, si dans 10 ans la commune ne renouvelle pas le bail, qu'il y ait une obligation de remettre en état primitif, c'est-à-dire

comme ils ont trouvé le local avant travaux.

David MICHELLAND : Et donc on vote un texte qui va être modifié ou non ?

Monsieur le maire : S'il y a modification, il y aura un avenant, qui sera voté en conseil municipal. Mais on a été obligés de faire rapidement car elle a fait des emprunts et sa banque veut des garanties.

Alexandre FLORES : C'est effectivement très bien qu'elle vienne. Moi je suis étonné de cette surface, 235 m², toutes les fois où je suis allé chez l'ophtalmo ce n'était pas aussi grand...

Monsieur le maire : Elle fait une clinique.

Didier DEMARS : La chirurgie ça prend de la place. Et puis elle a un système de fonctionnement avec du personnel, Les paramètres oculaires vont être pris par un professionnel qui sera un employé et elle s'occupera des prescriptions et du nécessaire après. Donc il y aura plusieurs personnes qui vont travailler dans ce cabinet.

Monsieur le maire : Une autre information, la commune a signé l'acte de donation du Clos Bouillet, nous sommes donc propriétaire de ce tènement. Donc si nous voulons engager un projet dans l'avenir, il va falloir trouver des financements et chercher toutes les possibilités de subventions, et c'est pour ça que la Région a acté les petites cités de caractère, qui étaient autrefois uniquement sur la Région Auvergne, et nous pouvons en bénéficier. La délibération que je vous ai proposée tout à l'heure c'est l'adhésion à cette association des petites cités de caractère.

David MICHELLAND : Et donc on ne sait pas ce que c'est.

Céline CLAPISSON : Oui, en quoi ça consiste exactement ?

David MICHELLAND : Je comprends pas, pourquoi on le fait maintenant, pourquoi on attend pas un prochain conseil... ?

Monsieur le maire : Je vais être plus précis. Il y a des dates et nous avons adressé le dossier aujourd'hui car c'était la date limite, sinon nous perdons un an et donc des possibilités de subventions pour l'année prochaine. Nous avons donc envoyé un dossier de présentation de la commune, qui va ensuite passer devant une commission etc...il y a toute une procédure et nous avons besoin d'une délibération pour cela. Mais on vous donnera toutes les informations nécessaires.

Georges MAGNIN-FIAULT : Et l'adhésion est de combien ?

Monsieur le maire : On ne sait pas encore mais on vous le dira, ce n'est pas très élevé, c'est un montant par habitant.

Alain BAYART : Cela permet d'avoir des subventions derrière.

Georges MAGNIN-FIAULT : Oui enfin il faut voir en fonction de l'adhésion si c'est intéressant ou non.

Monsieur le maire : Il y a beaucoup de communes qui sont membres des petites cités de caractère mais dans la Région Rhône-Alpes, nous serons la première. Cela fait un petit moment que nous avons le dossier mais comme la situation avec le Clos Bouillet s'est débloquée récemment, il faut passer maintenant dans la phase d'engagement.

Pascal ROCHE : La cotisation est de combien ?

Monsieur le maire : On vous dira.

Pascal ROCHE : On vote un truc mais on a pas le montant.

Monsieur le maire : Bah le montant...

Pascal ROCHE : C'est un montant annuel ?

Monsieur le maire : Oui c'est annuel bien sûr. C'est tant par habitant, ce n'est pas un montant élevé. Mais aujourd'hui c'est un engagement pour l'année prochaine.

Pascal ROCHE : Et en termes de subvention, on a une idée des taux de subvention, ou des types de projets... ?

Monsieur le maire : Il fallait présenter un projet pour pouvoir être acté, donc nous avons présenté le Clos Bouillet.

Pascal ROCHE : Avec de la matière ?

Monsieur le maire : Non. C'est seulement, nous sommes propriétaire d'un site qui méritera un investissement lourd, sans définir ce qui sera dans ce site. Avec photos à l'appui, documents etc...pour qu'ils puissent se rendre compte que ce sont les anciens remparts de Crémieu et c'est un site admirablement bien placé pour la valorisation du patrimoine.

Georges MAGNIN-FIAULT : Alors on va bénéficier de subventions mais quels sont les organismes qui les délivrent ?

Monsieur le maire : La Région, le Département et la DRAC éventuellement. Quand nous avons fait venir le directeur de la DRAC M. PROSIC, nous lui avons montré le site et il est prêt à nous aider. Il faut bien reconnaître que ce sont les derniers gros investissements à faire pour le patrimoine de Crémieu, et avec un projet qui n'est pas encore arrêté.

Alexandre FLORES : Non, ce n'est pas le dernier gros investissement que nous aurons à faire pour le patrimoine de Crémieu.

Monsieur le maire : Non bien sûr mais quand je dis ça, je parle de reconstruction.

Alexandre FLORES : Ah oui d'accord.

Monsieur le maire : Le reste est en cours.

Alexandre FLORES : Pour l'instant c'est du hors bilan.

Monsieur le maire : Vous voyez, 75 centimes par habitant, annuel.

David MICHELLAND : On a toujours pas assez d'informations pour voter.

Sabrina SALERNO : Est-ce qu'on pourrait en avoir plus d'informations, savoir quels sont les projets... ?

Monsieur le maire : Mais aujourd'hui c'est difficile...il faut se rappeler nous étions avec un bail emphytéotique sur ce Clos Bouillet, malheureusement nous ne pouvions pas faire d'investissements du fait que nous n'étions pas propriétaire. C'est un dossier difficile et je ne vais pas vous dire aujourd'hui « on va faire ci ou ça », on a fait faire une étude par un

architecte du patrimoine, que vous avez vue, mais honnêtement c'est un espace sensible. La fondation Renaud pensait en faire une opération immobilière, mais ils sont venus me voir il y a quelques mois, car ils voulaient faire une donation du site à la commune...

Alexandre FLORES : Opération immobilière ? Ils parlaient de faire un musée, pas des logements...

Monsieur le maire : Si si. Vous savez...ça a été très lourd...

Alexandre FLORES : Ah bah vous en avez déjà parlé 20 fois et nous savons comment ça s'est passé oui.

Monsieur le maire : Monsieur RENAUD nous a dit qu'il donnait ce bien à condition d'en faire une salle d'exposition et on avait même dit que cette salle porterait le nom de Jean-Jacques RENAUD, puis le vice-président de la fondation RENAUD, Michel RIVOIRE, a quitté la fondation, une nouvelle équipe est arrivée et ils sont venus voir le site et comme ils sont en déficit...

David MICHELLAND : On est plus sur le sujet. On parlait des petites cités de caractère.

Sabrine SALERNO : C'est par rapport au Clos Bouillet, du coup on va adhérer à petites cités de caractère pour faire une étude en quelque sorte, pour nous aider à faire le projet. Est-ce qu'on ne pourrait pas demander à une école d'architecture de nous aider à trouver le projet ?

Monsieur le maire : Aujourd'hui j'ai voulu retracer, car c'est la question, de la fondation qui pensait en faire une opération immobilière...

David MICHELLAND : Mais c'est pas le sujet, le sujet c'est l'adhésion à une association.

Monsieur le maire : Je termine. Quand ils sont venus me voir ils m'ont dit « on vous donne » je leur ai dit « non, gardez puisque vous voulez en faire une opération immobilière » en sachant bien qu'ils ne pouvaient rien faire, car on leur avait dit qu'à Crémieu il y a l'ABF, la DRAC etc...qui décident de ce qu'il faut faire, et c'est à ce moment-là qu'ils vont vouloir donner, mais c'est un cadeau empoisonné, mais c'est de la responsabilité de la commune de récupérer ce site qui a un intérêt historique, patrimonial et essentiel pour Crémieu.

David MICHELLAND : Mais on partage cet avis.

Monsieur le maire : On a fait faire une étude par M. POULAIN, l'architecte du patrimoine, que vous avez pu voir, mais aujourd'hui nous en sommes propriétaire et je ne m'avancerai pas à dire comment on peut porter cette étude financièrement. La première estimation était de 3 millions d'euros, donc il faudra trouver des financements et c'est pour cela qu'entre autres, la subvention des petites cités de caractère sera un plus pour l'avenir.

Alexandre FLORES : J'ai toujours du mal à me dire qu'un « non projet » coûte 3 millions d'euros. Mais passons.

Monsieur le maire : J'ai pas dit « un non projet », j'ai dit nous avons fait faire une étude par l'architecte du patrimoine, qui vous a été montrée, et ce projet s'élevait à 3 millions d'euros.

Pascal ROCHE : Je ne suis pas sûr qu'on puisse demander une subvention en 2020 dans la mesure où aujourd'hui on a pas de projet. Donc je pense qu'on peut attendre un peu avant de faire cette adhésion, ça me paraît pas si urgent que ça.

Monsieur le maire : Ces petites cités...il y a toute une démarche qui est longue, ça va

passer en commission, le projet ce sera 2020-2021, il faut qu'il y ait un accord, ça ne se fait pas comme ça.

Pascal ROCHE : C'est ce caractère d'urgence qui me dérange un peu, le besoin urgent de faire ça tout de suite alors qu'on a pas de projet.

Joseph ASLANIAN : C'est 2 500 € l'adhésion.

David MICHELLAND : Non mais encore une fois c'est une question de méthode. On est devant le fait accompli sur un truc qu'on ne connaît pas, qu'on ne maîtrise pas...

Joseph ASLANIAN : Parce qu'il y avait urgence.

David MICHELLAND : Peut-être, mais nous on ne trouve pas qu'il y a urgence justement. Vous avez proposé au vote, on a dit « contre », après passez à la suite, est-ce qu'il y a des abstentions etc., c'est fait.

D2019_078

DEMANDE D'ADHESION AU LABEL "PETITES CITES DE CARACTERE"

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer au label "Petites cités de caractère" dont l'objectif est de promouvoir la sauvegarde du patrimoine communal comme levier de développement du territoire. L'action du réseau « Petites cités de caractère » est d'accompagner la commune dans son développement et respect du patrimoine en fédérant différents acteurs autour de cet objectif.

Pour faire partie du réseau « Petites cités de caractère », quatre critères sont indispensables :

- Village ou ville de moins de 6 000 habitants ;
- Une protection au titre des Monuments Historiques, ou au titre d'une ZPPAUP, AVAP, plan de sauvegarde et de mise en valeur etc ;
- Un bâti suffisamment dense pour donner l'aspect d'une cité, un patrimoine architectural de qualité et homogène, exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire ;
- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

Ces engagements et critères préalables correspondent à la politique de la commune depuis plusieurs années (conservation, réhabilitation, mise en valeur, manifestations culturelles etc.).

Le tarif d'adhésion annuel au label « Petites cités de caractère » est composé de la manière suivante :

400 € plus 1,72 € par habitant, et 400 € supplémentaires la première année (soit 800 € + 1,72 € par habitant pour la 1ère année)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Contre : 4

Abstentions : 0

pour : 19

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de Crémieu au label « Petites cités de caractère »
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Vous savez, la semaine dernière dans le cadre du projet Unesco, est venu nous voir M. FAVEL, le chef du département des affaires européennes et internationales, président du comité de la culture du patrimoine et du paysage du conseil de l'Europe, direction générale des patrimoines, au ministère de la culture. Pour faire avancer notre dossier, pour que nous puissions avoir son avis, ses conseils, et nous avons son soutien. Il faut faire un comité scientifique et toutes les démarches nécessaires. Nous l'avons emmené au Clos Bouillet, il nous a dit que ce site était extraordinaire, pour la valorisation du patrimoine, cela fait partie des projets futurs pour Crémieu. Aujourd'hui nous gérons Crémieu et c'est notre projet.

Adjoint :

Alain BAYART : Un point sur la mise à jour et la modification partielle de la numérotation. Nous allons vous faire passer le dossier complet puisque Laurent GRANDJACQUES fait un très gros travail sur la numérotation, de façon à ce que vous puissiez regarder et qu'on passe ça en délibération dans un prochain conseil municipal, car il y a des délais à respecter, avec la Poste, avec le cadastre etc., et une fois que tout ça sera revenu, notamment du cadastre, on aura trois semaines pour prévenir nos administrés du changement de numérotation. Je vous demanderais de regarder les quartiers qui vous intéressent pour voir s'il n'y a pas d'erreurs, parce qu'on peut encore faire des modifications sans problème, afin d'éviter des soucis par la suite.

Les travaux du carrefour de la Porte Neuve vont démarrer la semaine prochaine car nous avons eu les accords du département sur les derniers plans proposés car ils nous avaient demandé de refaire des modifications sur ce carrefour, ce qui a été fait par le bureau d'études. Nous attendons un mail de confirmation probablement demain ou après-demain de façon à ce qu'on puisse démarrer les travaux normalement et sereinement à partir de lundi, car nous voulons faire ces travaux pendant les vacances scolaires pour gêner le moins possible l'évolution notamment des cars scolaires.

David MICHELLAND : Du coup c'est le département qui autorise et c'est la commune qui prend la décision de faire les travaux ?

Alain BAYART : Oui car ce sont deux voies départementales donc nous sommes soumis à l'accord du département. Si le département dit non on ne peut pas faire les travaux, et c'était le cas car si deux bus ou deux camions se croisent, il n'y a pas la place, donc ils n'autorisent que lorsque le carrefour est parfaitement sécurisé, quand bien même il serait dangereux avant travaux.

Joseph ASLANIAN : Et on a également l'accord de l'ABF.

Philippe NARTZ : On a un accord écrit ?

Joseph ASLANIAN : Oui, il y a une déclaration préalable qui a été déposée. Mme FLEURQUIN, qui est partie à Nantes, tenait absolument à viser cette déclaration préalable avant de partir de l'Isère.

Monsieur le maire : Un courrier avait été adressé par vous quatre au président du département, avec copie au préfet, copie à l'ABF, copie au maire, j'ai regretté que vous ne l'ayez pas envoyé au président MACRON...

David MICHELLAND : Ce n'est pas nous qui l'avons envoyé. C'est l'association.

Monsieur le maire : « Les amis des citoyens de Crémieu ».

David MICHELLAND : Oui, ce n'est pas nous.

Monsieur le maire : Vous en faites partie.

David MICHELLAND : Oui, on est membres, mais ce n'est pas nous qui...

Monsieur le maire : Bon, voilà.

Alexandre FLORES : Non, vous ne pouvez pas nous accuser de ça.

David MICHELLAND : Ce n'est pas nous quatre en tout cas, voilà.

Alexandre FLORES : Et puis d'abord ce n'est pas forcément mal ce que cette association s'est permis de faire. Vous n'allez pas nous les ACPC...euh nous les CPC, nous assimiler aux ACPC. On ne vous renvoie pas toujours vers Les Républicains, Wauquiez, Copé, Fillon etc.

Monsieur le maire : Mais moi je ne fais pas de courrier. Les ACPC s'est donc vous, vous venez de le dire.

Pascal ROCHE : Le courrier est signé par qui ?

Monsieur le maire : C'est signé « pour les ACPC, la présidente Lucinda DOS SANTOS ».

Pascal ROCHE : Bah voilà. Ce ne sont pas les élus.

David MICHELLAND : En tant qu'élus, on a présenté des démarches, là ce n'est pas une démarche en tant qu'élus.

Pascal ROCHE : Ceci étant il y a quand même des questions qui se posaient. Moi personnellement j'ai posé une question à la réunion publique, sur les voies de passage des pistes cyclables, il y a d'autres choses qui se posent comme l'assainissement collectif, est-ce qu'il va falloir travailler ça ?

Alain BAYART : On en a parlé en commission vendredi, de toute façon pour l'instant le boulevard de la Porte Neuve n'est pas remis en cause, il y a un projet sur la Porte Neuve qui n'est pas arrêté et qui n'est pas définitif et effectivement quand on lancera l'opération du boulevard de la Porte Neuve, bien évidemment on va réfléchir aux assainissements, puisque l'assainissement démarre juste après le café des Remparts.

Pascal ROCHE : D'accord, mais est-ce que ça ne touchera pas le carrefour ?

Alain BAYART : Non absolument pas, puisque ce sera après le carrefour.

Pascal ROCHE : D'accord. Par contre sur le passage des vélos, le carrefour il est impacté. Si c'est pas prévu dans le carrefour, il va falloir refaire quelque chose. C'est pour ça qu'on vous dit, est-ce qu'il y a urgence ou est-ce qu'on peut encore réfléchir un petit peu.

Alain BAYART : Il y a urgence puisqu'il y a une réelle dangerosité à ce carrefour...

Pascal ROCHE : ça fait 20 ans que j'habite à Crémieu et ça fait 20 ans que j'entends ça...

Alain BAYART : Bah justement, ça fait 20 ans donc à un moment donné il faut bien faire quelque chose...

Pascal ROCHE : Je passe régulièrement en vélo...

Didier DEMARS : On est 4 ou 5 ici à passer plusieurs fois par jour et je peux vous dire que c'est dangereux et la population des communes d'Optevos, de Siccieu...

Pascal ROCHE : Je ne doute pas que ce soit dangereux mais...

Didier DEMARS : Je peux finir ?

Alexandre FLORES : C'était criminel de ne pas l'avoir fait avant alors.

Didier DEMARS : Est-ce que je peux finir ?

Pascal ROCHE : Non mais je suis convaincu que c'est dangereux, ce n'est pas la peine d'insister là-dessus...

Didier DEMARS : Je ne peux pas m'exprimer puisqu'on me coupe la parole systématiquement.

Monsieur le maire : Vous vous êtes toujours opposés à tout.

Pascal ROCHE : Non pas du tout...

Monsieur le maire : Les crémolans jugeront. On a pris la décision et la réalisation se fera pour les vacances de la Toussaint.

Alexandre FLORES : Vous ne pouvez pas nous dire que nous nous opposons à tout, ce n'est pas vrai.

Monsieur le maire : Si.

Alexandre FLORES : Mais reprenez tout, vous verrez.

Monsieur le maire : Bien sûr.

Joseph ASLANIAN : Je voudrais m'adresser au directeur régional adjoint de l'Onema, on a reçu un mail ce matin de l'agence de l'eau qui nous dit que ses versements cessant le 27 novembre, si on ne lui donne pas l'attestation demandée de bonne exécution des travaux avant le 20 novembre, on perdra 20 % de cette subvention, comme on doit se rencontrer le 22, est-ce qu'on peut envisager de...

David MICHELLAND : C'est une discussion privée.

Pascal ROCHE : Il s'agit des travaux le long du ruisseau, il y a des plantations qui doivent être faites le long et pour l'instant il n'y a eu que des plantations paysagères, donc le bureau

d'études n'a pas fait son boulot comme il faut à mon avis, mais je vous l'ai signalé pour qu'on en discute de manière à compléter ces travaux de quelques plantations et ça peut tout à fait être fait sans problème, je peux tout à fait faire l'attestation...

Joseph ASLANIAN : On sera dans les temps, on ne va pas perdre 20 % ?

Pascal ROCHE : Bah, ça dépend de la discussion que nous aurons et ce sur quoi nous allons nous mettre d'accord, mais je pense que ça ne posera pas de problème.

Emmanuelle GOICHOT : On n'a rien compris, de quoi s'agit-il ?

Joseph ASLANIAN : L'agence de l'eau nous a alloué une subvention de 110 000 € pour l'aménagement des jardins Allègre et la renaturation du ruisseau de Vaud. On arrive en fin de validité de cette subvention, pour toucher le solde, nous devons envoyer à l'agence de l'eau une attestation de bonne réalisation des travaux délivrée par l'Onema à l'agence de l'eau. Et si cette attestation ne parvient pas, d'après l'agence de l'eau, avant le 20 octobre, on perd 20 % de subvention de 110 000 € ce qui fait plus de 20 000 €, voilà. Et donc on doit se rencontrer avec Pascal ROCHE qui est le représentant de l'Onema sur le terrain, mais c'est le 22, c'est pour ça que j'avais un peu une inquiétude...

Daniel HODIESNE : Non, c'est le 20 novembre plutôt ?

Joseph ASLANIAN : Euh oui, le 20 novembre et on se rencontre le 22 octobre sur le terrain.

Pascal ROCHE : A mon avis il n'y aura pas de problème.

Joseph ASLANIAN : Les travaux de sécurisation de la station de pompage de Prajot ont commencé. Le syndicat du Girondan a engagé les travaux pour sécuriser le puits de captage, cela nécessite l'alternat de circulation sur la route de Leyrieu pendant un mois. La première opération est la mise en place de buses pour récupérer les eaux d'un camion en cas de pollution, ensuite il y a un mur en pierres sèches remarquable qui va être remonté, avec les pierres qu'on a récupérées du mur remarquable qu'on a démoli, ensuite il y aura une clôture, qui sera paysagée et après il y aura un merlan.

David MICHELLAND : Ce serait chouette qu'elle soit remarquable la clôture.

Joseph ASLANIAN : Elle sera remarquable. Le transfert du Girondan et du SIEPC va se faire au 1^{er} janvier 2020 à la régie de la communauté de communes, donc tous les syndicats d'eau et d'assainissement vont être transférés à la communauté de communes et donc j'ai eu l'accord du président du Girondan de réaliser la partie assainissement de la montée du château avant le 31 décembre.

Monsieur le maire : Nous avons également sollicité le Girondan pour l'assainissement de la Porte Neuve.

Georges MAGNIN-FIAULT : ça a toujours été un problème l'assainissement là-bas.

Joseph ASLANIAN : Oui, il y a des stations de relevage, des maisons qui ne sont pas reliées...

Monsieur le maire : Mais le Girondan est au courant.

Joseph ASLANIAN : Sauf qu'ils ne feront rien d'ici le 1^{er} janvier et après...

Monsieur le maire : Non mais d'ici le 1^{er} janvier ce n'est pas grave, ça se fera dans la suite des travaux.

Joseph ASLANIAN : Et enfin l'aménagement du parking des écoles en face du restaurant scolaire va démarrer le 1^{er} jour des vacances de la Toussaint.

Denis GASC : Il faut qu'on se voie pour essayer de prévoir des chicanes et éviter que des vélos aillent trop vite sur la voie verte et se ramassent des enfants au bout.

Joseph ASLANIAN : On en parlera à la réunion de chantier. Sauf qu'après le problème est que les véhicules de sécurité ne pourront pas passer...

Denis GASC : Si si justement, on avait dit qu'on pourrait prévoir quelque chose pour cela...

David MICHELLAND : Il y a déjà des chicanes avec des barrières bois non ?

Denis GASC : Non mais c'est pour la partie entre la salle audio et le restaurant scolaire.

David MICHELLAND : Ah d'accord, donc ce n'est pas la voie verte, mais les vélos n'ont pas le droit de rouler sur cette partie ?

Monsieur le maire : Si, si.

Joseph ASLANIAN : Il y a des mobylettes qui passent vite.

Denis GASC : Oui, il y a tout qui passe...

Patricia SALAGNON : On a arrêté la date de l'arbre de Noël, ce sera le 13 décembre, vous recevrez une invitation, vous penserez bien à répondre. Ce sera au restaurant scolaire comme l'année dernière. Nous avons fait une opération d'affichettes sur les containers jaunes pour que les citoyens compactent les déchets car on s'est rendu compte qu'ils étaient très rapidement pleins. Cela veut dire que les gens trient de plus en plus et c'est une bonne chose, mais pas contre ça déborde rapidement. Donc le SMND est au courant et ils vont essayer de les vider le plus souvent possible.

Nous avons rencontré avec le maire des habitants du Jardin des Pages, qui veulent faire un compostage collectif et donc on doit mettre ça en place avec eux rapidement et j'ai eu un contact avec une dame du Clos Delphinal qui souhaite également mettre un compostage collectif en place.

Nous avons un souci avec la ruche pédagogique. A l'époque, le choix le plus judicieux était la colline Saint-Hyppolite, mais il s'avère que ce n'était pas l'emplacement idéal car elle est isolée, sujette aux dégradations, c'est très venté ce qui n'est pas bon pour les abeilles et c'est le 2^{ème} essaim qui meurt, donc j'ai pris contact avec une autre association, qui nous propose un partenariat à l'année de 274 €, pour l'entretien de la ruche d'une part et pour organiser des actions pédagogiques d'autre part (écoles etc.). Le souci est qu'il faut remettre la ruche en état (environ 900 €) et il faudra la déplacer dans tous les cas.

Didier DEMARS : Est-ce que tu pourrais proposer ça à la mairie de Villemoirieu ? Notre association environnementale avait financé leur ruche pédagogique et elle ne marche pas et nous sommes un peu désolés de voir ça car c'est un gros investissement et nous avons contacté plusieurs fois le maire, si jamais tu as une solution il faudrait leur en parler aussi.

Patricia SALAGNON : Oui, pas de soucis.

Pascal N'KAOUA : Je reviens sur le SMND, cet été ils ont connu des soucis de ramassage ?

Patricia SALAGNON : Oui, cet été ils ont eu des soucis avec un camion benne de

ramassage, qui n'a pas pu être réparé tout de suite car ce sont de grosses réparations et ils ont eu pas mal de problèmes de personnel également, donc ils ont eu beaucoup de soucis de ramassage. Mais ils ont fait un courrier, on l'a mis sur Facebook, on a communiqué là-dessus et apparemment c'est rentré dans l'ordre.

David MICHELLAND : Est-ce qu'on peut connaître le nom de l'association pour la ruche s'il vous plaît ?

Patricia SALAGNON : C'est MAKSIKA. J'ai eu M. Jean MOREL comme contact.

Denis GASC : Aux écoles le personnel éducatif est vraiment exemplaire, on avait demandé à mettre en place des ateliers cette année à chaque récréation et cela se passe très bien, on a pas de soucis particuliers sur l'organisation, on en avait en revanche sur la propreté, nous avons mis en demeure le prestataire de respecter le cahier des charges car nous avons des espaces qui n'étaient pas suffisamment nettoyés. En ce qui concerne la restauration, il y a eu aussi des petites choses à recadrer cette semaine, sinon tout se passe globalement bien. Au niveau des enseignants, nous avons des enseignants bien investis, qui ont plein de projets. En maternelle ça a été un peu compliqué car il y a eu un enseignant qui était arrêté, qui a été remplacé, on avait le poste de direction qui a été difficile à stabiliser depuis le début de l'année car il y a eu beaucoup de formations, beaucoup de choses, en tout cas l'éducation nationale nous a assuré des remplacements au pied levé et ça a bien fonctionné.

En ce qui concerne la sécurité, vous avez pu remarquer qu'à l'école nous avons changé le dispositif, il y a encore des petits réglages à mettre en place. Donc quand on rentre dans l'école il y a un visiophone, le visiophone sonne sur l'Androïd d'un enseignant, et l'enseignant, chacun à tour de rôle, peut ouvrir ou fermer les portes des écoles. C'est ce qu'on appelle un système Intratone, c'est plutôt très bien et on souhaiterait l'étendre en maternelle. Cela fait partie des projets que j'aimerais voir aboutir en maternelle l'année prochaine.

Monsieur le maire : Nous avons reçu comme chaque année les enseignants, ainsi que l'inspecteur de l'enseignement, le directeur adjoint du collège, les délégués de l'éducation nationale et ils se sont tous félicités des bonnes relations entre l'école et la municipalité et Denis en est le grand animateur.

Françoise SAUVAGEOT : Je voulais juste vous informer que nous avons trouvé des locaux à mettre à la disposition d'une association de Qi Gong qui était demandeuse depuis un certain temps ainsi qu'un groupe de musique qui se nomme Melting Pot. Le concert de jazz du 29 septembre s'est très bien passé, il n'y a jamais eu autant de monde et je tiens particulièrement à remercier Denis et Fabien qui se sont déplacés pour donner un coup de main.

Monsieur le maire : Ce concert était de grande qualité, il y avait beaucoup de monde, les gens dansaient...

Denis COGNET : Un très bon jazz.

Monsieur le maire : Oui effectivement, un groupe de Chassieu, mais c'est une grosse organisation effectivement et je tiens au nom de toute l'équipe à remercier celles et ceux qui ont participé, car il faut leur mettre les chaises, les enlever, on leur offre un pot ensuite...

Françoise SAUVAGEOT : Et c'est souvent là que ça s'éternise. Plus les chaises qu'il faut enchaîner aux chariots etc...

Monsieur le maire : Par ailleurs, le CROSS du collège aura lieu au pré Minssieux...

Françoise SAUVAGEOT : Oui, le 17.

Alexandre FLORES : Ce n'est pas sûr car c'est encore en discussion, le pré Minssieux risque d'être très boueux et les professeurs de sport ont l'air de dire qu'ils attendaient encore un petit peu avant de confirmer.

Monsieur le maire : Nous leur avons donné notre accord, on leur a dit également qu'il pouvait utiliser le local des médiévales pour leur abri.

Didier DEMARS : Comme chaque année la remise des prix du fleurissement le samedi 16 novembre à 10h45 et cette année nous allons adjoindre une 2ème réception que nous allons faire à 10h00 pour les bacheliers de la commune. Nous avons pu avoir cette année par l'académie de Grenoble la liste des bacheliers qui ont obtenu une mention au bac, 10 sur la commune de Crémieu, on leur remettra un bon d'achat dans les commerces de la ville.

Ensuite, vous avez eu la présentation tout à l'heure de Béatrice CORNIC, qui travaille pour la commune, elle a reçu cette semaine une formation chez Ligne Ovale pour le bulletin municipal. On ne fera pas de lettre d'info cette année au mois d'octobre, par contre les documents qui étaient prévus dans la lettre d'info vont certainement venir grossir le bulletin municipal que l'on fera en fin d'année et on y travaille dès à présent.

Ensuite concernant l'ambroisie sur notre commune, je voulais simplement vous informer que M. APRIOUX qui était co-référent avec moi de l'ambroisie sur le secteur a démissionné pour raisons de santé et personnelles, mais cette année on n'a pas fait énormément de travail, un seul signalement à un particulier au Jardin des Pages. Un signalement qui a échoué d'ailleurs, je n'ai pas eu de réponse, on a pas fait de mise en demeure...

Monsieur le maire : Si, on en a fait une par notre police municipale.

Didier DEMARS : Mais il n'a toujours pas bougé. On a quelques cas comme ça, on en parle avec l'ARS, ce n'est pas toujours facile. Par contre, nous pouvons remercier les services techniques qui sont intervenus sur plusieurs secteurs qui avaient été signalés sur la plateforme et qui ont été traités dans la semaine, ce qui veut dire que nous sommes plutôt bien au niveau de la plateforme. Il faut dire que cette année c'est la première fois qu'on ne fait pas de signalement sur une parcelle agricole, donc la campagne menée par la chambre d'agriculture commence à porter ses fruits et on a constaté sur les secteurs qui étaient toujours pratiquement les mêmes chaque année, tout a traité en même temps, déchaumage, fauchage, ou traitement par phyto, mais ça a été traité. Il y a un secteur qu'on pourrait faire mais ce n'est pas tout à fait sur notre commune, c'est la voie verte, où c'est encore limite. C'est important que les pouvoirs publics donnent l'exemple, histoire d'être légitimes lorsqu'on fait nos signalements.

Monsieur le maire : Nous avons fait dans la propriété EZT...

Didier DEMARS : Dans la propriété EZT nous avons eu plusieurs signalements notamment des Jardins des Pages, et j'étais allé voir sur place et effectivement on avait des plants de 80 cm, les services techniques sont allés les couper et on peut les remercier pour ça.

Pour le pôle santé, on est ravis d'accueillir le Dr CANAUD qui va être au rez-de-chaussée, on a vu que cela améliorerait drôlement l'esthétique du bâtiment, et au vu de la surface on peut estimer que ce seront 120 personnes pratiquement qui vont venir par jour. Donc c'est un influx de personnes énorme, et c'est seulement pour deux, quand ils seront quatre il faudra multiplier par deux, soit 240 personnes par jour. Et cela risque de faire un appel d'air pour d'autres professions, c'est quelque chose qu'il faut peut-être anticiper car ce bâtiment peut avoir une vocation complète de maison de santé à terme. On sait que sur le secteur on avait un déficit d'ophtalmos car il y en a deux qui étaient partis donc on peut estimer que d'ici 6 mois elle va intégrer deux autres ophtalmos, et on a le même déficit pour les cardiologues et radiologues, le bâtiment pourrait en accueillir et aider les gens à venir. Enfin c'est une idée...

Monsieur le maire : On va pouvoir faire un pôle santé de toute première qualité et il y a des spécialistes de la clinique de Bourgoin-Jallieu qui vont venir faire des consultations.

Didier DEMARS : On fait une réunion ce jeudi à 14h00 avec le Dr DERMER sur la possibilité d'installation de deux médecins généralistes. Il s'avère que pour la 1ère fois depuis longtemps, on pourrait éventuellement en accueillir un, deux et peut-être trois et on pourrait envisager des soutiens de notre part. Il faut souligner par ailleurs quelque chose d'extrêmement sympathique, c'est que le Dr TOULAS a donné l'intégralité de son matériel de consultation pour permettre déjà l'arrivée d'un remplaçant à partir du mois prochain, qui devrait travailler déjà trois ou quatre jours dans le cabinet du Dr DERMER et elle a déjà une remplaçante le jeudi, qui elle est thésée et donc installable tout de suite. Cette dame est en questionnement sur son installation et potentiellement elle aurait envie de s'installer à Crémieu mais ce sera l'exploitation du cabinet et le fonctionnement de la maison qui l'aidera à se décider.

Monsieur le maire : Alors, ça peut surprendre parfois ces médecins qui s'installent et qui sont un peu exigeants, et les anciens médecins se demandent pourquoi on leur apporte des aides alors que pour eux il n'y a rien eu. Mais maintenant c'est chose courante, j'ai eu l'occasion de voyager la semaine dernière, et dans les giratoires des différents départements, vous avez des « recherche médecins » un peu partout et même dans la région. Nous sommes ouverts et nous recevons...

Didier DEMARS : Il faut savoir que les communes vont jusqu'à fournir un local tout équipé pour l'installation d'un médecin, c'est entré dans les mœurs aujourd'hui, c'est critiquable peut-être mais c'est comme ça.

Pascal N'KAOUA : C'est pas normal. C'est pas normal car il me semble qu'il y a un serment pour les professions médicales, le serment d'Hippocrate, et je ne trouve pas normal ce mode de fonctionnement. Après c'est une opinion personnelle mais voilà, ces médecins qui vont où ils veulent en fonction d'intérêts personnels et financiers et pas en fonction de leur charge qu'ils ont choisie...

Didier DEMARS : Ils s'installent là où ils ont les meilleures propositions.

Monsieur le maire : Et le département de l'Isère leur donne des sommes importantes pour les faire venir.

Didier DEMARS : Sur les trois, il y en a deux qui se sont engagés auprès de l'Isère médecin pour s'installer à Crémieu, en fait il n'y a pas d'engagement véridique, c'est-à-dire qu'ils vont toucher les primes mais ils sont quand même libres, dans un an, un an et demi, de ne pas s'installer à Crémieu, voilà c'est comme ça. Et sur ceux qui obtiennent leur thèse, il n'y en a que 10 % qui s'installent en libéral, ce qui est très faible et c'est pour ça qu'il y a une pénurie. De plus il y a une féminisation énorme, les études sont tellement dures, la 1ère année est tellement sélective que les gens qui réussissent le plus sont les gens les plus matures et à 18, 19 ou 20 ans les plus matures c'est les filles. Donc on a des promotions à 75 % de filles. Et ces filles-là ne souhaitent pas forcément s'installer en libéral, il y en a, on en a deux sur Crémieu, mais ça pose problème, c'est comme ça.

Monsieur le maire : Un des médecins qui est actuellement interne à Vienne, qui a pris un engagement au niveau du département, et bien il faut lui trouver un appartement etc...voilà, il y a des engagements pour les attirer. Et c'est général, car s'ils ne viennent pas ici, ils vont ailleurs et notre handicap par ailleurs ici, c'est qu'il faut faire des gardes.

Didier DEMARS : C'est le gros handicap. Par rapport à Bourgoin où vous n'avez pas ça.

Daniel HODIESNE : Concernant le Jardin des Pages, je voulais savoir si c'était possible de mettre une petite poubelle pour éviter les dépôts sauvages à proximité des bancs en pierre,

il y a beaucoup de bouteilles de verre cassées. Moi je passe tous les jours-là et il y a des jeunes qui s'installent et il y a des bouteilles, des canettes cassées, des barquettes, déchets etc.

Joseph ASLANIAN : Les travaux sont pas finis, normalement on doit faire des plantations à l'automne, avec du mobilier, donc c'est prévu.

Daniel HODIESNE : Ce serait bien oui, une petite poubelle ça suffirait.

Philippe NARTZ : Il y a une dizaine de jours a eu lieu un concert pour France Parkinson, et comme pour n'importe quel concert, il faut faire de la publicité, il y a plusieurs personnes de Grenoble, des personnes de la commune, qui sont venues à la mairie pour laisser quelques flyers à l'entrée, ça a été refusé, admettons. C'est regrettable, mais admettons. Mais que la même chose ait été refusée par Anim'Crémieu, sous prétexte que c'est pas une chorale de Crémieu, sous prétexte que c'est pas organisé par quelqu'un de Crémieu, ça c'est tout à fait anormal. Donc on est venu me voir après le concert en me demandant comment cela se faisait-il que ça se passe comme ça. Moi, je me suis engagé auprès des gens de France Parkinson de Grenoble pour en parler ce soir et j'espère qu'on va pouvoir faire quelque chose.

Monsieur le maire : Alors, j'étais au concert, j'ai payé ma place, malgré l'invitation et le responsable de France Parkinson de Bourgoin-Jallieu, que je connais très bien, m'avait appelé et tout cela avait été réglé. La commune a fait la publicité.

Philippe NARTZ : Non.

Monsieur le maire : Il est venu me remercier pour ça.

Philippe NARTZ : On a pas pu déposer les flyers dans l'entrée.

Monsieur le maire : C'est vrai, quand ils les ont apportés, mais il y a une règle au sein de la commune...

Philippe NARTZ : Certes, mais pour Anim'Crémieu ce n'est pas normal.

Françoise SAUVAGEOT : Mais Anim'Crémieu n'existe plus de toute façon.

David MICHELLAND : Mais ça s'appelle Anim'Crémieu mairie. Donc c'est Anim'Crémieu...

Françoise SAUVAGEOT : Non, c'est...

Philippe NARTZ : Enfin Béatrice pour ne pas la nommer...

Françoise SAUVAGEOT : Ce qu'il se passe, même pour nous, même pour moi quand j'organise quelque chose, à l'accueil elles refusent d'avoir des affiches, des flyers etc.

David MICHELLAND : Non mais de diffuser, même sur le site ou quoi...

Françoise SAUVAGEOT : Oui mais là on parlait de l'accueil déjà et Christèle est très stricte là-dessus, même moi je ne peux pas mettre d'affiche ni quoi que ce soit...

Philippe NARTZ : Non mais bon, dans ce type de concert, il n'y a pas tellement de gens de Crémieu, on a parlé justement des petites cités de caractère mais c'est vraiment le rayonnement de Crémieu qui agit dans ces moments-là aussi et si on ne fait rien je trouve ça un peu dommage, et admettons que ce soit pour une association qui fasse de l'argent passe encore, mais pour France Parkinson...

Monsieur le maire : Le responsable de France Parkinson à Bourgoin-Jallieu m'a téléphoné, j'ai fait mettre une affiche dans le hall de la mairie, et j'ai demandé que la communication soit faite et il est venu me remercier lors du concert à l'entracte en me disant « merci pour ce que vous avez fait » et je peux dire qu'il y avait du monde et il y avait des gens de Crémieu.

Philippe NARTZ : Et oui, mais parce que tout le monde a fait son boulot, la paroisse, les commerçants, tout le monde a demandé de venir largement, mais la mairie doit faire son boulot aussi dans ce type d'évènement.

Didier DEMARS : Cela aurait peut-être dû être fait plus tôt, vous avez raison, mais pourquoi ce n'était pas affiché en mairie car en réalité nous sommes très sollicités pour ça et sans vous donner de chiffre précis, si on mettait tous les flyers qu'on nous demande, il y en aurait à peu près une centaine dans la mairie, et ça c'est la réalité de tous les jours et si on en met un, on a tous les autres qui vont nous demander des explications, pourquoi on les refuse eux et on en a vraiment beaucoup et quand il y a trop d'informations, cela noie tout et les gens ne regardent pas.

Philippe NARTZ : Je suis d'accord, mais pour Anim'Crémieu j'ai beaucoup plus de mal.

Alain BAYART : Elle a pas voulu le faire ?

Philippe NARTZ : Non. Il a vraiment fallu insister, on est revenu plusieurs fois à la charge, et ça ce n'est pas normal.

Monsieur le maire : Mais sur le site ?

Philippe NARTZ : Oui.

Didier DEMARS : Mais Anim'Crémieu de toute façon c'est pas la mairie.

David MICHELLAND : Bah si. Enfin, il veut dire Béatrice.

Didier DEMARS : Plus maintenant. On a intégré les formats de communication des manifestations de Crémieu dans nos supports Crémieu. La page Facebook d'Anim'Crémieu, il n'y a aucun élu ni responsable qui ait la possibilité d'agir sur cette page-là.

David MICHELLAND : Bah ça s'appelle « Anim'Crémieu mairie » le logo sur la page Facebook donc il faut enlever quelque chose si personne ne s'en occupe.

Didier DEMARS : Je vais vérifier mais...

Monsieur le maire : Bon, s'il y a eu erreur, je vous le dis je suis intervenu, on corrigera.

Philippe NARTZ : Si on peut faire évoluer les choses...

Monsieur le maire : Non mais là on est d'accord si on peut faire évoluer ce type de choses, on va avoir un panneau d'informations à l'entrée de Crémieu qui va être installé dans les jours qui viennent. Le basket de Pont de Chérury demande à ce que les matchs soient annoncés à Crémieu, comme le CSBJ de Bourgoin...

Didier DEMARS : L'association de ski pontois nous demande également de communiquer...tout de toute façon.

Philippe NARTZ : Mais si on peut faire évoluer.

Monsieur le maire : Ah mais nous sommes d'accord.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2019

OBJET :

- **Urbanisme et patrimoine :**
 - Approbation convention opérationnelle EPORA secteur ouest de la ville (EZT-DELORME)
- **Finances / Voirie :**
 - Approbation convention de reversement de la taxe d'aménagement – Balcons du Dauphiné
 - Approbation de la mise à jour et modification partielle de la numérotation voirie
- **Vie associative :**
 - Vote des subventions aux associations 2019
 - Vote subvention exceptionnelle au Souvenir Français – Exposition centenaire 14/18
- **Affaires scolaires :**
 - Approbation convention organisation natation scolaire élèves cycle 2 2019/2020 – Balcons du Dauphiné
- **Affaires diverses :**
 - SCI France Immobilier – Autorisation donnée au maire pour représenter la commune dans l'exécution des modalités suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel
 - Présentation rapport d'activité SEMCODA
- **Questions diverses**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. GEOFFRAY à M. MOYNE-BRESSAND, M. MAGNIN-FIAULT à M. GASC, Mme SALAGNON à Mme PELLETIER

EXCUSEE : Mme CLAPISSON

Mme CANDY a été élue secrétaire.

Sur proposition de M. le maire, la délibération n°D2019_079 d'approbation de la convention de reversement de la TA à la CCBD est retirée et remplacée par une délibération de dénomination de noms de rues découlant de la mise à jour et modification partielle de la numérotation des voiries.

D2019_079

APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE L'EPORA, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE CREMIEU- SECTEUR OUEST DE LA VILLE (DELORME / EZT)

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la convention opérationnelle jointe à la présente délibération, pour le secteur ouest de la ville (EZT-DELORME).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 4

- **APPROUVE** la convention opérationnelle entre l'EPORA, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Nous sommes embêtés avec cette délibération. Autant nous sommes bien en phase avec le besoin de faire appel à l'EPORA pour traiter la partie EZT, car spécialisé dans la reconversion de friches industrielles, autant pour le tènement DELORME c'est beaucoup moins évident et cela pose des questions. Il y a des choses dans le contenu de la convention qui posent problème à notre sens et puis surtout, le moment de la signature de cette convention opérationnelle nous pose problème aussi car dans trois mois il y a aura une nouvelle équipe municipale à la commune et cette équipe n'aura pas eu la possibilité de prendre connaissance de ce projet, et c'est quand même assez ennuyeux de signer quelque chose maintenant, qu'une autre équipe va devoir mettre en œuvre sans avoir eu la possibilité de discuter avec l'EPORA sur ce qu'il va se passer.

Donc, on voit deux solutions possibles, soit on reconduit une convention d'étude et de veille foncières pour six mois ou un an, de manière à ce que les nouveaux élus puissent discuter avec EPORA et éventuellement apporter de nouvelles idées. Au moins, par honnêteté pour eux, ce serait bien de différer la signature d'une convention opérationnelle. On pourrait rester sur une convention d'étude et de veille foncières puisqu'il reste encore EZT à acheter, et il faut sécuriser le site.

La deuxième solution, si EPORA ne peut pas faire ce travail de sécurisation, mais j'en doute, serait de distinguer DELORME qui pourrait être traité directement par la commune mais en laissant le temps aux élus de réfléchir à un projet et de traiter EZT par une convention opérationnelle mais uniquement sur ce site, pour la mise en sécurité et démarrer éventuellement des démarches de réflexions plus approfondies sur ce que l'on fait.

Alexandre FLORES : Vous avez commencé le conseil en disant que l'on retirait une délibération par manque d'informations, c'est une bonne chose, peut-être qu'ici il faudrait aussi l'envisager. Il y a eu une présentation par M. FABRIS lors d'un conseil municipal privé,

à huis-clos, il y avait auparavant une présentation à la mairie de Villemoirieu, à chaque fois nous avons pu poser des questions, obtenir des réponses mais il y a encore des choses qui nous chiffonnent un petit peu. Je ne vais pas revenir sur l'aspect précipité de la chose, à trois mois des élections alors qu'une nouvelle équipe va faire sa place ensuite, vous en serez peut-être certainement, je vous le souhaite, et si ce n'est pas le cas est-ce que nous avons le droit, nous, pour les crémolans, d'engager la commune sur un projet finalement qui va nous engager sur des dizaines d'années ? C'est à mon sens le plus gros dossier depuis une dizaine d'années et sans doute le dernier très gros dossier sur Crémieu.

Qu'est-ce qui me chiffonne ? Dans beaucoup de communes à trois mois des élections, on fait du stand-by, on ne lance pas divers projets. Ce n'est pas par lâcheté ni par immobilisme, c'est simplement par respect pour la démocratie, pour la nouvelle équipe qui prendra la place ensuite. J'attacherai une remarque ciblée sur l'aspect financier. M. FABRIS nous a fait une belle présentation, mais à cette époque nous n'avions pas tout à fait les mêmes chiffres, j'ai repris le document de l'époque et je l'ai comparé à celui-ci. Pour les frais de gestion par exemple, je vois qu'ils explosent, ils étaient de 22 400 €, ils passent à 137 400 €, soit plus 115 000 €, j'attends qu'on nous l'explique. De fait le coût de requalification du site augmente d'autant, on passe aujourd'hui à 3 200 000 €, nous étions à l'époque à 3 100 000 € quand M. FABRIS nous le présentait.

Les recettes de cession restant inchangées, le déficit foncier programmé est aujourd'hui de 540 000 €, à l'époque on nous disait 425 000 €, je parle bien en déficit programmé, à savoir que nous programmons une perte qui est assurée. Il y a eu cette année un cas assez proche qui s'est produit à Vienne. EPORA est intervenu pour un projet avoisinant là encore les 3 000 000 €, avec un déficit foncier qui s'élevait à 500 000 €. La clé de répartition n'était pas la même que la nôtre, EPORA a accepté d'absorber 40 % de ce déficit, il restait donc à la commune 60 % à assumer. Dans notre cas, c'est 65 % que nous devons assumer et 35 % pour EPORA. Autre chose, EPORA nous dit qu'il plafonne sa participation à 225 000 €, quand M. FABRIS nous a présenté le dossier le plafond était à 250 000 €, donc EPORA réduit sa perte qui est prévisible, qui est prévue, qui est programmée. Les conditions financières changent, elles nous sont beaucoup plus défavorables qu'à l'époque, nous n'en avons pas débattu encore et ça c'est très dommage.

J'aimerais aussi que l'on parle des besoins économiques. Il y a un scénario préférentiel qui nous propose 15 000 m² de surface de plancher, c'est conséquent, avec un hôtel de 1 500 m², si on fait le calcul on peut se dire qu'il y aura 20, 30 ou 40 chambres, est-ce que nous avons demandé au Baron s'il faisait le plein ? Est-ce que nous avons demandé au Castillet si le taux d'occupation était de 100 % ? Est-ce que nous avons demandé au Buisson si leurs chambres d'hôtes faisaient du 100 % ? Est-ce que nous avons demandé aux Contamines si le taux d'occupation était de 100 % ? S'il n'y a pas 100 % pourquoi allons-nous construire 20, 30 ou 40 chambres sur ce site ? Le scénario préférentiel voit encore un village d'entreprises avec 23, 25 unités, à voir encore, sur presque....est-ce que nous sommes sollicités tous les jours par des entreprises qui demandent des bureaux à Crémieu ? On nous dit qu'il y aura du tertiaire, pourquoi pas, est-ce qu'il y a des architectes, des bureaux d'études, des avocats qui ont demandé à venir s'installer ? Est-ce qu'on ne prendrait pas le risque de proposer des locaux à une assurance par exemple, ou à un coiffeur ? En prenant le risque d'éliminer encore un peu plus le centre-ville. Hier je me suis promené toute la journée dans cette belle ville, c'est une ville magnifique, j'ai compté pas moins de 16 locaux vides. Cela nous pose problème.

15 000 m² de surface de plancher, quel promoteur a la surface financière suffisante pour aménager ? A Vienne ils ont fait le choix de Vinci, nous à Crémieu nous avons très souvent fait le choix de la SEMCODA, elle a beaucoup construit dans la ville, nous lui confions, je ne sais plus où cela en est mais vous me le direz peut-être, la maison de retraite, l'extension tout au moins, elle gère des biens appartenant à la commune regroupés sous la société d'économie mixte de Crémieu, elle est très présente. Un rapport de la chambre régionale des comptes est sorti, il est incendiaire. J'ai relevé quelques phrases de ce rapport qui fait

76 pages, on parle de largesses, de conflit d'intérêts, de fragilisation financière, de dettes peu soutenables, de gouvernance défailante, de procédures douteuses, de fonctionnement opaque et centralisé, cela ne me fait pas plus rêver que Vinci.

Je pense que nous devons prendre le temps d'étudier ce dossier, ne pas nous précipiter, ne pas remettre en cause le travail qui a été fait, nous souhaitons donc un report de cette délibération. Et parce que ce dossier nous engage tous, peut-être pourrons-nous tous nous exprimer, sauf si vous souhaitez répondre seul...

Joseph ASLANIAN : Je vais essayer de vous donner quelques éléments de réponse. Déjà dans un premier temps, l'étude EPORA qui avait été faite par le cabinet d'études Urba-site avait été présentée en réunion publique, en réunion de conseil municipal conjoint Crémieu et Villemoirieu. Donc des questions ont été posées, des réponses ont été données, vous étiez présents c'est vrai. Donc cette information et cette concertation a bien eu lieu.

Concernant DELORME, le tènement a été acquis en 2016, ce qui veut dire que la convention d'études et de veille foncières se termine en janvier 2020, donc il faut absolument que l'on puisse signer la convention opérationnelle avant janvier 2020. Il n'y a pas de possibilité d'augmenter le délai de cette convention d'études. Pour DELORME il va y avoir un appel à projets, il y aura donc un cahier des charges qui sera élaboré par un chargé de mission de l'EPORA. Ce cahier des charges sera travaillé conjointement par la commune et par l'EPORA, à l'issue de l'élaboration de ce cahier des charges, un appel à projets sera donc lancé auprès de trois ou quatre opérateurs et ensuite il y aura une commission composée par EPORA et par la commune qui choisira le projet, ce n'est pas la commune elle-même qui choisira le projet mais cette commission.

Concernant EZT, ce secteur est en zone 2AU, ce qui veut dire que si on veut y élaborer un projet, il va falloir réviser le PLU, cette révision est une révision assez importante puisqu'elle risque d'impacter l'aspect financier du PLU. On sait très bien que cette révision du PLU, cet aménagement et ce projet EZT qui fera l'objet d'un appel à projets, ce n'est pas une opération qui va aboutir l'année prochaine mais qui va s'étaler entre 5 et 10 ans, donc soyez confiants, on ne va pas bétonner tout de suite sur le site d'EZT.

Ensuite, vous dites qu'on a pas suffisamment élaboré le projet concernant le tertiaire, concernant l'aspect commercial, vous savez très bien que c'est l'offre qui crée la demande et ce n'est pas maintenant qu'on sait exactement ce qu'on va faire chez EZT. C'est le cahier des charges et le travail de cette commission qui pourra élaborer en concertation l'aménagement qui sera fait sur EZT. De plus, pour préserver la paupérisation du centre-ville au niveau du commerce, vous savez très bien que dans le cadre du PLU nous avons bloqué l'implantation commerciale sur ce site pour justement éviter que les commerces se délocalisent sur le site d'EZT.

Alors après vous donnez des chiffres, alors moi je n'ai pas les mêmes chiffres que vous, je suis désolé...

Alexandre FLORES : Je les ai sortis, je vous les donne tout de suite...

Joseph ASLANIAN : Ils sont là les chiffres. Donc l'acquisition et les frais c'est 820 820 €, à savoir qu'il y a 610 000 € d'acquisition pour DELORME et 200 000 € pour EZT, les frais de gestion sont de 22 400 €, les coûts de démolition et de dépollution, c'est là où le montant est un peu exorbitant, c'est 2 275 500 € avec 1 645 500 € de travaux de démolition et une estimation du coût de dépollution de 210 000 € et donc le déficit des 420 000 € provient d'une provision pour le désamiantage car on ne sait pas encore s'il faudra désamianter ou non et c'est sur ces 420 000 € de déficit qu'EPORA prendra 35 % et la commune prendrait les 65 % restants et c'est vrai que le coût de revient de la requalification foncière du site de DELORME et d'EZT est de 3 118 720 €.

Monsieur le maire : Merci pour ces informations. M. FABRIS a répondu à toutes les questions et nous a donné des éléments d'un travail dont nous discutons depuis des années et nous faisons confiance à l'EPORA et nous allons continuer dans cette confiance puisque nous n'avons pas d'autres solutions. Il faut savoir que sur le site EZ Transfert, vous aviez la semaine dernière le cirque qui voulait à nouveau d'installer. Donc il faut que nous traitions cette opération rapidement et EPORA va le faire avec compétence, fermeté, c'est ce que nous leur avons demandé et en attendant qu'il y ait un projet, ils feront des plantations florales pour tenir ce lieu en bonne qualité.

Pascal ROCHE : Sur le fait qu'on ne peut pas reporter la convention, je me suis peut-être mal exprimé mais je parlais de séparer la partie DELORME de la partie EZT, on est bien d'accord que pour EZT il faut faire les choses assez rapidement, sur DELORME EPORA a fait son travail en rachetant le terrain mais la commune pourrait le racheter maintenant pour s'occuper du projet directement. Pourquoi EPORA s'occuperait du cahier des charges de la consultation ? C'est là dire que la commune ne va pas décider du projet.

Joseph ASLANIAN : On n'est pas aménageurs. Et puis il y a des appels à projets...

Pascal ROCHE : Oui il y a des appels à projets mais c'est la commune qui doit rester maître de l'opération.

Monsieur le maire : EPORA est propriétaire, EPORA montera un dossier en partenariat avec la commune et il y aura un permis de construire et on peut s'opposer au permis de construire. Donc nous n'allons pas laisser faire n'importe quoi, il faut bien avancer. EPORA a payé cette propriété 600 000 € environ, vous croyez qu'on a les moyens de racheter comme ça avec les intérêts qui vont nous demander aussi ? Maintenant cela suffit, le vote est ouvert.

David MICHELLAND : Mais pourquoi vous...

Monsieur le maire : Nous ne sommes pas dans une cour de récréation quand on est dans un conseil municipal...

David MICHELLAND : Ah mais on n'a pas l'impression d'y être...

Monsieur le maire : On est là pour décider, on a déjà eu beaucoup de réunions, on passe au vote...

David MICHELLAND : On est pas à la foire, ça veut dire quoi ?

Monsieur le maire : Vous comprenez quand on vous dit que le vote est ouvert ?

David MICHELLAND : Oui, mais vous ne nous dites pas « on est pas à la foire ».

Monsieur le maire : C'est ce que vous cherchez à faire.

David MICHELLAND : Mais pas du tout.

Monsieur le maire : Bon allez, le vote est ouvert.

Pascal ROCHE : C'est un projet qui engage les prochains élus. Ne l'oubliez pas.

Monsieur le maire : Mais on est d'accord.

Alexandre FLORES : Cela ne doit pas vous empêcher de prendre connaissance du document que je vous fais circuler et où l'on voit « frais de gestion 137 000 € », pardon M.

ASLANIAN ce n'était absolument pas une critique, simplement une remarque sur la différence des chiffres que nous avons.

D2019_080

**APPROBATION DE LA MISE A JOUR ET MODIFICATION PARTIELLE DE LA
NUMÉROTATION DE LA VOIRIE**

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances et à la voirie, demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à jour et modification partielle de la numérotation de la voirie exposée dans le dossier joint à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour et modification partielle de la numérotation de la voirie
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_081

**MODIFICATION DU TRACE ET DE LA CONFIGURATION DE CERTAINES VOIES
CONSECUTIVEMENT A LA REFONTE DE LA NUMEROTATION**

Place du Monument :

Pour une meilleure compréhension de l'adressage sur se secteur et dans le cadre de la refonte de la numérotation, ce secteur sera renommé de la façon suivante :

- prolongement de la rue de la loi jusqu'au carrefour de la RD65A
- prolongement du cours Baron Raverat jusqu'au carrefour de la rue des Martyrs de la Résistance
- maintien du nom « Place du Monument » pour les parkings situés devant les immeubles « Le Dauphin » et « la Résidence de Crémieu ».

Chemin de Chaillonnette :

La portion de route située entre la route de Siccieu (RD 52) et la Chèvre'Ry est renommée Chemin du Paquet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus énoncées
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_082

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Sur proposition de Madame Françoise SAUVAGEOT, Adjointe en charge de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019, conformément au tableau joint à la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Registre délibérations année 2019

Nom	Subventions ANNEE 2019
AIKIDO	0,00 €
AMICALE DES AGENTS DE LA VILLE DE CREMIEU	100,00 €
ANCIENS COMBATTANTS (Comité de liaison)	200,00 €
APEL	100,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS -MEDIATEURS	0,00 €
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS COMMERCANTS ET ARTISANS DU NORDISERE	0,00 €
BOBINES DE CREMIEU	400,00 €
BRIB'EN BULLES	300,00 €
CHORALE DELPHI NAL EN CHOEUR	0,00 €
CLUB FEMININ	100,00 €
CLUB RENCONTRE ET AMITIE	0,00 €
CŒUR DE PARENTS	0,00 €
COMITE DE JUMELAGE	100,00 €
COUP DE POUCE INFORMATIQUE	400,00 €
CREMIEU FITNESS	100,00 €
CREMIEU TRADITION COMMERCE	0,00 €
CREMIEU VTT	0,00 €
D'BLOC	100,00 €
DE LA BOUCHE A L'OREILLE	500,00 €
ECOLE DES SPORTS DE L'ISLE CREMIEU	1 200,00 €
FRAGLES ROCS	200,00 €
HANDBALL CLUB	1 200,00 €
J.S.C. BASKET	1 200,00 €
JUDO-CLUB	1 200,00 €
KARATE CLUB CREMOLAN	0,00 €
LA PALETTE CREMOLANE	100,00 €
LA RETRAITE SPORTIVE	100,00 €
L.E.A.P.	0,00 €
LES FILS D'ARGENT	200,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
LO PARVI	0,00 €
MELODIE	0,00 €
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	2 400,00 €
SOCIETE DE CHASSE	0,00 €
SOU DES ECOLES	2 000,00 €
SOUVENIR Français	0,00 €
TENNIS CLUB	2 000,00 €
Y KOZ THEATRE	0,00 €
TOTAL	14 400,00 €

Retrait de Mme GOICHOT et Mme DESMURS-COLLOMB pour le vote de la délibération n° D2019_083.

D2019_083

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUVENIR FRANÇAIS – EXPOSITION 14/18

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charge des finances et à la voirie, propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Souvenir Français » afin de financer une partie de l'exposition organisée pour le centenaire de la guerre 14/18.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Souvenir Français »

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : On avait pas pris cet engagement l'année dernière ? Par rapport au courrier que nous avons reçu ?

Françoise SAUVAGEOT : L'engagement avait été effectivement pris mais nous n'avons pas voté de délibération pour pouvoir attribuer l'argent.

D2019_084

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA NATATION SCOLAIRE
DES ÉLÈVES DE CYCLE 2 2019/2020 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALCONS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE CREMIEU**

Sur proposition de Monsieur Denis GASC, Adjoint aux affaires scolaires :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **APPROUVE** la convention d'organisation de la natation scolaire des élèves de cycle 2 2019/2020 entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la commune

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2019_085

**SCI FRANCE IMMOBILIER – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR
REPRÉSENTER LA COMMUNE DANS L'EXÉCUTION DES MODALITÉS DE L'ARRÊT
RENDU PAR LA COUR D'APPEL**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que la cour d'appel de Grenoble a rendu sa décision dans l'affaire opposant la commune de Crémieu à la SCI France Immobilier concernant la construction de 18 garages sur une parcelle vendue par la commune en 2006.

Que suite à cette décision, il est nécessaire de procéder à plusieurs formalités pour l'exécution de la décision de la cour d'appel.

Monsieur le maire demande donc aux membres du conseil municipal de lui donner pouvoir afin de mandater toute personne permettant de se charger des modalités d'exécution de cette décision et demande également de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le maire à mandater au nom de la commune de Crémieu toute personne permettant de se charger des modalités d'exécution de cette décision
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Juste une précision. Je me demande pourquoi on doit voter pour vous donner ces pouvoirs, je suis étonné que vous ne les ayez pas déjà.

Monsieur le maire : C'est la règle.

David MICHELLAND : Quels sont les actes supplémentaires que vous avez à signer par rapport à ceux que vous signez d'habitude ?

Monsieur le maire : C'est la règle, c'est comme ça. Je n'aurais peut-être rien à signer mais le trésorier nous a quand même dit qu'il serait préférable que nous votions une délibération pour ne pas qu'il y ait de soucis par la suite. Mais cela va peut-être se régler sans cela.

David MICHELLAND : Et donc à qui appartiendra le terrain à l'issue de cette affaire ?

Monsieur le maire : A la commune. Il y a l'arrêt de la cour d'appel, avec la notification de l'avocat qui nous rend propriétaire du terrain.

Alexandre FLORES : Il n'y a plus d'appel possible ?

Monsieur le maire : Il peut se rendre en cassation. Mais le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. Après il y aura la démolition des garages, nous allons voir pour aller le plus vite possible, il faut déposer un permis de démolir, ce qui sera fait, et voir ensuite les coûts éventuels de cette démolition.

Présentation du rapport d'activités de la SEMCODA.

Alexandre FLORES : Dans le rapport de la chambre régionale des comptes, on reproche également aux communes de ne pas s'être suffisamment investies dans l'aspect managérial, on a pas assez participé au conseil d'administration, les communes sont absentes du conseil d'administration alors qu'elles possèdent 64 % du capital, pas une commune n'est représentée en son nom propre au conseil d'administration, ça me paraît gênant. Et puis il y a toutes ces affaires dont on parlait, la gestion de M. Lévy est très très sévèrement critiquée : largesses, conflits d'intérêts, absence de procédures légales...

Joseph ASLANIAN : Mais l'objet de cette délibération ce n'est pas ce rapport de la chambre régionale, c'est de valider les comptes de la SEMCODA.

David MICHELLAND : Non mais à la question « avez-vous des remarques ? », il y a effectivement une remarque.

Monsieur le maire : Pour ce qui est du conseil d'administration, la commune de Morestel est au conseil d'administration, nous, nous sommes adhérents à la SEMCODA mais nous ne sommes pas au conseil d'administration.

Joseph ASLANIAN : Et nous sommes actionnaires.

Monsieur le maire : Nous sommes actionnaires, mais vous avez des communes comme Morestel qui sont depuis très longtemps au conseil d'administration et il y en a beaucoup, le département de l'Ain, la région, naturellement la caisse des dépôts, l'administration, le préfet...

Alexandre FLORES : Oui, je ne parlais que des communes. La commune de Morestel, je suis étonné, le rapport indique qu'il y a plus de 212 communes qui détiennent 65 % du capital, mais on est pas représenté directement au conseil d'administration.

Monsieur le maire : Nous non.

Alexandre FLORES : Nous non. Comme beaucoup d'autres communes.

Monsieur le maire : Il y en a un grand nombre, surtout dans le département de l'Ain, puisqu'à l'origine la SEMCODA c'était une société d'économie mixte de l'Ain.

Alexandre FLORES : Alors nous avons quelque chose comme 400 000 €, avec une action à 44 €.

Monsieur le maire : C'est ça oui.

Alexandre FLORES : Moi je prends peur quand je vois que l'endettement est peu soutenable, que la gestion pose problème, que l'on dépense un peu à tout va, que des frais somptuaires de la part de l'ancien directeur général etc...mais bon si ça vous va, ça vous va.

Monsieur le maire : Nous avons découvert cela comme tout le monde.

Adjoints :

Joseph ASLANIAN : Une information concernant les travaux de sécurisation du puits de captage à Prajot, ces derniers avancent. Le mur remarquable a été remonté, c'est tout à l'honneur du syndicat du Girondan qui est maître d'ouvrage. Derrière ce mur, un merlon en terre va être végétalisé et enfin il y a aura une clôture qui va être posée entre le mur de pierres et le merlon, et normalement les travaux devraient être terminés avant la fin de l'année, avant le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes.

Monsieur le maire : Le syndicat du Girondan disparaît.

Martine PELLETIER : Je veux remercier tous ceux et celles qui ont participé à la collecte alimentaire fin novembre, il y avait environ 25 personnes dont 5 bénéficiaires. On a récolté environ 1,6 tonne de marchandises, soit 200 kilos de moins que l'année dernière mais satisfaisant tout de même. Je veux aussi souligner l'action des enfants de l'école primaire qui ont participé au Courseton cette année encore et les familles ont offert 112 kilos de denrées alimentaires pour notre petite structure.

La collecte de sang qui s'est déroulée vendredi a eu un impact bien moyen puisqu'il y a eu un peu moins de 50 donneurs, ce qui est un petit peu dommage, je ne sais pas à quoi cela tient puisque d'habitude il y a quand même plus de monde. La prochaine aura lieu à Saint-Romain de Jalionas le 22 décembre.

Nous avons réuni nos seniors à la salle des fêtes, 146 convives et nous sommes dans la distribution des coffrets gourmands, aux alentours de 160. Vous êtes bien reçus pour la distribution Philippe ?

Philippe NARTZ : Très bien.

Martine PELLETIER : Longuement ou pas ?

Philippe NARTZ : Non. On est bien reçus mais pas...

Martine PELLETIER : Oui, c'est assez surprenant car nous entendons dire à longueur d'années que les personnes âgées se plaignent de ne pas avoir de visites ou de ne pas être contactées et quand on y va, on est très bien reçus, mais on nous reçoit sur le pas de la porte, à part les personnes que l'on connaît bien qui nous font rentrer, mais on a globalement peu d'occasions de s'attarder chez elles.

Denis GASC : La sécurité de l'école élémentaire fonctionne bien, donc nous avons un déport de la sécurité sur un portable et ça fonctionne plutôt bien et nous avons fait chiffrer pour l'école maternelle le même fonctionnement et ce sera effectivement proposé au vote du budget 2020.

En ce qui concerne le restaurant scolaire, nous avons déjà la mise en place depuis très longtemps du décret applicable depuis novembre 2019 et qui porte sur le service d'un repas végétarien hebdomadaire. C'est quelque chose que nous faisons sur Crémieu déjà depuis très longtemps et les parents lors du dernier conseil d'école nous ont justement demandé si nous faisons bien application du décret. Nous l'avons anticipé et c'est tellement entré dans les gènes de nos petits écoliers qu'ils ne s'interrogent même plus sur ce fonctionnement. Nous avons le repas de Noël des enfants le 19 décembre, nous allons leur réserver quelques surprises et nous avons déjà mis sur le site aujourd'hui le menu de Noël.

En ce qui concerne les grèves aux écoles, la semaine dernière nous avons eu 75 % de grévistes donc nous avons fait un accueil pour les enfants, ça s'est très bien passé, le personnel communal a été exemplaire, il n'y a eu aucun couac, des animations ont été mises en place et les enfants n'ont pas vu passer la journée et ont même regretté que ce ne soit pas plus long. Demain il y a un nouveau préavis de grève mais il n'y aura pas de grévistes à Crémieu et jeudi nous avons à nouveau un préavis de grève donc l'école maternelle nous a dit pour l'instant qu'il n'y aurait pas de grévistes et demain midi on sera fixés sur l'école élémentaire, donc si c'était le cas nous mettrions à nouveau en place un service d'accueil pour les enfants.

Alain BAYART : Je vais vous faire passer les résultats des médiévales, même s'ils ne sont pas encore tout à fait définitifs puisqu'il nous manque encore deux factures, mais j'ai repris les devis pour ces factures afin de faire quelque chose de correct. Cette année nous sommes en déficit d'un peu plus de 9 000 € qui s'explique par la participation de la gendarmerie puisque cette année nous avons été obligés de payer les réservistes mis à disposition par la gendarmerie, chose que nous n'avions pas payée jusqu'à maintenant, ce qui représente un montant de près de 6 000 €.

Et de la même façon tous les ans nous avons la participation de France Bleu Isère à titre gracieux, or cette année ils nous ont demandé près de 3 000 €. Nous avons un peu été pris de court car cela s'est fait quand on les a sollicités au mois de mai/juin, où ils nous ont indiqué qu'il fallait payer. Effectivement nous avons participé à des émissions, monsieur le maire est allé lui-même participer à Grenoble à une émission d'une heure pour promouvoir les médiévales et la ville de Crémieu.

Martine PELLETIER : Pour le 8 décembre par exemple, on a pas d'impératifs de sécurité supplémentaires ?

Alain BAYART : Non, il n'y a pas de dispositions particulières pour le 8 décembre. Mais je pense que la gendarmerie nous a mis la barre très haut au niveau des médiévales à une certaine époque et puis malheureusement on repart sur cette base à chaque fois car quand on voit ce qu'il se passe dans d'autres manifestations équivalentes, ils sont beaucoup moins exigeants en termes de sécurité.

Didier DEMARS : Je voudrais commencer par féliciter notre secrétaire administrative Béatrice CORNIC qui abat un travail considérable ces derniers temps, la manifestation d'hier, le 8 décembre et le marché de Noël, était particulièrement réussie et je tiens à vous dire qu'elle a énormément travaillé et c'était une franche réussite dans la ville.

Il y a quelques semaines nous avons accueilli le tournage d'un épisode de la série « Cassandra » sur France 3, dans les locaux de la mairie, tout s'est bien passé et nous avons reçu la semaine dernière une lettre de remerciements des services de production de France 3, en remerciant particulièrement les agents pour l'accueil et la disponibilité au cours du tournage, le fait qu'ils aient également apprécié les bâtiments et plus généralement le patrimoine de Crémieu. Il y a des chances pour qu'on soit inscrit dans un book et qu'il y ait d'autres tournages sur ce site à l'avenir.

Nous avons accueilli le docteur CANAUD au rez-de-chaussée, c'est un très gros cabinet qui va amener beaucoup de patientèle sur le secteur, elle est très contente de s'être installée au pôle santé car le local correspond à ses critères de recherches ce qui n'était pas du tout le cas du local vide rue Juiverie.

Je peux vous annoncer qu'on va avoir l'arrivée de nouveaux médecins au pôle santé, d'abord un jeune médecin qui n'est pas encore thésé mais qui va passer sa thèse dans 12 mois et qui va avoir le statut d'assistant / remplaçant chez le Dr DERMER et le Dr RIVIER, 3 jours par semaine, le mercredi et vendredi au pôle santé et le jeudi toute la journée dans le cabinet du Dr RIVIER. Le cabinet n'est plus fermé le jeudi car une jeune médecin thésée effectue les remplacements à l'heure actuelle tous les jeudis et elle a pris la décision de s'installer en novembre 2020.

Nous avons également un 3ème médecin, qui sera thésé dans 18 mois et qui va commencer des remplacements sans doute courant 2020, à terme nous aurons donc 5 médecins généralistes en tout sur le pôle santé, le premier étage sera donc complet.

Le bulletin municipal paraîtra le 6 janvier, c'est le dernier bulletin du mandat, il paraît pendant la période d'ouverture de campagne qui était le 1^{er} septembre et ce bulletin va respecter les articles 52-1 et 52-8 du code électoral concernant les publications en période électorale et j'espère que ce sera le cas de tout le monde.

Je ne suis pas défenseur de la SEMCODA, je travaille parfois avec eux car ce sont eux qui ont construit le pôle santé. Les gens avec qui je travaille me paraissent sérieux et compétents. Ce n'est pas la 1ère fois que la SEMCODA est critiquée et d'autant plus critiquée qu'on travaille avec elle depuis longtemps, je voudrais juste dire une petite chose, la SEMCODA l'actif immobilisé c'est 3 milliards 200 millions, le déficit de l'année c'est 13 millions, ça représente 0,3 % de ce nombre.

Alexandre FLORES : Ce n'est pas comme ça qu'on compte.

Monsieur le maire : Par ailleurs concernant les médecins qui vont s'installer et l'engagement est pris, ils ont signé avec le département de l'Isère une convention pour pouvoir bénéficier d'une subvention départementale de 56 000 € et en signant cette convention ils demandent une installation pour qu'ils viennent à Crémieu, c'est engagé. Et un des médecins qui va venir sera en formation chez Mme DERMER au mois de juin et il cherche déjà une location, une maison à louer car il a trois enfants, donc je lance l'annonce.